TRENTE-HUITIÈME ANNÉE N° 11 475

DERNIÈRE ÉDITION

DIMANCHE 20 - LUNDI 21 DÉCEMBRE 1981

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

3,80 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 8,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

La crise polonaise et ses répercussions

Cessation de paiement

Le moindre paradoxe de la situation polonaise n'est pas que ce pays depuis plusieurs années est soutenu à bout de bras par le crédit des banques et des Etats occidentaux, avec qui il fait une bonne moitié de ses échanges extérieurs.

Dès le lendemain du coup de force militaire, la banque Handlowy (spécialisée dans les relations avec l'étranger) présentait une demande qui pouvait paraître doublement insolite — ou cynique — étant données les circonstances dans lesquelles elle était formulée. S'adressant à vingt-deux banques allemandes, américaines, françaises, britanniques, etc., elle sollicitait de leur part un crédit supplémentaire de 350 millions de dollars pour lui permettre d'acquitter les intérêts que la Pologne leur doit pour les dettes échues au cours des trois derniers trimestres de cette année (voir page 14 l'article de Christopher Hughes).

Passé le premier moment d'étonnement, les créanciers ne virent rien d'autre dans cette demande que la confirmation de ce qu'ils sont bien placés pour savoir : la République socialiste de Pologne, une des nations les plus endettées du monde, qui doit aux banques et aux Etats occidentaux quelque 27 milliards de dollars (dont la moitié à terme rapproché... ou déjà échu), est depuis près de deux ans en état de cessation de paiement.

A la fin du mois d'avril, les Etats prêteurs, dont la R.F.A., la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, consentirent des conditions particulièrement généreuses de paiement pour quelque 2,5 milliards de dollars qui auraient dû leur être remboursés cette année. A la suite de quoi, les banques acceptèrent d'entamer des négociations avec les représentants de Varsovie au sujet de leurs propres créances échues (pour un montant de 2,4 milliards de dollars). L'accord, également très favorable pour la Pologne, devait être conclu avant la fin de ce mois. Sa signature sera « ajournée ».

Un krach ouvert de la Pologne obligerait les banques prêteuses à reconnaître dans leur bilan l'annulation de créances considérables. Cela porterait un coup très sévère à la communauté financière internationale, qui, avec la bénédiction des gouvernements, a prodigué ses prêts d'une façon extraordinairement légère.

Cette faillite extérieure, qui a poussé Varsovie à demander d'adhérer au Fonds monétaire international, n'est que le reflet d'une véritable débâcle intérieure. De longues années d'incurie ont provoqué une inflation gigantesque, qui s'est traduite par une perte de confiance dans le zloty. Alors que la production nationale a diminué d'un bon cinquième en deux ans, les Polonais cherchent par toutes les manières à se débarrasser des moyens de paiement (très insuffisants) qu'ils ont dans leur poche pour acquérir n'importe quel « bien réel ».

En vain, Solidarité a dénoncé les nouvelles injustices qui résultent d'une complète désorganisation des échanges. Pour remédier à la dramatique diminution de la production céréalière (qui ne satisfait plus que la moitié des besoins contre les trois quarts il y a quelques années), il faudrait prendre des mesures impopulaires telles que la réduction de l'agriculture d'élevage (la viande est déjà très rare) au profit des cultures. De tous côtés, la situation apparaît bloquée.

• La suppression des samedis chômés est à l'origine du mot d'ordre de grève générale
• Le gouvernement français entreprend des démarches auprès des alliés de Moscou et des pays non alignés

Les services officiels polonais veulent donner l'impression que la situation tend à redevenir normale. L'agence Tass a publié ce samedi 19 décembre, un communiqué émanant du conseil militaire de salut national polonais indiquant que la situation tend à se normaliser et que l'économie se remet en marche. « Malgré quelques désordres sporadiques et des tentatives de plus en plus rares d'organiser des grèves illégales, l'économie commence à se remettre en marche. Des difficultés sérieuses subsistent dans l'approvisionnement de certaines entreprises en charbon et en énergie électrique. Cependant, le rythme de travail s'accroît dans l'industrie, indique le communiqué. Pour symboliser cette évolution, les commentateurs de la télévision sont à nouveau en tenue civile. Néanmoins, cette journée de samedi est marquée par un appel à la grève générale : la direction clandestine de Solidarité entendait marquer, de cette manière, l'opposition des ouvriers à la suppression des samedis chômés imposée par la junte.

A Moscou, les chefs des pays communistes européens, à l'exception du général Jaruzelski, poursuivent leurs entretiens.

Pour sa part, le gouvernement français a entrepris une action diplomatique auprès des pays non alignés ainsi que des alliés de l'U.R.S.S. et de la Pologne. Il entend les sensibiliser à la crise polonaise.

Enfin, le pape Jean-Paul II a envoyé à Varsovie un nonce apostolique, Mgr Luigi Poggi, chargé d'une mission spéciale.

Le présentateur de la télévision est apparu dès vendredi pour la première fois depuis la proclamation de la loi martiale, sans être vêtu d'un uniforme militaire; il a appelé les fonctionnaires à travailler durant la matinée de ce samedi.

Samedi en fin de matinée les communications avec la Pologne sont toujours extrêmement difficiles.

D'autre part, la possibilité d'allonger la semaine de travail à sept jours et la journée à douze heures dans les entreprises militarisées a été envisagée par le ministère polonais du travail, a indiqué vendredi la radio de Varsovie captée à Londres par les services d'écoutes de la B.B.C. Selon un haut fonctionnaire du ministère, M. Jan Kacqerski, la nécessité d'appliquer ces dispositions est laissée à l'appréciation des ministres concernés et des gouverneurs des provinces, selon les besoins.

Vendredi, les journalistes étrangers qui, depuis lundi, ne pouvaient plus transmettre leurs textes, ont eu la possibilité de le faire à condition de se soumettre à la censure. En effet, un « centre de presse, du ministère des affaires étrangères », a été installé dans les locaux de l'ancienne agence Interpress, dont le personnel avait été mis en congé dès dimanche 13 décembre. Les journalistes peuvent y déposer leurs textes pour transmission par télex après censure. Ainsi, une dépêche de la correspondante de l'agence américaine U.P.I. qui se bornait à annoncer ce simple fait a mis plus de six heures pour parvenir à ses destinataires. Celle du correspondant de l'A.F.P., évoquant « *l'état de choc de la population* », après l'annonce officielle de la mort des sept mineurs silésiens, a été amputée d'un feuillet sur quatre.

La radio de Varsovie a annoncé que les chantiers navals de Gdansk avaient été occupés mercredi par les forces de l'ordre (nos dernières éditions du 19 décembre). On ignore l'identité du « ressortissant d'un pays occidental » qu'elles ont arrêté dans le chantier en même temps que « plusieurs centaines de Polonais qui n'appartenaient pas au personnel du chantier ».

Les autorités militaires polonaises ont restreint les déplacements des évêques polonais, signale l'agence catholique autrichienne Kathpress. Si la conférence épiscopale a pu se réunir à Varsovie, les évêques ne peuvent en revanche circuler librement dans leurs diocèses.

Enfin, Radio-Varsovie a annoncé vendredi soir l'arrestation supplémentaire de quinze responsables de Solidarité.

A Washington, le porte-parole du département d'État a annoncé que le gouvernement avait été informé par « *un responsable polonais de haut rang* » que le nombre total de détenus « *ne dépassait pas quatre mille personnes* » et que des grèves se poursuivaient dans quarante-trois entreprises réparties sur huit provinces.

(Lire p. 2 à 5 nos informations)

AU JOUR LE JOUR

BOUGIES

Samedi, jour de la Saint-Urbain, M. Brejnev a soixante-quinze ans. Les dirigeants du pacte de Varsovie, réunis à Moscou, célèbrent l'événement en famille.

Mais quel présent offrir ? Une collection de samizdats reliés pleine peau ? Ce serait d'un goût douteux. Une décoration ? Il en a tant. Le Guide pratique de la normalisation ? Il le connaît par cœur.

L'Afghanistan avec une faveur rouge, c'était il y a deux ans. La Pologne sur un plateau, ce ne serait plus une surprise.

Il est à craindre qu'on se contente du banal gâteau aux soixante-quinze bougies. Braquées tous azimuts.

BRUNO FRAPPAT.

Les nationalisations

Le Conseil constitutionnel est saisi de deux recours après le vote définitif de la loi

Par 331 voix contre 153, l'Assemblée nationale a adopté définitivement, vendredi après-midi 18 décembre, le projet de loi de nationalisation de cinq groupes industriels, de trente-six banques et de deux compagnies financières (Paribas et Suez).

La loi de nationalisation ne sera pas promulguée dans l'immédiat, le Conseil constitutionnel ayant été saisi, dès samedi, de deux recours, l'un provenant des députés du R.P.R. et de l'U.D.F., l'autre des sénateurs de l'opposition. Le Conseil constitutionnel dispose d'un délai d'un mois pour statuer.

Avec le vote en troisième lecture, par l'Assemblée nationale, du projet de loi de nationalisation des cinq groupes industriels, des trente-six banques et des deux compagnies financières (Paribas et Suez), la phase législative s'achève. Il aura donc fallu aux socialistes un peu plus de six mois pour mener à bien — nonobstant l'avis du Conseil constitutionnel — une entreprise que beaucoup assimilent à un événement historique.

Trois mois de préparation des textes, marqués par des arbitrages entre les diverses « sensibilités » à l'intérieur de la majorité : trois mois de travail législatif qui ont vu un vigoureux et virulent affrontement entre majorité et opposition, entre gauche et droite. Un débat qui a tourné, comme cela est bien souvent le cas en France, à la guerre de religion, mais qui a, du même coup, évité la surenchère à l'intérieur même de la majorité, celle-ci a fait bloc autour du projet.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(Lire la suite page 13.)

« Une nation d'entrepreneurs »

Dans une croisade, il est bon, de temps en temps, de changer de héraut. M. Pierre Mauroy s'est dépensé beaucoup dans la campagne pour l'emploi. On ne peut dire qu'il ait soulevé l'enthousiasme des chefs d'entreprise à toutes les étapes de son tour de France.

M. Michel Rocard, qui lui a succédé vendredi dans la région Poitou-Charentes, a mieux fait passer le message du gouvernement auprès des patrons. Question de tempérament et de culture économique. A l'incantation, le ministre du Plan préfère l'explication. Son public aussi. Surtout lorsqu'il entend parler de la nécessité de « dégager les marges nécessaires à la reprise de l'investissement », *ou de* « modération de l'évolution des revenus », *de la* « recherche de la stabilisation des charges des entreprises », *et de faire de la France une* « nation d'entrepreneurs » *qui tournerait le dos au* « Moloch bureaucratique ».

Rassurer les dirigeants privés est une tâche difficile, quels que soient les mots employés, si les faits ne viennent pas les relayer. Or, contrairement aux prévisions des oiseaux de mauvais augure, les clignotants de l'économie française ne s'affolent pas. L'inflation atteint des taux trop élevés, mais son rythme est à peu près le même qu'au début de l'année. Le déficit commercial de 1981 sera inférieur à celui de 1980. La reprise de la consommation est fragile, mais la production industrielle, durant les trois derniers mois connus, est bien repartie.

Reste le chômage, qu'on essaie de traquer dans tous les coins. En attendant la reprise de l'investissement matériel, les patrons doivent jouer la carte de la formation professionnelle, comme les y a invités son ministre, M. Marcel Rigout, qui accompagnait M. Rocard dans sa tournée poitevine. N'est-ce pas, au fond, l'un des meilleurs investissements ?

(Lire page 13.)

Point de vue

La comédie du pouvoir

par FRANÇOISE GIROUD

Tout n'est pas comédie, il s'en faut, dans le pouvoir. Ni dans celui qui s'exerçait hier ni dans celui qui s'exerce aujourd'hui. Mais on se demande comment il faut appeler les tribulations de la loi du 3 janvier 1977 qui vient d'être abrogée.

Ce n'est pas son objet qui prête à sourire (la consultation obligatoire des conseils d'architecture avant de construire), c'est son destin.

Tous les princes veulent construire, pensant avec Balzac que l'architecture est l'expression de la civilisation d'un pays et constatant, comme chacun, que dans ce miroir, notre civilisation n'est pas belle à voir.

Pourquoi ? Il y faudrait cinquante pages. Disons rapidement que nous avons hérité d'une politique de l'habitat — celle qui a été menée entre les deux guerres — qui figure dans tous les manuels d'économie en raison de son absurdité. Que les besoins ont été ensuite si criants qu'ils ont étouffé le besoin silencieux d'harmonie au bénéfice de tiroirs à ranger les familles. Disons aussi que les architectes sont loin de porter la responsabilité globale de ce que nous avons bâti depuis trente ans, même si, parmi eux, quelques-uns ont voulu faire de l'original sans origine comme on fait du café sans caféine : une enquête portant sur six mille permis de construire montrait, il y a quelques années, que 8 % seulement des projets étudiés étaient signés par des architectes.

Donc, Georges Pompidou, président de la République, se préoccupa de la question. Un texte de loi fut présenté au Sénat, défendu par le ministre de la culture, Maurice Druon, qui n'en avait pas conduit la préparation. Il l'hérita de son prédécesseur.

Mais la réforme, disait-on, n'avait que trop tardé et M. Druon défendit le projet du mieux qu'il put : le Sénat l'adopta en juin 1973.

A peine transmis à l'Assemblée nationale, les critiques fusèrent, si vertes et véhémentes que le gouvernement jugea peu opportun de poursuivre une procédure soulevant pareille hostilité de la part des instances représentatives de la profession d'architecte.

(Lire la suite page 12.)

LES GRANDS PRIX NATIONAUX 1981

Dédicace

M. Jack Lang, ministre de la culture, a dédié « *au peuple polonais, à tous nos amis polonais* », la remise des Grands Prix nationaux, le 18 décembre, à l'Opéra, après avoir évoqué les pays qui « *offrent le spectacle répugnant d'hommes étranglés, mis à mort, créateurs, hommes de culture* ». M. Jack Lang a fait aussi état de son inquiétude pour la « liberté » du cinéaste Andrzej Wajda.

L'hommage à la Pologne, c'est encore la présence, parmi les lauréats, de Piotr Kowalski (sculpture), Pierre Klossovski (lettres), Roland Topor (arts graphiques), dont les origines (même lointaines) reviennent à la mémoire.

Cette année, deux nouvelles distinctions ont permis de réparer des oublis. Qui se plaindra de l'apparition de la poésie et de l'attribution de son prix à Francis Ponge ? Les métiers d'arts seront désormais représentés, témoignant de la volonté du ministère actuel de ne négliger aucune forme de la création française.

La composition traditionnellement éclectique des jurys pour chaque matière se reflète dans le palmarès final. D'une discipline à l'autre, on a choisi l'originalité ou le risque (cinéma, arts plastiques), ou l'indiscutable consécration (Cartier-Bresson) ou encore la reconnaissance d'un talent loyal (Francis Lemarque, Andrée Tainsy).

Le ministre de la culture a proposé enfin, pour les futurs palmarès, la création d'un « prix de l'avenir », afin que soient distingués de nouveaux talents.

(Lire page 9.)

Mgr VILNET, INVITÉ DE R.T.L.-« LE MONDE »

Mgr Jean Vilnet, président de la conférence épiscopale de France, sera l'invité de l'émission « Le grand jury », organisée par R.T.L. et *le Monde*, et diffusée le dimanche 20 décembre de 18 h. 15 à 19 h. 30. Mgr Vilnet répondra aux questions des journalistes de la station et du quotidien.

étranger

L'« ÉTAT DE GUERRE » EN POLOGNE

Un communiqué du conseil militaire de salut national

« Notre but est le bien de tout le peuple »

Le conseil militaire de salut national a publié, vendredi 18 décembre, le communiqué suivant :

« Des mesures assez sévères concernant les libertés ont été prises. Elles découlent des lois liées à l'état de siège. Elles étaient indispensables parce que le processus du renouveau démocratique était remis en cause par des forces ennemies, opposées au socialisme, à l'Etat polonais.

» Ces forces, adversaires du socialisme, ont essayé d'exploiter le processus de démocratisation profonde, indispensable et juste, pour affaiblir et renverser le système, pour organiser un coup d'Etat contre-révolutionnaire.

» Toute tentative d'atteindre ces buts contre-révolutionnaires ne peut que conduire à une guerre civile fratricide.

» Il était indispensable d'éliminer cette menace et d'éviter la ruine de l'économie nationale.

» Les premières mesures mises en œuvre prouvent que le conseil est pleinement capable et déterminé à aller dans le sens d'une amélioration fondamentale de la vie du pays.

» On a isolé les principaux responsables de la crise. On a pris des mesures pour éliminer de l'appareil du pouvoir les gens malhonnêtes, incapables d'assumer leurs tâches et qui n'étaient pas à la hauteur de leurs responsabilités.

» On lutte contre la criminalité, les spéculateurs, et on continue à prendre des mesures pour parvenir à la réalisation de la réforme économique.

» Le conseil militaire de salut national ne se fixe pas d'autres buts que ceux qu'il a proclamés dimanche. Son seul but, exclusif et majeur, est le bien de tout le peuple polonais.

» Le conseil déploie son activité au nom de la protection des contenus fondamentaux du renouveau socialiste et fera son possible pour que ces contenus soient réalisés le plus vite possible.

» Le conseil est déterminé à réaliser une large entente nationale avec toute force sociale se fondant sur les intérêts suprêmes de l'Etat socialiste polonais.

» Seront combattues de manière conséquente toutes les forces qui voudraient s'opposer à une telle entente. »

AVEC L'ACCORD DE LA CENSURE

Un premier témoignage est publié par Associated Press

Nous publions ci-dessous de larges extraits de la première dépêche transmise par Associated Press depuis le rétablissement des télécommunications, vendredi 18 décembre. Comme le rappelle l'agence, le texte en a été soumis à la censure des autorités militaires, qui ont pu en couper certains paragraphes.

Varsovie (*A.P.*). — Glacées et enneigées, les rues de la capitale polonaise étaient calmes vendredi 18 décembre, au cinquième jour de l'application de la loi martiale. On pouvait y voir des patrouilles de policiers et de militaires. Les habitants ont pu lire dans deux quotidiens, *Trybuna Ludu* et *Zolnierz Wolosci*, des informations sur la mort de sept personnes au cours d'affrontements en Silésie, mercredi, qui ont fait également une quarantaine de blessés parmi les policiers. Selon la presse, il y avait également eu des blessés, environ trois cents, à Gdansk, à l'occasion de heurts entre ouvriers et forces de l'ordre. Ces informations figurent en première page des quotidiens.

« *Puisse ce sang versé en Silésie calmer les provocateurs et faire comprendre aux malades que la confrontation conduit à une impasse* », a déclaré l'agence polonaise PAP dans un commentaire diffusé vendredi. « *Les autorités ne reculeront pas, car elles n'ont pas à reculer, tandis que la société n'apportera pas son soutien à des actions provocatrices, car elle en connaît trop bien les conséquences possibles.* »

Selon le décret de loi martiale, les réunions et les manifestations dans la ville sont interdites. Devant de nombreux magasins d'alimentation, des Polonais formaient de longues queues pour accéder aux étagères leur offrant des vivres, dont du poisson fumé, de la viande, des cornichons et des choux salés, des raisins secs, des haricots et des carottes.

Des soldats casqués, certains armés de fusil à baïonnette ou d'armes automatiques, patrouillaient à pied, à quatre ou cinq. Les soldats et la police de la circulation avaient érigé des barrages routiers autour d'immeubles importants, et vérifiaient les papiers des passants, mais laissaient la plupart d'entre eux continuer leur chemin sans les arrêter.

Vendredi, deux petits chars patrouillaient dans l'avenue Marszalowska, près du palais de la culture, à environ 500 mètres du carrefour le plus important de la ville. Dans un autre quartier, des véhicules blindés avec des tourelles patrouillaient dans les rues, précédés par des jeeps militaires, toutes sirènes hurlantes. Des soldats gardant des bâtiments ou arrêtant des véhicules se chauffaient autour de braseros, placés sur le trottoir, par une température de — 14 degrés.

Trybuna Ludu a annoncé que les ventes d'alcool reprendraient dans la ville samedi. Le journal a ajouté que les clients des restaurants seraient autorisés à acheter une bouteille de bière, et que deux bouteilles seraient autorisées par personne dans les magasins. Les ventes d'alcool, interdites le premier jour de la loi martiale, seront autorisées dans les magasins Pewex (où l'on paie en dollars) et les coupons de rationnement pour l'alcool seront honorés.

« L'HUMANITÉ » : la population est en état de choc.

L'Humanité publie le premier câble de son correspondant à Varsovie depuis le rétablissement des lignes de télex avec l'étranger, sous contrôle de la censure. Le quotidien du P.C.F. écrit notamment : « *La presse a publié une première liste d'internés membres de Solidarité et d'organisations illégales, et une autre où figurent les noms de trente-deux anciens dirigeants du POUP. Des poursuites judiciaires seront engagées contre ces derniers. Des contacts ont lieu entre l'épiscopat et les autorités. L'Eglise a obtenu une amélioration des conditions de détention des internés de la région de Varsovie.*

Au point de vue alimentaire, on note une amélioration appréciable de la fourniture de pain et de lait. Les Varsoviens ont même vu réapparaître de l'huile (un produit qui avait disparu depuis plus d'un an). La circulation de voitures individuelles a considérablement diminué, la vente d'essence étant suspendue. En revanche, on note une effarante toute nouvelle des transports en commun. Cependant, comme le note Trybuna Ludu, *la population est* « en état de choc ».

M. WEINBERGER : pas d'intervention militaire américaine.

Boston (*Reuter*). — Le secrétaire américain à la défense, M. Weinberger, dans un entretien publié vendredi 18 décembre par le *Boston Globe*, déclare : « *Plusieurs actions, économiques et autres, peuvent être envisagées, mais une intervention militaire n'est pas vraiment plausible de quelque façon que ce soit à cause des problèmes logistiques. Je crois que ce n'est pas le type d'action envisagé. Ce que nous essayons c'est de tenter de dissuader les Soviétiques de prendre des mesures susceptibles de faire du mal au peuple polonais et d'entraver sa quête de la liberté.* »

L'agence Tass affirme que « le socialisme ne sera pas renversé »

De notre correspondant

Moscou. — Les Soviétiques sont passés maîtres dans l'art du suspense. Pendant toute la journée de vendredi 18 décembre on s'est demandé, à l'approche du « sommet » réunissant les dirigeants des pays communistes pour la célébration du soixante-quinzième anniversaire de M. Brejnev, si le général Jaruzelski serait ou non présent. S'il venait, pensait-on, c'est que l'état de la Pologne n'était pas aussi dramatique qu'on le disait et que l'autorité du pouvoir militaire était assez forte pour que son chef pût quitter, ne fût-ce que quelques heures, le pays. S'il ne venait pas, la preuve était faite au contraire qu'il ne maîtrisait pas la situation et que la résistance prenait de l'ampleur.

La veille, l'arrivée des représentants de la Hongrie (M. Kadar), de la Mongolie (M. Tsedenbal) et de la Tchécoslovaquie (M. Husak) avait été officiellement annoncée. Il fallut attendre pratiquement le début de la réunion, vendredi, pour que fût rendue publique la présence des dirigeants de la Bulgarie (M. Jivkov), de l'Allemagne de l'Est (M. Honecker) et de la Roumanie (M. Ceausescu). On notait en passant que ni Cuba ni le Vietnam n'étaient représentés. Mais on ne savait toujours pas si un délégué polonais participerait à la rencontre.

En fin de compte, c'est le journal télévisé de 21 heures, consacré pour l'essentiel à la première partie de ce « sommet », c'est-à-dire à la cérémonie protocolaire de vœux, qui révélait l'absence de tout représentant polonais. Le général Jaruzelski n'était pas venu, et cette abstention autorisait les hypothèses les plus sombres. Certes, le chef du gouvernement polonais pourrait arriver ce samedi à Moscou pour la seconde partie du « sommet », qui devrait porter sur les questions politiques, et en particulier sur la crise polonaise. Mais son absence de vendredi confirme la gravité des événements de Pologne.

Pour la première fois, l'agence Tass a mentionné vendredi le nombre des victimes des premières émeutes, signalant que le 16 décembre, dans la mine Wujek de Silésie, où « *un groupe de personnes irresponsables* » avait organisé une grève, sept personnes ont été tuées et trente-neuf civils blessés, « *au moment où elles attaquaient les représentants de l'ordre public* ». Tass ajoute que quarante et un miliciens ont été blessés, dont plus de dix grièvement. A Gdansk, le même jour, cent soixante miliciens et cent soixante-quatre civils ont été blessés. En revanche, Tass ne fait pas état du nombre des arrestations, niant seulement l'« *incarcération de milliers de syndicalistes polonais dans les prisons et les camps* », dont a parlé M. Reagan.

Situation « difficile à l'extrême »

L'agence officielle soviétique cite le communiqué de Varsovie déclarant que la situation est « *difficile à l'extrême* » et que l'infraction à la loi martiale « *conduirait à des événements tragiques* ». Elle souligne également, citant l'agence Pap, que « *le pouvoir ne reculera pas, car il n'a pas à reculer* ». On ne lit plus dans la presse soviétique, comme au cours des premiers jours, que le calme revient en Pologne, que la normalisation est en bonne voie et que la vie retrouve son cours ordinaire. Au contraire, le ton est à la dramatisation et à la menace. Dire que le pouvoir « *n'a pas où reculer* », c'est évidemment suggérer que s'il venait à céder les troupes soviétiques seraient contraintes de se substituer à l'armée polonaise. Affirmer que « *le socialisme ne sera pas renversé* », c'est indiquer qu'on est prêt à tout pour empêcher une telle éventualité.

La réponse soviétique au discours de M. Reagan reflète la même fermeté. Selon Tass, le président américain « *s'est engagé à son tour dans la campagne de provocation antipolonaise attisée par les milieux dirigeants des Etats-Unis* ». Il a tenu des propos « hypocrites » sur les droits des syndicats libres, alors qu'aux Etats-Unis mêmes il n'a pas hésité à dissoudre le Syndicat des contrôleurs aériens, parce que ceux-ci s'étaient mis en grève. Il a « *chanté les louanges des contre-révolutionnaires de Solidarité et des autres groupements antisocialistes, qui préparaient un soulèvement armé, les faisant passer pour des combattants de la liberté* ». Il a « *pratiquement exigé du gouvernement polonais d'accepter un « compromis » avec ces forces* », ce qui « *signifie la liberté d'action totale pour la contre-révolution polonaise* ». Il a décidé de « *provoquer en Pologne la famine* », afin de pouvoir « exercer une pression sur la *direction polonaise* ». Bref, pour l'agence soviétique, les propos de M. Reagan sont « *un encouragement aux milieux contre-révolutionnaires, une incitation à la confrontation violente et à la résistance au gouvernement* », en violation des normes du droit international, comme des dispositions de l'acte final d'Helsinki.

Tass estime, enfin, qu'en mettant en cause l'U.R.S.S., le président américain « *cherche apparemment un prétexte pour aggraver la situation* » et « *faire dégénérer la crise polonaise en une crise internationale* ».

Crise intérieure ou crise internationale ? Pour Moscou, la question polonaise n'est ni l'une ni l'autre, elle est, en quelque sorte, intermédiaire, puisqu'elle concerne la communauté socialiste, ce qui permet à l'U.R.S.S. de la considérer tantôt comme une affaire intérieure, et de dénoncer les ingérences américaines, tantôt comme une affaire internationale pour s'inquiéter de la menace qu'elle fait peser sur sa sécurité.

THOMAS FERENCZI.

LE GÉNÉRAL JARUZELSKI REMERCIE M. BREJNEV DE SA « COMPRÉHENSION »

Moscou (*A.F.P.*). — Le général Jaruzelski a remercié le président Brejnev de sa « *compréhension* » de la situation « *difficile et dramatique* » qui règne en Pologne. Dans un message adressé à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire et publié samedi 19 décembre dans la presse soviétique, le général Jaruzelski écrit : « *Vous avez grandement contribué à la cause du développement de l'internationalisme prolétarien. Nous vous remercions pour votre compréhension de la situation difficile et dramatique dans notre pays, pour l'aide économique qui permet d'atténuer les effets des difficultés que nous connaissons.*

» La société polonaise a pu se convaincre une nouvelle fois que, dans les moments difficiles, elle peut toujours compter sur ses amis soviétiques. Nous demeurons fermement sur le principe du renforcement des idées du socialisme, de l'indépendance et de la souveraineté de l'Etat polonais. Nous œuvrons résolument pour son développement démocratique dans l'esprit du renouveau socialiste, pour la mise en œuvre des principes du marxisme-léninisme dans les conditions nationales polonaises. Dans ce domaine, la compréhension et le respect mutuels ainsi que l'unité idéologique entre le POUP et le P.C.U.S., ont pour nous une grande importance.

» L'union de nos pays est reconnue comme un acquis historique. Elle contribue à la consolidation de la place de la Pologne en Europe, dans la communauté socialiste et dans l'organisation politique et militaire du traité de Varsovie. »

A Zurich

Des dirigeants de Solidarité créent un comité de coordination

De notre correspondant

Berne. — Un comité de coordination de Solidarité à l'étranger a été constitué vendredi 18 décembre, à Zurich par une trentaine de dirigeants du syndicat polonais restés bloqués en Europe occidentale à la suite du coup d'Etat militaire. Venus de France, de Belgique, des Pays-Bas, d'Allemagne fédérale, de Suède, de Grande-Bretagne et d'ailleurs rejoindre une délégation qui se trouvait déjà en Suisse, ces syndicalistes se sont réunis à huis clos à la Maison du peuple.

Dans un appel lancé à l'issue de leur première journée d'entretien, ils demandent à tous les gouvernements et à tous les syndicats démocratiques de manifester leur solidarité active avec le peuple polonais en exerçant des pressions politiques et économiques sur les pays du bloc soviétique jusqu'à l'abolition de la loi martiale et la libération des personnes arrêtées. Ils réclament également un « boycottage diplomatique » de la junte et invitent les Nations unies et les autres organisations internationales à condamner le régime militaire. En revanche, ils se sont prononcés en faveur de la poursuite de l'aide alimentaire à la Pologne à condition qu'elle se fasse sous contrôle international pour s'assurer que les vivres parviennent véritablement au peuple polonais.

Les syndicalistes souhaitent que le comité international de la Croix-Rouge et le Bureau international du travail envoient des missions d'observation afin de vérifier, notamment, les « *conditions de détention des prisonniers* », de s'enquérir d'« *éventuelles déportations de Polonais en Union soviétique* » et d'examiner les conditions de travail. Ils ont également renouvelé l'appel déjà adressé aux soldats polonais leur demandant de « *ne pas verser le sang polonais même s'ils en recevaient l'ordre* ».

Les syndicalistes estiment que « *les Soviétiques sont directement impliqués dans le coup de force* ». Pour eux, il ne saurait donc être question d'une simple « *affaire interne* ». Les protestations, ont-ils indiqué, ne doivent pas être adressées aux ambassades de Pologne mais à celles d'U.R.S.S. « *Il serait naïf de croire*, a déclaré l'un des syndicalistes, *que le général Jaruzelski a agi pour empêcher le pays de sombrer dans une catastrophe économique. Tout cela est le résultat de trente-cinq ans de règne de la « nomenklatura ». Maintenant, le gouvernement a déclenché la guerre contre toute la société et même contre l'Eglise. Toutes les couches sociales sont engagées dans notre combat et c'est pourquoi la résistance elle aussi doit être unifiée.* »

Des rumeurs faisant état de la création d'un gouvernement en exil ont été catégoriquement démenties à Zurich. « *Nous avons toujours été un syndicat et nous le resterons* », ont réaffirmé les représentants de Solidarité.

L'ambassade de Pologne à Berne a affirmé que « *la création d'un syndicat Solidarité en exil serait considérée comme un acte d'hostilité qui ne ferait qu'accroître la tension internationale* ».

JEAN-CLAUDE BUHRER.

L'anniversaire de M. Brejnev et l'autocélébration du parti

De notre correspondant

Moscou. — Le soixante-quinzième anniversaire de M. Brejnev donne lieu, en U.R.S.S., à un vaste concert de louanges au chef de l'Etat. La récente publication de ses souvenirs puis celle de plusieurs recueils d'articles et de discours ont suscité des commentaires dithyrambiques. Des expositions de photos sont organisées dans plusieurs villes pour illustrer la vie exemplaire de Leonid Ilyitch ; la télévision participe à la commémoration en diffusant des documentaires à la gloire du héros. Les éloges vibrants que lui décernent les pays frères sont largement retransmis, et le buste en bronze dressé en son honneur à Sofia a fait l'objet d'un long reportage télévisé.

Aucun Soviétique ne peut ignorer la chance qui est la sienne d'être gouverné par un homme aussi exceptionnel. La cérémonie du Kremlin au cours de laquelle les dirigeants des autres pays communistes, la Pologne exceptée, ont fait assaut de compliments est consacrée solennellement à la grandeur du personnage qui a reçu les plus hautes décorations de la communauté socialiste. Son propre pays lui a décerné, pour la quatrième fois, sa récompense suprême : l'ordre de Lénine et l'Etoile d'or de héros de l'Union soviétique.

Pourtant, affirme-t-on, M. Brejnev est d'autant moins porté à céder à la tentation de l'idolâtrie qu'il est resté fidèle aux règles de la direction collégiale. La commémoration de sa naissance se confond, en fin de compte, avec l'autocélébration du parti.

Th. F.

Le Comité international de la Croix-Rouge a tenté vainement d'entrer en contact avec Varsovie

De notre correspondante

Genève. — Pour le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.-R.), la Pologne est plus coupé du monde que ne l'a été en pleine guerre (1967-1970) le Biafra, d'où ses délégués pouvaient émettre des messages radios. Aucune communication d'aucune sorte ne peut être établie entre la Croix-Rouge internationale et les autorités ou la Croix-Rouge polonaise.

M. Hay, président du C.I.C.-R., nous a déclaré : « *Nous sommes gravement préoccupés et directement concernés par ce qui se passe en Pologne. Nous ne demandons qu'à intervenir en faveur des victimes. Maintenant que le gouvernement polonais reconnaît qu'il y a des prisonniers et que des affrontements ont fait des blessés, nous désirons, conformément aux conventions humanitaires de Genève, les placer sous la protection de ces conventions, visiter les internés et informer leurs familles sur leur sort, notamment en transmettant des lettres à ces dernières. Mais comment envoyer une mission sur place ? Nous avons pris contact avec l'ambassadeur de Pologne auprès des Nations unies, à Genève, mais il n'est plus habilité à délivrer des visas à nos délégués. Il a pris note de nos demandes et a promis de les transmettre à Varsovie.*

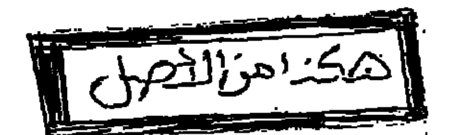
» Quelques espoirs cependant : Le médecin-chef du C.I.C.-R., le docteur Russbach, qui se trouve actuellement à Budapest, cherche à se rendre en Pologne afin de faire savoir aux autorités de ce pays que nous souhaitons pouvoir assurer la protection des prisonniers et des blessés. Une fois sur place, quand il y parviendra, il évaluera, également avec les responsables de la Croix-Rouge polonaise, les besoins les plus criants des victimes des événements. »

Vendredi 18 décembre, le délégué général du C.I.C.-R. pour l'Europe, M. Frank Schmidt, et une autre déléguée, Mme Ferret, ont quitté Genève pour la Suède, d'où ils tenteront de gagner la Pologne.

Coordination des secours

La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a lancé un appel aux diverses Croix-Rouges nationales (y compris celles de l'Est) pour que soient réunis 11 millions de dollars destinés principalement à donner une aide pendant les quatre mois de l'hiver à cinquante mille personnes âgées et particulièrement démunies et à vingt mille enfants de moins de sept ans considérés par la Croix-Rouge polonaise comme des cas sociaux. Cet appel, prévu avant le coup d'Etat, a été entendu notamment des Croix-Rouges américaine, australienne, suédoise et néo-zélandaise. La Croix-Rouge soviétique, qui a été directement sollicitée, n'a pas encore répondu.

ISABELLE VICHNIAC.



ET SES RÉPERCUSSIONS A L'ÉTRANGER

La priorité accordée à la « politique à l'Est » explique l'embarras des dirigeants ouest-allemands

Le Bundestag a approuvé, le vendredi 18 décembre, une résolution exprimant ses appréhensions à propos des événements de Pologne et le vœu que les mesures d'exception soient bientôt levées. Au cours du débat, nous signale notre correspondant à Bonn, Jean Wetz, le chancelier Schmidt a déclaré qu'il « se tenait de tout cœur du côté des ouvriers ». Il a mis en garde, sans la nommer, l'Union soviétique contre toute intervention militaire qui « mettrait la paix en péril ».

Mais il a également insisté sur la nécessité d'éviter, notamment dans les prises de position publiques à l'Ouest, « tout ce qui pourrait aboutir à une dramatisation de la situation ». Le chancelier a, d'autre part, indiqué que, contrairement aux Etats-Unis, la R.F.A. poursuivrait son aide alimentaire à la Pologne.

Où sont donc passées les immenses foules allemandes qui, il y a quelques semaines encore, à Bonn comme à Berlin-Ouest, à Hambourg comme à Francfort, clamaient leur amour de la paix et leur répulsion pour le recours aux armes ? Apparemment, les projet de rééquilibrage militaire de l'OTAN leur paraissaient beaucoup plus dramatiques que le sort, « ici et maintenant » du peuple polonais. La presse offre, elle aussi, un spectacle assez troublant depuis quelques jours. Les grands journaux sérieux de R.F.A. peuvent d'ordinaire être classés parmi les meilleurs et les mieux informés d'Europe, voire du monde. Non pas seulement en raison de leurs éditoriaux. — ils en restent d'ailleurs prodigues depuis le début de la crise. — mais aussi par leur « couverture » de l'actualité internationale, en particulier à l'Est. Or les quotidiens de ces jours derniers, tout en consacrant de nombreux articles aux événements de Pologne, ne leur accordent manifestement pas du tout la même importance que la presse française, britannique ou italienne, par exemple.

Comme les Allemands sont, comparativement aux Français, des gens que l'actualité internationale intéresse souvent et même passionne, il est permis de se demander quelles sont les raisons d'une attitude qui correspond parfaitement, au demeurant, à celle du gouvernement de Bonn. Celui-ci a constamment minimisé depuis dimanche la portée des événements de Pologne. Un fait, il est vrai, peut y avoir contribué : le degré de résistance populaire au coup de force a, semble-t-il, été sous-évalué par les diplomates et les services de renseignement ouest-allemands.

Ceux-ci avaient pourtant informé Bonn, peu avant l'état de guerre, de l'imminence d'une telle opération. Mais on avait tendance à penser que la « solution Jaruzelski » ne se heurterait pas à une opposition trop systématique ou trop massive, parce qu'elle permettrait de remettre en marche l'économie tout en évitant l'invasion soviétique. Une invasion que l'on redoute d'autant plus à Bonn qu'elle ruinerait, en quelques minutes, une bonne décennie d'« Ostpolitik ». Les rapports de force entre Solidarité et les autorités ont donc été sous-estimés d'une manière étonnante.

Les relations avec Berlin-Est

L'opposition, il est vrai, n'accepte pas sans broncher la thèse gouvernementale sur la Pologne. Ses protestations, toutefois, n'ont pas pris, pour l'instant, l'allure d'une grande querelle, d'un débat de fond. Qu'il s'agisse des déclarations du président de la C.D.U., M. Helmut Kohl, ou de certains éditoriaux des journaux traditionnellement peu favorables au pouvoir (notamment celui que *Die Welt* a consacré à l'analyse des réactions suscitées par le coup d'Etat militaire et intitulé avec une cruelle ironie : « *Bonne chance au dictateur* »). Manifestement, la passivité de l'opinion n'est pas étrangère à la relative apathie de la classe politique, et inversement.

Les faits se sont rapidement chargés de démentir ces pronostics, et le gouvernement fédéral a dû réviser en hausse son évaluation de la résistance ouvrière polonaise — donc de la répression militaire. Mais tout indique qu'il entend s'en tenir, même si les faits intervenus et les informations recueillies depuis le 13 décembre rendent cette thèse de moins en moins défendable, à l'affirmation selon laquelle le coup d'Etat militaire est une affaire strictement intérieure polonaise. Le chancelier, s'adressant vendredi après-midi au Bundestag, a même poussé fort loin la logique de cette thèse en estimant qu'on ne pouvait « *s'ériger en juge de la Pologne* », feignant de croire que c'était le pays, et non un régime de dictature militaire, qui était en question.

Les analyses de M. Willy Brandt

Si le gouvernement de Bonn s'accroche à sa ligne de conduite, et, tout en déplorant les arrestations et les fusillades, s'interdit obstinément de prononcer tout jugement sur le fond, c'est évidemment parce qu'il tient, plus qu'aucun autre en Europe occidentale, à ne pas compromettre ses relations avec Moscou. M. Schmidt a pris soin d'insister, devant les députés, sur le fait que le dialogue Est-Ouest était plus nécessaire que jamais en période de tension. Les sociaux-démocrates ouest-allemands incarnent cette « *politique à l'Est* » à laquelle la fin de la détente, après l'invasion de l'Afghanistan, a déjà porté un rude coup, mais qu'elle n'a pas tuée. La récente visite à Bonn de M. Brejnev et la multiplication des accords économiques avec l'Union soviétique l'ont montré parmi d'autres signes.

Le chancelier est d'autant plus enclin à maintenir ce cap qu'il sait son parti divisé sur ce sujet et qu'il doit subir, à cet égard, la concurrence de plus en plus ouverte de son prédécesseur. La motion adoptée par l'Internationale socialiste sur la Pologne, à laquelle le P.S. français a d'ailleurs refusé de s'associer *(lire d'autre part)* tant elle va loin dans l'acquiescement à la fiction de l'« *affaire intérieure polonaise* », porte la marque des analyses de M. Willy Brandt et des nombreux amis qu'il compte au sein du S.P.D.

Mais, au-delà des relations avec Moscou, se pose, pour beaucoup de dirigeants allemands de tous les partis, le problème des relations avec Berlin-Est. M. Schmidt était d'autant moins enclin à faire du coup d'Etat militaire en Pologne un *casus belli* qu'il se trouvait en R.D.A. quand il a été annoncé. Or il ne souhaitait ni annuler (bien qu'il sût, avant même de se rendre en Allemagne de l'Est, que quelque chose se préparait à Varsovie) ni même abréger sa rencontre avec M. Honecker ou en compromettre le climat. Un accord économique à long terme se prépare, dit-on, entre les deux Allemagnes. Des mesures humanitaires pourraient l'accompagner.

Une dimension particulière

Les relations interallemandes ont souvent eu à pâtir des tensions Est-Ouest, dont elles constituaient un baromètre assez sûr jusqu'à une date récente. On observe à Bonn avec satisfaction que ces rapports, si particuliers à tant d'égards, sont probablement en train d'échapper à cette logique et de prendre, en quelque sorte, leur autonomie. C'est aussi cet équilibre-là qu'on voudrait éviter de compromettre. La modération du chancelier, il est vrai, contraste avec l'implacable fermeté avec laquelle les autorités et commentateurs est-allemands poursuivent de leur vindicte les syndicalistes de Solidarité.

Le cas de l'Allemagne fédérale est-il en train de faire la preuve que les Occidentaux ont, à vouloir préserver à tout prix leurs bons rapports avec l'Est, perdu une part appréciable de leur liberté de jugement et de manœuvre ? A ces considérations diplomatiques et commerciales s'ajoute, dans le cas de l'Allemagne, une dimension particulière pour tout ce qui touche à la Pologne, ce pays a atrocement souffert de l'invasion et de l'occupation nazies, pour s'en tenir à la dernière guerre. Beaucoup d'Allemands mesurent qu'à prétendre condamner aujourd'hui un régime polonais, même dictatorial, voire, demain, un autre envahisseur — le même d'ailleurs que celui qui aida l'Allemagne à mettre la main sur la Pologne en 1939, — ils risqueraient de se l'entendre rappeler sans ménagement. Il y a aussi, probablement, même s'ils n'en ont pas totalement conscience, un peu de cette crainte-là dans la volonté de nombre d'Allemands de ne pas trop entendre parler de la Pologne.

BERNARD BRIGOULEIX.

La crise « remet en question l'objet du débat » sur la coopération européenne

déclare le délégué français à la conférence de Madrid

La conférence Est-Ouest de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) s'est ajournée, du vendredi 18 décembre 1981 au mardi 9 février 1982 (comme prévu), après une dernière séance presque entièrement consacrée à la Pologne.

Vingt-deux chefs de délégation sur trente-cinq ont pris la parole, la plupart pour accuser les autorités militaires polonaises de violer l'Acte d'Helsinki, fondement de la C.S.C.E.

Le chef de la délégation française, M. de Commines, après avoir rappelé les propos du premier ministre, M. Mauroy, devant l'Assemblée nationale, a déclaré que la situation créée en Pologne « *est contraire aux dispositions de l'Acte final d'Helsinki) et remet en question l'objet du débat que nous poursuivons sur sa mise en œuvre ainsi que sur les développements qui peuvent y être apportés.* »

« *La Pologne a besoin de moins de conseils et davantage de compréhension et d'aide économique* », a répondu M. Konarski, chef de la délégation polonaise.

Les trente-cinq délégués (toute l'Europe moins l'Albanie, plus les Etats-Unis et le Canada) sont cependant convenus de reprendre leurs travaux sur la base du dernier projet de déclaration des neutres et non-alignés (*le Monde* du 18 décembre).

● A WASHINGTON, le président Reagan, recevant vendredi M. Kirkland, président du syndicat A.F.L.-C.I.O., a déclaré que les mesures militaires en Pologne n'avaient été provoquées que par la demande de Solidarité de voter pour ou contre le communisme. Le fait que les dirigeants polonais « *n'osent pas laisser voter les gens* » prouve « *l'entière banqueroute de l'idée communiste* », a-t-il dit.

Un des plus hauts membres du gouvernement américain, qui tient à garder l'anonymat, a déclaré vendredi que les Etats-Unis ont « *une série de preuves* » (qu'il n'a pas précisées) de l'immixion soviétique en Pologne. L'imposition de la loi martiale — a-t-il dit — a été préparée « *depuis longtemps et en coopération et coordination étroites avec l'Union soviétique* ». Le fait que la répression en Pologne ait fait des victimes « *change le caractère de ce problème* » et pourrait conduire à « *une implication progressive* » des Soviétiques si la violence s'étend, a-t-il ajouté. Les Etats-Unis tentent d'influencer la situation en Pologne sans contribuer à « *un bain de sang et une tragédie* ». Ils peuvent agir, a-t-il dit, par le biais de l'Eglise et de « *certains moyens économiques* ».

Ce haut responsable a précisé qu'il s'attendait à « *d'autres événements* » en Pologne, qui, a-t-il dit, seront « *la conséquence dans les jours à venir de l'effondrement de l'économie et des privations qui y seront associées* ».

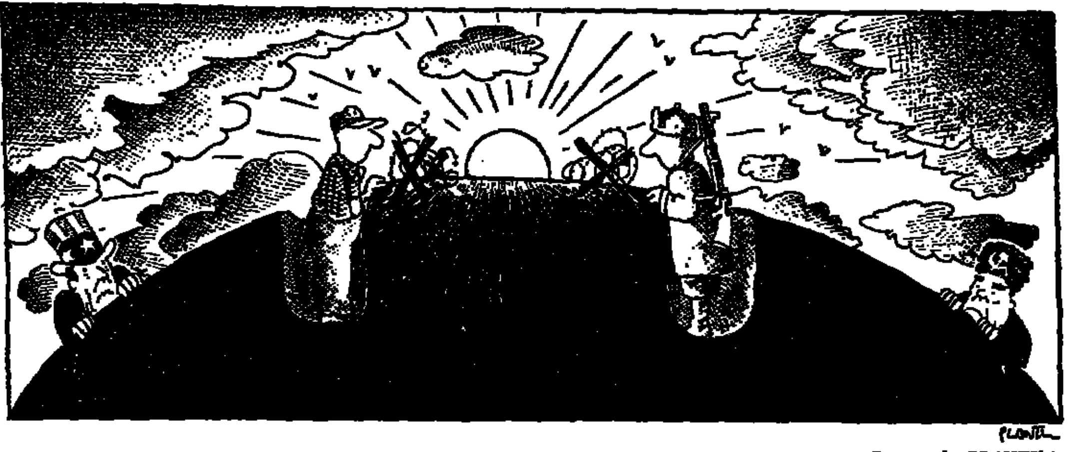
● A PARIS, M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a reporté, en raison de la situation en Pologne, la visite qu'il devait faire dimanche et lundi au Caire.

● A LONDRES, des experts des pays de l'alliance atlantique se réunissent ce samedi et dimanche pour examiner la crise polonaise. Les discussions pourraient se prolonger dans les prochains jours. Les Etats-Unis sont représentés par M. Eagleburger, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires européennes.

● *A Rome*, le cardinal Casaroli, secrétaire d'Etat du Vatican, rentrant vendredi de Washington, a déclaré : « *Nous nous trouvons sans doute face à l'un des moments les plus difficiles de l'histoire de l'Europe et du monde depuis de nombreuses années.* » Il a précisé que le Vatican lui-même est coupé de tout contact avec la Pologne « *On s'attendait à l'arrivée d'un représentant de l'épiscopat dans l'avion qui a atterri jeudi soir de Varsovie. Mais il n'est pas venu* », a-t-il dit.

Prié de dire s'il pensait que le général Jaruzelski était obligé de faire ce qu'il avait fait pour éviter le pire, le cardinal a répondu : « *C'est ce que tout le monde essaye de comprendre, y compris les Etats-Unis, qui sont assez inquiets de savoir si ce qui arrive est purement polonais, ou si cela répond à des pressions extérieures.* » « *Le rôle de l'Eglise est certainement un rôle de modération pour empêcher le pire, mais, en même temps, également de ferme défense de certains droits et de certains principes* », a ajouté le cardinal. « *Le Saint-Siège se propose avant tout d'appuyer l'action des évêques polonais. Mais il faudrait que nous ayons des contacts avec l'Eglise polonaise, contacts qui, jusqu'à présent, n'ont pas eu lieu.* »

Après leur entretien de vendredi à Rome, MM. Berlinguer et Carrillo, secrétaires généraux des partis communistes italien et espagnol, ont publié un communiqué déclarant : « *Les deux partis ont exprimé leur ferme condamnation de l'état de siège, les arrestations et la suppression des droits syndicaux et démocratiques (en Pologne). La nouvelle des tragiques et sanglants affrontements (de jeudi) confirme l'absolue nécessité de renoncer à la force pour la renaissance de la liberté et du dialogue.* »



(Dessin de PLANTU.)

A l'initiative de « Sud-Ouest » et du Secours catholique

Des camions de vivres sont partis de Paris et de Bordeaux

Des camions routiers sont partis vendredi 18 décembre de Bordeaux à destination de Cracovie. Ils transportent plus de quarante tonnes de vivres, achetées avec le produit de dons recueillis par le journal régional *Sud-Ouest*. Pour les Polonais, les vivres, destinés principalement aux enfants en bas âge, se composent essentiellement de lait et de conserves de viande et de poisson. Les routiers doivent arriver à Cracovie lundi 21 au plus tard, estime-t-on. Depuis le 9 décembre, une campagne de solidarité — « *Votre Noël pour Cracovie* », commune jumelée avec Bordeaux — est organisée par le journal *Sud-Ouest*, qui avait recueilli plus de 570 000 francs vendredi. Dans les jours qui viennent, d'autres camions partiront avec des médicaments et du matériel médical rassemblés avec la participation du comité bordelais d'aide pour la Pologne, Médecins sans frontières et Médecins du monde.

Douze des vingt-cinq camions affrétés par le Secours catholique étaient arrivés, eux, avant l'instauration de « l'état de guerre » en Pologne. Les vivres ont été remis à l'épiscopat de ce pays. Le treizième camion, à destination de Bialystock, a quitté Paris le 11 décembre. Trois autres, respectivement pour Katowice, Koszalin et Gorzow, sont partis le 15, et deux autres, pour Pelplin et Varsovie, le 16. Chacun de ces camions transportait 20 tonnes de vivres. Il reste donc sept camions, avec 140 tonnes de denrées alimentaires, à acheminer, précise le Secours catholique, qui indique que son opération « Noël pour la Pologne) va se poursuivre.

D'autre part, les vivres et les produits de première nécessité collectés dans plusieurs villes de province françaises avec le soutien d'Europe 1 devraient parvenir le 27 décembre dans le port polonais de Szczecin, indiquait-on, vendredi 18 décembre, au siège de la station. Les produits, 1 000 tonnes au total, seront remis à la Croix-Rouge polonaise qui, en liaison avec l'épiscopat polonais, les répartira. La collecte, indique Europe 1, partira par train de Paris le 20 décembre à 22 heures à destination du port de Boulogne-sur-Mer, où le convoi doit arriver le lendemain. Elle sera ensuite chargée sur un cargo battant pavillon ouest-allemand, le *Hartwig-Huss* affrétée par la Compagnie générale maritime. Le navire lèvera l'ancre, au plus tard, le 24 décembre à midi. Il devrait arriver le 27 décembre à Szczecin. Un représentant de la Croix-Rouge française remettra les vivres à un de ses homologues polonais.

— LIBRE OPINION —

Pour l'application des accords de Yalta

par JEAN LALOY (*)

EST-il vrai que les pays libres et les gouvernements représentatifs ne peuvent rien pour la Pologne à cause des accords de Yalta ? La vérité est que, à Yalta, il a été décidé de procéder, en Pologne, à des « *élections libres, sans contrainte, sur la base du suffrage universel et du scrutin secret. Tous les partis démocratiques et antinazis* (devaient avoir) *le droit de participer à ces élections et d'y présenter des candidats* ».

Staline interrogé par Roosevelt avait dit que ces élections pourraient avoir lieu dans les trois ou quatre mois. Elles ont eu lieu, en 1947, sous un régime d'intimidation et de terreur.

La domination — je dis « domination » et non « influence » soviétique — s'est établie en Pologne (et plus loin) non en vertu, mais en dépit des accords de Yalta. Staline, patelin, s'est bien gardé de dire ce qu'il avait en tête. Il a promis tout ce qu'on a voulu, mais il savait à quoi s'en tenir. « *Tout gouvernement librement élu*, a-t-il dit, à Potsdam, à Philip Mosely, serait anticommuniste et, cela, *nous ne pouvons nous le permettre* »

Ce qu'il faut réclamer, aujourd'hui, c'est l'application des accords de Yalta, et de tous ceux qui ont suivi, selon lesquels les peuples sont libres de se « *donner les institutions démocratiques de leur propre choix* ». Aucun « socialiste » ne peut prévaloir là contre, sans se nier, en tant que socialisme, si ce terme a un sens.

Mais, dira-t-on, et l'équilibre des forces ? L'équilibre est une chose, la liberté en est une autre. Que l'Union soviétique conserve, si cela lui est nécessaire, ses alliances militaires et même le stationnement de ses troupes en Europe, mais que cette sécurité reste dans l'ordre de la défense, et ne déborde pas sur celui de l'idéologie, la forme moderne de l'oppression !

Certes, on ne peut parvenir à une telle situation en quelques jours, mais on peut au moins l'envisager. On cesserait ainsi de se féliciter qu'il n'y avait pas d'intervention soviétique patente, alors qu'elle est constante. Et l'on aurait un but, une finalité politique, ce statut possible pour l'Europe, sans que soient modifiés les équilibres de forces dont chacun sait le poids.

La Pologne en lutte ne réclame rien que son droit. Il ne s'agit pas de laisser les Polonais entre eux, mais de faire, en sorte, qu'ils puissent se retrouver entre eux.

Dans l'immédiat, deux suggestions :

1) Les syndicats non communistes appellent à une grève d'une heure en soutien à la Pologne. Pourquoi ne pas consacrer le prix de cette heure à une collecte pour la Pologne ?

2) Les Français vont fêter Noël, réveillonner, courir aux spectacles. Pourquoi théâtres, cinémas, restaurants ne prélèveraient-ils pas un pourcentage de leurs recettes de ce jour de fête pour aider la Pologne ?

Il est faux qu'on ne puisse rien faire. On peut, d'une part, définir une finalité politique, de l'autre, apporter une aide pratique. Ainsi l'émotion qui secoue le pays tout entier ne serait pas vaine.

(*) Membre de l'Institut.

L'« ÉTAT DE GUERRE » EN POLOGNE ET SES

L'U.R.S.S. entre l'Afghanistan et la Pologne

IV. — Une torpeur résignée

par DANIEL VERNET

Dirigée par une équipe qui ne donne guère l'image du dynamisme, poursuivant la construction de sa machine militaire en même temps qu'elle cherche à faire prévaloir, à l'extérieur, sa propre conception de la détente, l'U.R.S.S. est dans l'impasse : sur le plan économique, le dogme du centralisme s'oppose à tout aménagement du système de planification (« le Monde » des 17, 18 et 19 décembre). Le blocage du système est total et engendre une véritable schizophrénie dans tous les domaines de la vie intellectuelle et sociale.

Si le terme de « société bloquée » a un sens, il s'applique parfaitement à cette société révolutionnaire, jeune, en marche vers un *« avenir radieux »*. Les perspectives d'évolution paraissent très limitées, et l'avenir s'annonce tout aussi sombre que le présent. L'âge des hauts dirigeants, leur réticence à préparer la relève, leur incapacité à régler les problèmes intérieurs, ne sont que des symptômes d'un blocage plus profond d'un système qui semble s'installer durablement dans la stagnation économique et l'appauvrissement intellectuel.

Malgré les immenses richesses naturelles de l'U.R.S.S., la conquête de l'espace, les ouvertures de grands chantiers, malgré les statistiques sur la lecture, la fréquentation des bibliothèques et des théâtres, ce n'est pas un paradoxe. L'amélioration du niveau de vie, les progrès de certaines industries des biens de consommation, comme l'habillement ou l'automobile, apparaissent plus comme les résidus d'un immense gaspillage que le résultat d'une politique volontaire. Les écrivains, les peintres, les artistes un peu novateurs sont réduits au silence ou à l'exil pour laisser la place aux fonctionnaires de la plume et du pinceau, qui occupent, depuis des décennies, les postes de responsabilité dans les unions officielles.

Le pays s'est installé dans une sorte de torpeur résignée. La majorité des citoyens, après avoir fait acte de présence sur les lieux de travail pour toucher un salaire, médiocre certes, mais assez rémunérateur comparé à l'effort fourni généralement, passent le plus clair de leur temps à faire la queue pour arracher quelques produits alimentaires à de maigres étalages. Les quelques améliorations partielles ne sont pas à la mesure des besoins croissants, multipliés par l'exemple de l'Occident, mais elles suffisent à montrer que « tout ne va pas plus mal », et à justifier le réel motif des leçons d'éducation civique. Si ça ne va pas mieux, c'est la faute aux Américains, qui obligent l'U.R.S.S. à soutenir une course aux armements couteuse et, plus récemment, aux Polonais, qui veulent vivre mieux que les Soviétiques tout en faisant grève...

Une idéologie nationaliste

Dans le domaine idéologique, l'impasse est tout aussi manifeste. Comme dans toutes les périodes difficiles, une idéologie nationaliste, slavophile orthodoxe ou païenne, antisémite et xénophobe a refait son apparition. Avec des nuances, le « parti russe » traverse toutes les couches de la société, sans épargner le P.C. lui-même, où l'idée d'un communisme national, aux traits russes, est toujours latente.

Mais il n'y a pas en U.R.S.S. de crise économique au sens occidental du terme, seulement des degrés dans une pénurie chronique. La situation ne deviendrait insupportable, économiquement et politiquement, que si les difficultés s'aggravaient à un point tel que la société soviétique ne soit plus en mesure de subvenir aux besoins de l'U.R.S.S. en tant que grande puissance expansionniste. L'heure des militaires pourrait alors sonner, bien que l'étroite symbiose entre les hauts fonctionnaires du parti et les dignitaires de l'armée ne fasse pas de ces derniers une caste à part, opposée au parti. Pendant dix-sept ans, M. Brejnev ne leur a rien refusé. S'il s'est agi quelquefois de choisir entre l'armée et le niveau de vie du plus grand nombre, les arbitrages ont toujours été rendus en faveur de la première.

Cette priorité n'est peut-être pas étrangère au découragement qui a saisi les élites intellectuelles. Les manifestations en sont variées : je-m'en-foutisme généralisé, recrudescence de l'alcoolisme dans toutes les catégories sociales, augmentation des délits et notamment de la délinquance juvénile... Les étudiants abandonnent leurs études ou n'exercent pas la profession pour laquelle ils se sont préparés pendant des années, pour se vouer à des métiers manuels, mieux rémunérés et mieux considérés socialement. En 1975, cinq millions d'ingénieurs ont abandonné leur métier pour devenir ouvriers qualifiés ou chauffeurs de taxi pour échapper à un salaire de 120 roubles (le salaire moyen est de 175 roubles). La profession d'ingénieur, comme le secteur médical et pédagogique, se féminise parce qu'elle est mal payée.

Pour résoudre ses difficultés, l'U.R.S.S. fera-t-elle appel aux technocrates ? Ils existent et sont conscients des problèmes. Ce sont des modernistes, pas des libéraux. L'efficacité économique, ils veulent la rechercher dans une rupture avec les mythes du système soviétique, dans le rétablissement d'« un certain chômage », la possibilité des licenciements, une réforme des prix qui rompe avec un égalitarisme factice, l'ouverture de l'éventail des salaires pour encourager ceux qui travaillent bien. Les primes existent déjà, bien sûr, mais la distribution de papier monnaie ne correspond à aucune création de biens ou de services et ne sert qu'à entretenir le marché noir.

Esprit d'entreprise

Ces technocrates, pour qui « l'esprit d'entreprise » n'est pas une notion totalement inconnue, on les rencontre surtout dans les régions périphériques de l'U.R.S.S., loin du « centre russe », là où le poids de la bureaucratie se fait parfois moins lourd. En général, d'ailleurs, les habitants des républiques non slaves se débrouillent mieux que les autres, ils font preuve d'ingéniosité pour défendre leur propre intérêt, et les autorités les laissent compenser économiquement une tutelle politique qui autrement serait insupportable, suscitant la jalousie des Russes.

Mais aucun ne cherche à sortir des limites imparties par le régime. Comme tout le monde, ils ont assimilé la loi fondamentale du système qui oblige à mener une double vie, qui engendre une schizophrénie sociale et intellectuelle. C'est le seul moyen de s'en sortir. Il permet d'écouter le soir les « mauvaises radios » (les émissions occidentales en langue russe) et le lendemain matin de réciter le catéchisme avec la même absence de conviction que celui qui écoute mais qui se satisfait du rite puisque ses propres supérieurs ne lui en demandent pas plus.

Les jeunes peuvent s'adonner au rock'n roll, être attirés par la religion, dépenser un mois de salaire pour se payer au noir un blue-jeans occidental. Les fondements du régime seraient ébranlés seulement s'ils refusaient de réciter les litanies dans les réunions de formation politique. La « langue de bois » est omniprésente. La question n'est pas de savoir si ceux qui la parlent ou l'entendent y croient ou non. L'essentiel est qu'il n'y ait pas de vide idéologique, mais un trop-plein, pas de plages blanches propices aux interrogations et aux remises en question, mais des réponses à tout qui bloquent toute initiative.

Le principe de base qui dicte la conduite du citoyen moyen est d'avoir la paix, de ne pas se créer d'ennuis superflus, donc de jouer le jeu avec ses supérieurs comme avec ses subordonnés. A la répression bureaucratique et policière, extérieure en quelque sorte à la société civile, se superposent les multiples oppressions parcellaires des « petits chefs », de tous les détenteurs de la moindre part de pouvoir qui se vengent sur ceux qu'ils tiennent à leur merci des vexations qu'ils subissent eux-mêmes.

La tranquillité, la sécurité, sont à ce prix dans une société d'éternels culpabilisés qui ont toujours quelque chose à se reprocher (d'où la fonction « politique » du marché noir) et sont donc constamment sous une menace d'autant plus inquiétante qu'elle est purement arbitraire. Les *Mémoires* de Chostakovitch montrent bien que les hommes célèbres, adulés du régime, n'échappent pas au double jeu des grandes compromissions et des petites lâchetés, pour vivre, tout simplement. Non que les Soviétiques ne protestent pas. Ils écrivent aux journaux, aux dirigeants, pour leur parler de leurs petites misères. Mais l'opinion publique, complètement atomisée, n'a aucun moyen d'expression collective.

L'écrasement des contestataires

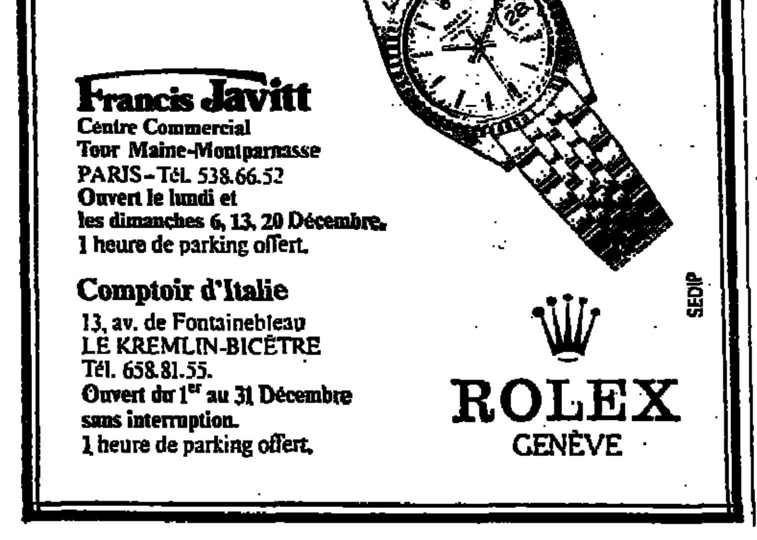
Les marginaux eux-mêmes sont pris dans cette schizophrénie jusqu'au jour où ils décident de rompre ouvertement avec le système ou qu'ils sont amenés à le faire, contre leur gré, par l'action du K.G.B. C'est un pas qui coûte non seulement à l'intéressé, mais à sa femme, ses enfants, ses parents... Les explosions sporadiques de violence sociale ou nationale sont réprimées par la police et l'armée. La répression quotidienne, individuelle, est plus sournoise. Elle a été utilisée avec une ingéniosité particulière contre les dissidents. Les mesures de rétorsion sont d'autant plus nombreuses et variées qu'aucune sphère de la vie n'échappe au contrôle de l'Etat.

Un des résultats de l'ère Brejnev aura été l'écrasement des contestataires. Commencé dans les milieux littéraires après le XXe congrès du P.C. soviétique, le mouvement a vraiment pris naissance à la suite de l'intervention des chars russes en Tchécoslovaquie ; il trouva un souffle nouveau avec les débuts de la détente. La détente n'a toutefois pas empêché qu'il soit décimé dans la période postérieure à Helsinki. Malheur aux Soviétiques qui se sont mis en tête de surveiller l'application de l'Acte final ! L'appareil répressif du K.G.B. a montré une grande habileté tactique : les dissidents ont été arrêtés, jugés, enfermés, envoyés en exil en Sibérie ou contraints à l'émigration. Le vide a d'abord été créé autour du plus célèbre d'entre eux, Andreï Sakharov, enfant du siècle des Lumières égaré dans le totalitarisme, avant qu'il ne soit lui-même victime de l'arbitraire policier.

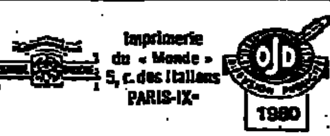
La poignée qui reste n'a guère le choix qu'entre le silence et l'exil. Le mouvement renaîtra sans doute plus tard sous une autre forme, mais il restera marginal, vulnérable, aussi longtemps qu'il sera le fait de quelques intellectuels idéalistes, coupés de l'ensemble de la société, notamment des ouvriers, chez qui la méfiance traditionnelle à l'égard de l'intelligentsia persiste et chez qui le syndicalisme libre, embryonnaire, a été immédiatement réprimé.

Témoins plutôt qu'acteurs, les dissidents n'ont jamais été en position de réformer le régime soviétique. Le renouveau viendra-t-il alors de l'armée, des technocrates et des réformistes à l'intérieur du parti — toutes catégories qui peuvent se recouper ? Jusqu'en 1956, la société bouillonnait sous la chape du stalinisme. Le laisser-faire relatif des dernières années a eu pour effet d'écarter, plus ou moins en douceur, les gêneurs les plus turbulents. C'est pourquoi on ne saurait exclure la prolongation de cette terreur feutrée dans une société qui donne une prime à la médiocrité, où la stagnation interne est accompagnée, sinon compensée, par l'expansion à l'extérieur, et qui a abandonné tout grand dessein comme sa classe dirigeante a perdu toute justification à son existence.

FIN



Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire n° 57 437.

LES COMMENTAIRES DES DIRIGEANTS DU P.C.F.

M. GREMETZ : solidaires du peuple.

M. Maxime Gremetz, secrétaire du comité central du P.C.F., a déclaré le 18 décembre à Antenne 2, sans cesse interrompu par Christine Ockrent et Noël Copin : *« Nous avons soutenu les changements, la voie du renouveau... Nous sommes solidaires du peuple polonais. Nous voulons qu'il règle lui-même ses problèmes sans ingérence étrangère... C'est pourquoi nous ne voulons rien faire qui jette de l'huile sur le feu... De nombreux chefs d'Etat occidentaux font preuve de responsabilité car c'est aussi la paix qui est en jeu. »*

● *M. Roland Leroy*, directeur de *l'Humanité*, a déclaré, vendredi, à France-Inter : *« Il ne faut pas jeter de l'huile sur le feu. Quand* le Figaro *appelle à la grève, cela devrait faire réfléchir les ouvriers. »*

RENDEZ-NOUS ELKABBACH !

Le journal télévisé du vendredi 18 décembre sur Antenne 2 nous a rajeunis de quelques mois. On a vu un communiste venir réciter un texte et deux journalistes l'interrompre sans cesse pour lui faire dire ce qu'il ne pouvait évidemment pas dire, puisque cela n'était pas écrit dans le texte. Et, comme à l'habitude tel le bœuf de labour qui, imperturbable, remonte son sillon sous un soleil de plomb ou la tempête, le communiste est arrivé à la fin de son texte en ne disant que ce qui y était écrit. L'excitation des journalistes approchait alors de l'hystérie.

Ne pas arriver à faire dire à quelqu'un ce qu'on voudrait entendre de sa bouche est souvent exaspérant. Mais, tout autant, voir harceler avec hargne un invité dont on pouvait penser qu'il mènerait sa charrue quoi qu'il arrive jusqu'au bout du champ mettait mal à l'aise.

C'est un sentiment que l'on a déjà eu autrefois, mais on peut se demander si les journalistes d'alors qui — selon la règle du jeu — voulaient faire dire aux communistes ce qu'ils ne diront jamais, n'étaient pas, somme toute, plus habiles à faire sortir leurs invités de leurs gonds.

Dans ce genre, M. Elkabach n'était-il pas plus adroit ou plus tolérant que Mme Ockrent ?

C. L.

M. JUQUIN : ça me brise le cœur.

M. Pierre Juquin, membre du bureau politique, a déclaré vendredi 18 décembre à France-Inter : *« Depuis le début de l'affaire polonaise, depuis seize mois — et nous le rappelons dans le communiqué du bureau politique. — nous avons porté une appréciation favorable, positive sur le chemin démocratique, de démocratisation qui était engagé. Et nous considérons, Georges Marchais l'a dit tout de suite, dès dimanche soir, que ce qui se passe aujourd'hui est regrettable à tous égards : nous avons dit tout de suite que nous souhaitons que le processus de démocratisation sous toutes ses formes, dans toutes ses dimensions, reprenne le plus vite possible et que la Pologne puisse ainsi résoudre ses énormes problèmes (...).*

» Quand j'entends parler d'internements, d'arrestations, ça me brise le cœur. Seulement, la Pologne était au bord de la guerre civile (...). Dans une société socialiste d'ailleurs, on ne doit pas régler les problèmes par la violence armée... Il ne faut pas que les libertés disparaissent pour longtemps, soient foulées au pied pour longtemps (...). »

« L'HOMME DE MARBRE » SUR TF 1

La direction de TF 1 a choisi de diffuser, le 20 décembre, à 20 h. 35, le film réalisé par le cinéaste polonais Andrzej Wajda en 1977, « l'Homme de marbre » Hommage à la lucidité, à la jeunesse, c'est une réflexion plus utile que jamais sur l'occultation du passé, sur les ambiguïtés de la période stalinienne.

● *Radio Paris* (102 MHz) diffusera, dimanche 20 décembre à 22 h. 45, une émission exceptionnelle consacrée à la Pologne et à l'aide qu'il est possible d'apporter aujourd'hui aux Polonais et au syndicat Solidarnösc. Thierry Jeantet y accueillera en direct l'association « Solidarité France-Pologne », les auditeurs ayant la possibilité d'appeler en cours d'émission au numéro 526-64-01.

DÉSACCORD ENTRE LE P.S. FRANÇAIS ET L'INTERNATIONALE SOCIALISTE

L'Internationale socialiste a rendu publique, vendredi 18 décembre, une déclaration sur la Pologne, dans laquelle elle *« espère que le peuple polonais sera capable de résoudre ses problèmes sans interférence extérieure et sans bain de sang »*. L'Internationale socialiste, ajoute la déclaration, *« est consciente que des avis non sollicités ou des déclarations rédigées de façon dure n'aideront pas le peuple de Pologne. (...) Elle prend note de l'intention de la direction polonaise non d'interrompre et de renverser, mais de poursuivre, le processus de réformes et de renouveau au pays. On doit s'attendre que les personnes arrêtées soient relâchées, et que les droits syndicaux soient restaurés »*.

Le communiqué est signé par MM. Willy Brandt, président, et Bernt Carlsson, secrétaire général.

Le parti socialiste français a aussitôt publié une mise au point dans laquelle il indique que cette analyse de l'Internationale *« ne peut recevoir l'assentiment du P.S., compte tenu des positions prises par ce dernier quant à une solidarité active avec le peuple polonais »*. Les socialistes français soulignent, d'autre part, que la déclaration de l'Internationale, d'une manière générale, ne peut engager l'ensemble de ses membres, puisqu'*« il n'a été réuni aucune instance pour en débattre. »*

● *Des historiens* ont adopté le texte suivant : *« Les historiens français, amis de toujours de la Pologne, expriment leur bouleversement, leur indignation et leur inquiétude à la suite des arrestations d'historiens polonais et des attaques dont ils sont les victimes, en particulier Bronislaw Geremek, historien de réputation mondiale et conseiller du syndicat Solidarité. Ils demandent leur libération immédiate comme celle des personnes arrêtées depuis l'instauration d'un gouvernement militaire en Pologne. »* Cinquante historiens ont déjà signé le texte, notamment MM. Bedarida, Braudel, Chaunu, Delumeau, Ferro, Labrousse, Le Roy-Ladurie, Rémond, Vernant et Vidal-Naquet.

M. ROCARD : une affaire intérieure à la conscience universelle.

A la fin d'un voyage consacré à l'emploi, M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, a déclaré à Poitiers le 18 décembre : *« Les événements de ces derniers jours ne sont ni seulement une affaire intérieure polonaise, sûrement pas une affaire intérieure française — comme tente de le faire croire l'opposition à qui une vieille pratique de l'indignation sélective devrait inspirer plus de réserve : c'est une affaire intérieure à la conscience universelle parce qu'elle met en cause les libertés les plus fondamentales. Quelle image ce serait, en effet, si nous pouvions nous accommoder, si peu que ce soit, d'une situation où des militaires siègent à la table du conseil des ministres quand des syndicalistes sont jetés en prison ? »*

« Que de bassesse dans cet amalgame »

M. Rocard, s'exprimant devant M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle et membre du P.C.F., a ajouté : *« La France devait faire entendre sa voix parce que sa majorité politique se réclame du socialisme. Ceux qui font de la politique intérieure sur le dos du peuple polonais affirment aujourd'hui qu'ils « récusent tout ce qui s'apparente au socialisme ». Que de bassesse dans cet amalgame ! Le socialisme de Paris — qui oserait en douter ? — n'a rien de commun avec celui de Varsovie, pas plus que ceux qui parlent de liberté à Paris n'osent lui donner — j'imagine — le même sens qu'à Santiago-du-Chili ou au Salvador.*

» Le président de la République a indiqué que la France apporterait au peuple polonais « son aide matérielle et morale ». Cet engagement concerne tous les Français par le soutien moral que peut représenter, pour ceux qui se battent pour recouvrer leur liberté et leurs droits, la détermination d'un peuple frère dont l'attachement à la liberté et aux droits de l'homme est enraciné dans l'histoire. Il faudra faire preuve d'imagination, de responsabilité, de ténacité dans l'expression de cette aide. Cette flamme qui ne s'éteindra pas porte un nom : la solidarité », a-t-il conclu.

AMÉRIQUES

Argentine

Le général Galtieri a formé un gouvernement soucieux de restaurer la confiance

Correspondance

Buenos-Aires. — La principale nouveauté du gouvernement du général Galtieri, constitué officiellement le vendredi 18 décembre, est le regroupement, sous l'autorité de deux ministres, celui de l'économie et celui des travaux et services publics, des cinq ministères qui, sous le général Viola, s'occupaient des questions économiques.

Le ministre de l'économie se taille la part du lion dans cette restructuration : l'agriculture, l'industrie et le commerce sont en effet placés sous son autorité. En revanche, se confirme la tendance à la réduction de la participation des militaires, qui ne sont plus désormais que trois. Il est vrai qu'ils conservent le poste-clé de l'intérieur.

Le commandant en chef de l'armée de terre et président de la nation s'est entouré d'un homme de confiance à l'intérieur et d'hommes qui inspirent confiance aux relations extérieures et à l'économie. Le nouveau ministre de l'intérieur, le général Alfredo Oscar Saint-Jean, est un officier de cavalerie, connu pour son opposition à une « ouverture » politique immédiate. Sa nomination a été mal accueillie dans les milieux politiques. Le nouveau ministre des relations extérieures, M. Nicanor Costa Mendez, a déjà exercé cette fonction durant la présidence du général Ongania (1966-1970). Il y a tout lieu de penser qu'il mènera une politique beaucoup plus « orthodoxe », aux yeux de Washington, que celle de son prédécesseur, M. Oscar Camilion.

C'est toutefois la nomination du nouveau ministre de l'économie qui était la plus attendue. Le choix de M. Roberto Aleman, sans constituer totalement une surprise, a tout de même étonné. M. Krieger Vasena, ex-ministre de l'économie du général Ongania, était donné, en effet, comme le grand favori. Avec M. Roberto Aleman, c'est indiscutablement la ligne « libérale » qui triomphe. Cet avocat de cinquante-neuf ans, qui fut, en 1961, ministre de l'économie du président Arturo Frondizi, n'a jamais caché son opposition à la politique de M. Lorenzo Sigaut, auquel il reprochait de ne pas s'attaquer aux problèmes de fond, et de conduire progressivement l'économie au dirigisme. Partisan d'une réduction radicale des dépenses publiques — y compris militaires ! — M. Roberto Aleman considère que l'objectif prioritaire est la stabilité monétaire. Il jouit d'un prestige certain auprès des milieux financiers internationaux, et n'est pas mal vu des industriels, qui le jugent plus sensible aux problèmes de la production que naguère M. Martinez de Hoz.

Le général Galtieri resserre donc les rangs. Les personnalités qu'il a choisies paraissent traduire sa volonté de réaffirmer les principes du *« processus de réorganisation nationale »*. Reste à savoir s'il s'agit pour les forces armées d'affermir leur position avant de négocier, ou d'un retour pur et simple aux sources du coup d'Etat de 1976. — J. D.

Bolivie

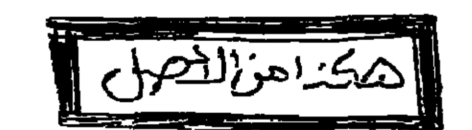
Pour le rétablissement des libertés syndicales

PLUSIEURS CENTAINES D'OUVRIERS BOLIVIENS FONT UNE GRÈVE DE LA FAIM

La Paz (*A.F.P.*). — Des centaines d'ouvriers ont rejoint, jeudi 17 décembre, le mouvement de grève de la faim destiné à obtenir le rétablissement des libertés syndicales dans le pays.

Huit cents ouvriers de la plus importante usine de chaussures de Cochabamba en particulier, ont suivi les travailleurs et les anciens dirigeants syndicaux qui font grève depuis lundi à La Paz, Santa-Cruz et Cochabamba. A La Paz, une cinquantaine de grévistes ont rejoint jeudi la vingtaine d'ouvriers présents au siège des Nations unies et à l'archevêché.

De son côté, le gouvernement a suspendu les négociations engagées il y a dix jours avec les mineurs. En 1977, une vaste grève de la faim, déclenchée le jour de Noël, avait contraint le gouvernement du général Hugo Banzer à décréter une amnistie générale.



RÉPERCUSSIONS EN FRANCE

LE RASSEMBLEMENT DU 21 DÉCEMBRE

La participation des syndicats et des associations à l'arrêt de travail

Plusieurs fédérations affiliées à la C.G.T ont donné leurs propres consignes d'arrêt de travail le 21 décembre, soit notamment celle des finances, des officiers de marine marchande et du spectacle (à l'Opéra, samedi 19, le rideau devant se lever avec quinze minutes de retard). Il en est de même pour le SNES et de nombreuses sections syndicales telles que les journalistes C.G.T de l'A.F.P. (tandis que les sections F.O., C.F.D.T. et S.N.J organisent un rassemblement place de la Bourse), une douzaine de services publics de l'Orléanais, Catarpillar, le Syndicat des correcteurs parisiens, etc.

Divers syndicats ont confirmé les consignes données par leur centrales : le SGEN (C.F.D.T.), la fédération F.O. de la police nationale, la fédération nationale de l'éducation et de la culture F.O.

Des arrêts de travail ont aussi été décidés par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, le Centre national des jeunes agriculteurs, le Syndicat de la magistrature, la Fédération autonome des syndicats de police, le Syndicat national des mécaniciens navigants d'Air France.

D'autre part, la Confédération des syndicats libres appelle ses militants à offrir une heure de salaire aux travailleurs polonais (ce que préconise aussi le Syndicat national de la petite et moyenne industrie), le Centre de perfectionnement des journalistes organise une journée d'information le 23 décembre à Paris, la fédération de Paris de la Ligue des droits de l'homme apporte son soutien aux syndicats et partis qui organisent le 19 décembre un meeting à Paris. Enfin, deux cents avocats des barreaux de Paris et de Nanterre ont signé un télégramme de protestation adressé à l'ambassade de Pologne.

Les journalistes parisiens, à l'appel du S.N.J., du S.J.F.-C.F.D.T et du S.G.J.-F.O., sont conviés à se rassembler, lundi 21, entre 11 heures et midi, devant le siège de l'A.F.P., place de la Bourse.

Sur le plan international, les initiatives se multiplient. La Confédération européenne des syndicats (trente-quatre organisations) demande à ses adhérents de se rendre auprès des ambassades de Pologne de leur pays et prévoit d'envoyer une délégation en Pologne pour rencontrer les dirigeants de Solidarité et notamment Lech Walesa.

Force ouvrière accueillera les 20 et 21 décembre, à son siège parisien, la conférence européenne pour la défense des syndicats libres dans les pays de l'Est et en U.R.S.S., que préside M. Edmund Baluka actuellement arrêté en Pologne. Un meeting international aura lieu le 21 au soir, présidé par M. André Bergeron.

La Fédération internationale des journalistes a demandé à Amnesty International de s'enquérir du sort des journalistes polonais arrêtés, et proteste contre la dissolution, en Pologne, de l'Union des journalistes.

● *Une centaine de lycéens ont défilé* vendredi 18 décembre après-midi dans les rues de Belfort lors d'une manifestation de soutien au peuple polonais. Ils ont déposé une motion à la préfecture à l'intention de l'ambassade de Pologne à Paris, demandant notamment : « *La levée de l'état de guerre en Pologne, la libération des emprisonnés et internés la fin du contrôle de la vie quotidienne par l'armée (...), le respect du droit de grève et le retour aux acquis arrachés par les travailleurs depuis août 1980.* »

Le malaise s'accroit à la C.G.T. qui a refusé de s'associer à la manifestation

Les organisations C.F.D.T., F.O., C.F.T.C., FEN et C.G.C. préparent activement l'arrêt de travail qu'elles ont décidé pour lundi 21 décembre, entre 11 heures et midi, « pour la défense des libertés en Pologne et pour la libération des militants de Solidarité emprisonnés ».

Le bureau de la C.G.T. a confirmé, vendredi 18 décembre, à 18 heures, sa décision de ne pas s'associer à la grève, dans la volonté « de préserver les chances de dialogue ». Deux des douze membres du bureau, MM. Deiss (sans étiquette) et Gaumé (socialiste), ont réaffirmé leur désaccord sur une position qui ne comporte aucune condamnation à l'égard des autorités de Varsovie. L'expression de ces profondes divergences au sein du bureau (M. Gaumé les a répétées à la télévision) est d'autant plus marquante que les décisions sont généralement prises à l'unanimité dans cet organisme.

Les déclarations faites vendredi par les opposants (les neuf membres de la commission exécutive et, d'autre part, les militants et responsables cégétistes regroupés dans la « coordination C.G.T. pour la Pologne ») semblent rencontrer l'approbation de nombreux travailleurs, heurtés par le comportement de l'appareil cégétiste. Les minoritaires, on le sait, ont appelé, eux aussi, à un arrêt de travail le 21 décembre.

M. Krasucki : préserver les chances du dialogue

Lorsque M. Séguy, le 15 décembre, avait donné lecture de sa déclaration devant les journalistes, il leur avait été précisé qu'il ne serait pas répondu à leurs questions. Le même procédé a été appliqué lorsque M. Krasucki, le 18 décembre au soir, a lu le texte que voici :

« *Le bureau confédéral de la C.G.T., depuis le premier jour, a fait connaître clairement ses préoccupations à l'égard des événements regrettables de Pologne. Il partage l'émotion et l'inquiétude de tous les amis de ce pays, de tous les partisans sincères des droits de l'homme. Comme eux, il est bouleversé à l'annonce d'affrontements dans lesquels des vies humaines, des vies de travailleurs ont été perdues.*

» *Tout l'indique : la Pologne est au bord du gouffre, au bord d'une tragédie nationale. Le sort du peuple polonais, mais aussi de la détente et de la paix en Europe et dans le monde sont en jeu.*

» *Quiconque, en France et dans le monde, détient une part de pouvoir ou même seulement d'influence a le devoir d'agir avec un sens des responsabilités à la mesure de cette réalité. Le pire n'est pas inévitable à condition que nul ne pratique la politique du pire.*

» *C'est pourquoi la C.G.T. rejette l'exploitation partisane de la situation à des fins de politique intérieure par les forces de droite pour qui les malheurs de la Pologne ne sont qu'un prétexte pour empêcher les réformes et le changement voulus en France par le suffrage universel.*

» *La situation présente en Pologne, ses causes et les mesures d'exception actuellement instaurées, la suspension des libertés fondamentales, des arrestations et la loi militaire, ne peuvent, de l'avis de la C.G.T., estomper une certitude, il n'y a pas d'autre alternative au désastre que le dialogue et l'entente entre les Polonais, entre toutes les forces concernées et responsables dans ce pays pour repartir dans la voie du renouveau et le concrétiser par des réformes nécessaires et possibles.*

» *Nous en avons la conviction : c'est encore réalisable. Depuis dix-huit mois, la C.G.T. appuie le processus de renouveau difficilement engagé en Pologne, mais qui avait cependant abouti à des avancées démocratiques incontestables, notamment en matière de droit syndical, de libertés, et dans divers autres domaines.*

» *Pour des raisons, des fautes diverses et qui ne sont pas unilatérales, cette progression démocratique n'a pas abouti à l'entente constructive, elle s'est accompagnée de la désorganisation de la vie du pays et a conduit à des positions d'affrontements traduites par la situation actuelle.*

» *Nous l'affirmons de toute notre conviction, de tout notre espoir aussi : rien pourtant n'est encore perdu, le sang ne doit plus couler. Le régime d'exception peut être levé, ni la guerre civile, ni l'intervention étrangère ne sont inévitables. Le peuple et les travailleurs polonais, tous ceux qui, de part et d'autre, dans l'ensemble de leurs forces organisées et notamment dans tous les syndicats, veulent un socialisme polonais, démocratique, mettant en œuvre les ressources pour trouver une solution démocratique et pacifique à la dramatique crise actuelle et répondre concrètement aux besoins urgents et humains des hommes et des femmes de ce pays.*

» *C'est pour préserver cette possibilité, dans la mesure de ses moyens, que la C.G.T a adopté et maintient, depuis le 13 décembre, une attitude faite de mesure et d'esprit de responsabilité. C'est pour la même raison que le bureau confédéral décide de ne pas s'associer à la décision de grève lancée par d'autres centrales syndicales.*

» *La C.G.T. s'adresse aux travailleurs de notre pays. Dans l'état actuel des choses, la plus grande solidarité, à l'égard des travailleurs et des syndicalistes polonais, consiste à préserver ces chances, à favoriser ce qui peut rétablir un véritable dialogue et à se garder de tout ce qui peut contribuer à aggraver la tension au risque de précipiter l'irréparable. La C.G.T. appelle également les travailleurs et les travailleuses de notre pays, à se mobiliser et à mettre en échec toutes les réformes et mesures sociales urgentes, toutes les tentatives de caricaturiser la position de la C.G.T. pour l'affaiblir et de diviser les forces dont l'union est nécessaire pour mener à bien le changement démocratique en France.* »

● *M. Paul Marchelli*, délégué général de la C.G.C., a estimé, jeudi 17 décembre, à Grenoble, que « *l'attitude indigne du P.C. devrait obliger ses membres actuellement ministres à quitter le gouvernement* ». Il a également critiqué l'attitude de la C.G.T., disant notamment : « *La C.G.T. est prête, si les circonstances le lui permettaient, à instaurer en France un régime capable, comme en Pologne, d'écraser le peuple.* »

● *M. Jean Charbonnel (R.P.R.)*, ancien ministre, a jugé « regrettable » le « retard » avec lequel « *le gouvernement français a compris qu'il ne pouvait pas s'en tenir à la fiction d'une affaire intérieure polonaise* » Il a ajouté : « *Il importe maintenant de savoir si les ministres communistes peuvent rester véritablement solidaires de la politique menée au nom de la France, alors que leur parti a pris des positions totalement différentes.* »

● *Le Comité de liaison des étudiants de France* (CLEF) *condamne avec la plus extrême vigueur les atteintes inqualifiables aux libertés fondamentales exercées en Pologne et exprime sa plus totale solidarité avec les étudiants et l'ensemble du peuple polonais* », après « *l'arrestation de plusieurs centaines de responsables du N.Z.S. (Syndicat étudiant polonais proche de Solidarité)* ».

● *Le MICHMAR (Jeunes sionistes de gauche)* estime que « *après le mauvais coup perpétré contre les travailleurs polonais, les dictateurs militaires de Varsovie utilisent l'arme des faibles et des tyrans : l'antisémitisme sous faible vernis d'antisionisme* ». Le MICHMAR « *joint sa protestation à celle des forces démocratiques rassemblées à la porte de Versailles* ».

LA F.N.S.E.A. DEMANDE QUE SOIT ORGANISÉE FINANCIÈREMENT L'AIDE ALIMENTAIRE

Le conseil d'administration de la F.N.S.E.A. exprime sa pleine solidarité aux organisations syndicales polonaises.

La situation dramatique de ce pays en matière alimentaire ne peut laisser insensibles les agriculteurs français.

La F.N.S.E.A. demande aux autorités communautaires d'utiliser les sommes non encore affectées de la *taxe de co-responsabilité laitière* au financement d'une aide alimentaire au peuple polonais.

La distribution du beurre et de la poudre de lait devra être effectuée sous la responsabilité des organismes humanitaires internationaux, notamment la Croix-Rouge et le Secours catholique dès que ceux-ci auront l'assurance du contrôle de la destination des produits.

DIPLOMATIE

La session des Nations unies s'est achevée dans l'atonie

Une grande absente : la Pologne

De notre correspondante

New-York. — La trente-sixième Assemblée des Nations unies s'est achevée, vendredi 18 décembre, dans l'atonie.

La session promettait, il est vrai, d'être particulièrement terne. Les « feuilletons » habituels étaient inscrits à l'ordre du jour : Namibie et apartheid, Proche-Orient, Afghanistan, Cambodge. Ils n'ont pas failli à ce qui est devenu leur image de marque : l'Assemblée générale a demandé, une fois de plus, et par des résolutions très semblables à celles des années précédentes, que l'indépendance de la Namibie passe enfin dans les faits, que l'Afrique du Sud mette fin à sa politique d'apartheid, sous peine de sanctions, qu'Israël consente à entamer des négociations sérieuses sur les Palestiniens et que les Soviétiques évacuent l'Afghanistan. Malgré une opposition active mais minoritaire, l'Assemblée a aussi, une fois de plus, confirmé la légitimité du régime de M. Pol Pot au Cambodge.

Un sujet relativement nouveau a cependant émergé : la politique de Washington en Amérique centrale. La résolution franco-mexicaine sur le Salvador a servi de catalyseur, sans réunir pourtant le consensus que des problèmes moins brûlants obtiennent ici aisément, mais elle a donné une nouvelle impulsion à l'opposition salvadorienne.

L'activisme chinois

Deux événements ont dominé la session : l'élection du nouveau secrétaire général et l'émergence d'un activisme chinois.

Les difficultés présentées par la succession de M. Waldheim ont été été une surprise. Bien que le troisième mandat brigué par le secrétaire général sortant ait été sans précédent, les premières analyses le donnaient gagnant. Mais, très vite, les délégations du tiers-monde, majoritaires, faisaient comprendre qu'elles entendaient voir l'un des leurs accéder à la fonction.

Les Chinois se sont alors présentés comme les défenseurs de cette thèse, avec un acharnement qui a pris la plupart des observateurs de court. Quand il est devenu évident que Pékin ne renoncerait pas à sa campagne en faveur de M. Salim, ministre des affaires étrangères de Tanzanie et seul adversaire officiel de M. Waldheim, les Occidentaux et leurs « alliés », ainsi que les Soviétiques, qui souhaitaient voir reconduire le secrétaire général sortant, ont commencé à chercher un candidat de compromis.

Le fait surprenant est que, dans l'immeuble de verre qu'on dit, depuis plusieurs années, « aux mains des pays du tiers-monde », ceux-ci n'ont pas su jouer le jeu qui leur aurait assuré la victoire : trouver, eux aussi, leur candidat de compromis. Apparemment incapable de se mettre d'accord sur un autre nom que celui de M. Salim, ou croyant peut-être que les Américains renonceraient au veto qu'ils opposaient à leur candidat, le groupe africain et ses alliés se sont laissés enfermer dans une voie sans issue.

Les Chinois ont-ils vraiment cru pouvoir imposer leur champion ? Leur entêtement était-il destiné à marquer leur entrée sur la scène de l'ONU, ou traduisait-il seulement leur mauvaise humeur à des Américains, qui s'obstinent à faire des affaires avec Taïwan ? Mais le fait que Pékin se soit abstenu lors de l'élection de M. Perez de Cuellar, signifiant par là qu'il ne le considère pas comme un véritable représentant des pays en développement, peut donner raison à la seconde hypothèse.

Faute d'unité et du sens des règles du jeu, le tiers-monde a manqué une occasion qui ne se représentera pas avant cinq ans, alors même que le principe d'élire l'un de ses ressortissants n'était pas rejeté par les Occidentaux. Une fois de plus, aussi, le secrétaire général est plus un homme d'appareil qu'un homme d'action. Mais, avec ses cent cinquante-sept pays membres, une « politique des groupes » de plus en plus envahissante, la marge de manœuvre du responsable de cette énorme machine s'amenuise d'année en année. Plus que jamais, l'Union soviétique et les Etats-Unis y font la pluie et le beau temps.

La nouvelle administration américaine, avec son style abrupt et ses déclarations provocantes, ne se tire pas mal de cette session. La déléguée permanente, Mme Kirkpaprick, qui a, dit-on, l'oreille de M. Reagan, n'a pas ménagé sa peine, mais la lettre « à cheval » qu'elle avait adressée en octobre aux pays non alignés, les accusant de lancer contre les Etats-Unis « *les accusations les plus absurdes et les plus fausses* », n'a pas provoqué de réactions. Washington a aussi obtenu que les « négociations globales » qui devaient commencer aussitôt après le sommet de Cancun soient repoussées à la session de l'automne 1982.

Les Soviétiques ont encore moins à se plaindre. A part l'affaire d'Afghanistan, qui a d'ailleurs cessé de faire scandale comme en 1979, leur image reste presque sans tache. Le mot « Pologne » est comme tabou. Personne ne l'avait prononcé à l'automne 1980. Personne ne l'a évoqué ces derniers jours, si ce n'est, mercredi, au cours du débat sur les droits de l'homme, l'ambassadeur du Chili, qui s'est indigné d'un article de *l'Etoile rouge* de Moscou, comparant la situation en Pologne à celle qui prévalait au Chili avant M. Allende.

NICOLE BERNHEIM.

EUROPE

Italie

L'enlèvement du général Dozier marque un tournant dans la stratégie des Brigades rouges

De notre correspondant

Rome. — On restait sans nouvelles, le samedi 19 décembre, du général américain James Lee Dozier, commandant en chef adjoint des forces terrestres en Italie, enlevé jeudi 17 décembre à Vérone par les Brigades rouges. Nombreux sont les politiciens qui voient dans cette action des Brigades rouges un effet de leur alliance avec d'autres groupes terroristes étrangers et la conséquence des sentiments anti-américains qui se sont développés autour du mouvement pour la paix, particulièrement fort en Italie.

Des traces de sang dans la camionnette qui servit à l'enlèvement du général font penser que celui-ci a été blessé, peut-être gravement, au cours de l'opération. Les terroristes ont fouillé la maison du général et emporté certains documents dont le commandement de l'OTAN à Vérone affirme qu'ils sont « sans valeur stratégique ». Une dizaine de terroristes, et non cinq comme on l'avait cru précédemment, auraient participé à l'enlèvement. Vendredi, un coup de téléphone anonyme à l'agence Ansa à Vérone, annonçait que plusieurs colonnes des B.R. avaient participé à l'enlèvement et que le général Dozier serait jugé par un tribunal populaire.

Réunion des chefs des services secrets, création d'une commission interministérielle de sécurité, envoi de spécialistes de la C.I.A. à Rome pour participer aux recherches : le système policier s'est mis en place pour tenter de le retrouver. Il reste à savoir ce que peut révéler aux terroristes le général, responsable de la logistique des troupes terrestres de l'OTAN en Italie du Sud (il a en sa possession des informations secrètes sur les dépôts d'armes) et ce que les B.R. peuvent exiger en échange de sa vie.

Cette action après six mois de silence des Brigades rouges, paraît ouvrir une nouvelle phase de la lutte armée menée par le mieux organisé des groupes terroristes italiens. C'est la première fois en dix ans que les Brigades s'attaquent à une personnalité étrangère. S'agit-il de ce « saut qualitatif » dont leurs textes faisaient état après l'affaire Moro ? Le choix d'un objectif comme l'OTAN n'est pas, en revanche, inattendu : un document trouvé après l'assassinat l'été dernier de Roberto Peci proclamait que « *saboter par tous les moyens les instruments de notre propre massacre, les instruments du génocide de peuples entiers, est aujourd'hui un élément essentiel du plan de lutte ouvrière et doit être utilisé parallèlement au plan de guerre de l'OTAN* ». Les B.R. de Turin s'intéressaient depuis longtemps à l'OTAN, puisqu'un ex-carabinier accusé d'avoir fourni à l'organisation des documents sur les forces alliées en Europe est jugé depuis août dernier.

Les autorités italiennes savaient qu'une action en ce sens était possible, mais la sécurité avait surtout été renforcée à Naples — siège du commandement suprême des forces alliées en Europe du Sud.

Un débat interne

L'action de la police se heurte à l'organisation parfaitement cloisonnée des Brigades rouges. Sur les sept grandes « colonnes » des B.R., deux auraient été démantelées, selon les autorités (celle de Turin, Mara Cagol, et celle de Comitato Marchigiano active à Rome et dans le Sud). Mais, les autres, notamment à Milan, en Vénétie et à Gênes, le démantèlement ne serait que partiel. D'autres sont en constitution et même se renforcent, à Naples par exemple. Le document diffusé il y a quelques jours montre que l'organisation a retrouvé une certaine unité.

Un débat interne oppose cependant les « militaires », partisans de la violence pure, aux « politiques », favorables au « réformisme armé », utilisant la violence tout en cherchant à s'insérer dans les luttes populaires, tendance représentée notamment par le « front des prisons » : les chefs « historiques » arrêtés qui, de leurs cellules, continuent, semble-t-il, à donner des instructions.

L'enlèvement du général Dozier traduit peut-être la victoire des « politiques » : il se situe certes dans la ligne des actions des terroristes allemands, mais n'en conserve pas moins un objectif politique et, pour la première fois, pourrait avoir des implications internationales.

PHILIPPE PONS.

Espagne

Madrid entend maintenir des « liens privilégiés » avec le monde arabe et méditerranéen

De notre correspondant

Madrid. — Alors qu'elle s'apprête à entrer dans l'OTAN, l'Espagne entend démontrer qu'elle accorde toujours une grande importance à sa politique arabe et africaine. Tel est l'objectif principal du voyage de cinq jours qu'a entamé le vendredi 18 décembre le chef du gouvernement, M. Calvo Sotelo, en Tunisie et en Guinée-Equatoriale.

Il y a quelques jours, le roi Juan Carlos effectuait une visite officielle dans la fédération des Emirats arabes unis.

En Tunisie, le chef du gouvernement doit visiter le siège central de la Ligue arabe, dont la représentation à Madrid va recevoir le statut diplomatique. Il compte expliquer à ses interlocuteurs que l'Espagne veut maintenir des « liens privilégiés » avec le monde arabe et agir au sein de l'organisation de l'Atlantique nord comme un « pont » naturel entre l'Occident et l'ensemble méditerranéen.

M. Calvo Sotelo doit rassurer les Tunisiens sur les conséquences économiques que pourraient avoir pour eux l'adhésion de Madrid à la C.E.E. C'est une question qui préoccupe tous les Etats du Maghreb, qui craignent que leurs différents accords préférentiels signés avec le Marché commun ne se trouvent en pratique vidés de leur contenu du fait de la concurrence de l'agriculture espagnole.

La visite de M. Calvo Sotelo en Guinée-Equatoriale survient à un moment délicat. Un remaniement ministériel, il y a dix jours, s'est notamment traduit, à Malabo, par le départ du gouvernement de M. Florencio Maye, premier vice-président et ministre des affaires étrangères. On espère à Madrid que ce remaniement renforcera, en Guinée-Equatoriale, le courant favorable à la coopération avec l'Espagne. Après la chute de M. Macias, en août 1979, l'Espagne espérait occuper l'espace laissé libre par l'Union soviétique, qui entretenait des relations privilégiées avec le régime autoritaire. Madrid a, depuis, conclu avec son ancienne colonie d'importants accords économiques. Cette coopération s'est élargie au domaine militaire après la visite à Malabo, en septembre dernier, du directeur de la police nationale espagnole, le général Saenz de Santa-Maria. L'armée guinéenne attend des instructeurs espagnols et deux compagnies seront formées à Madrid.

L'Espagne garantira la sécurité extérieure et intérieure de son ancienne colonie. A Madrid, on affirme vouloir remettre la Guinée-Equatoriale dans « *l'orbite régionale et naturelle qui est la sienne, celle d'une communauté africaine modérée pro-occidentale* » après plusieurs années d'influence soviétique.

THIERRY MALINIAK.

PROCHE-ORIENT

APRÈS L'ANNEXION DU GOLAN PAR ISRAEL

Les calculs de M. Begin

De notre correspondant

Jérusalem. — Provocation ? Défi ? Certes, sa brusque décision d'annexer le Golan a bien confirmé la réputation de M. Begin. Le premier ministre israélien a dû savourer l'image qu'il donnait de lui-même et de son pays, le lundi 14 décembre, en se présentant devant la Knesset lorsque, assis dans un fauteuil d'infirme, il a fait approuver ce qui était à la fois un coup de force et un coup de théâtre. La veille encore on le disait très fatigué, au point de n'être pas en mesure d'assumer ses fonctions. Qui d'autre que M. Begin, qui voici près de quarante ans à la tête d'une poignée de clandestins déclarait la guerre aux autorités britanniques en Palestine, pourrait aujourd'hui donner davantage conscience que l'histoire d'Israël n'est faite que de défis ? Après avoir été confiné pendant vingt-neuf ans dans l'opposition et rompu à cet exercice, M. Begin conserve, alors qu'il est maintenant au pouvoir, une mentalité d'opposant farouche. L'adversité l'a toujours stimulé. Plus que quiconque, il est convaincu que son petit pays, isolé et handicapé, doit se montrer fort jusqu'à l'excès, et notamment ne pas se laisser ébranler par les protestations internationales. C'est ainsi que le déploiement de l'armée israélienne sur les hauteurs du Golan, ces derniers jours, s'est fait avec ostentation devant de multiples caméras de télévision étrangères, qui pour une fois pouvaient opérer sans restrictions. Aussi puissante que discrète, Tsahal, l'armée d'Israël, n'a guère l'habitude de parader en pareille circonstance.

Une « grande peur »

Mais au-delà de ces considérations d'ordre psychologique, il faut y voir un vrai calcul. Avec le recul, grâce aussi à quelques indications de telle ou telle « petite phrase » d'un ministre, on comprend mieux à Jérusalem que M. Begin a voulu se livrer à une opération tactique plus élaborée qu'il n'y paraissait à première vue. L'annexion du Golan n'est pas une fin, mais un moyen. Bien sûr, M. Begin dit que ce morceau de Syrie a toujours fait partie du domaine historique d'Israël, mais il y attache relativement peu d'importance, ne serait-ce que parce que la colonisation du Golan est bien davantage l'œuvre du parti travailliste que du Likoud. En confirmant la conquête du Golan, M. Begin pense avant tout à l'avenir de la Cisjordanie, pièce maîtresse de son principal projet.

Les accords de Camp David ne l'ont pas empêché de revendiquer la souveraineté israélienne sur ce qu'il appelle la Judée et la Samarie. Ces accords lui ont permis de gagner un temps précieux et de développer chaque jour un peu plus l'emprise israélienne sur cette région. Le processus de Camp David est bien commode. M. Begin entend le faire durer le plus longtemps possible, même si depuis des mois, voire des années, il s'avère que son schéma, établi en 1978, mène à l'impasse quand il devrait régler le sort des Palestiniens. Voilà pourquoi M. Begin ne veut à aucun prix que l'on s'écarte de ce cadre, que l'on commette le moindre détournement de ce processus, ou pis encore, que l'on en invente un autre. Or c'est précisément ce qui a failli se produire avec l'annonce du plan Fahd.

Parce que l'initiative saoudienne a séduit l'Europe, suscité beaucoup d'intérêt aux Etats-Unis et risqué d'entraîner des tentations chez quelques dirigeants arabes parmi les plus hostiles à Israël, l'Etat hébreu a connu pendant plusieurs semaines une « grande peur ». M. Begin et nombre d'Israéliens ont pensé que « leur » monde menaçait de s'écrouler. Après l'échec du sommet arabe de Fès et le rejet des propositions saoudiennes, le gouvernement de Jérusalem a ressenti un profond soulagement. Mais l'alerte avait été chaude et M. Begin a alors commencé à envisager les mesures qu'il pouvait prendre pour ne pas se retrouver avant longtemps dans une situation aussi embarrassante.

Pour M. Begin, l'un des aspects les plus inquiétants de l'« affaire » du plan Fahd avait été l'attitude pour le moins hésitante de M. Yasser Arafat. Ce dernier, pendant un moment, s'est bel et bien montré prêt à faire admettre par l'ensemble de l'O.L.P. le projet de paix. On ne peut imaginer acquiescement plus dangereux pour la politique de M. Begin. Comment conserver la Cisjordanie si les Palestiniens acceptent de discuter avec Israël ? Mais le premier ministre a pu constater avec satisfaction que l'Arabie Saoudite n'avait pas eu assez d'influence sur l'O.L.P. pour modifier le comportement de celle-ci. Cependant il valait mieux se préparer à faire face à d'autres tentatives du même genre.

Comme l'a affirmé, dans un article publié le 17 décembre, le chroniqueur militaire du journal *Haaretz*, dont les analyses font autorité à Jérusalem, M. Begin s'est livré au raisonnement suivant en se posant cette question : quel autre pays que l'Arabie Saoudite a les moyens d'influer sur les décisions de l'O.L.P. ? La réponse est simple : il s'agit de la Syrie, qui par sa présence au Liban peut peser assez efficacement sur la politique des organisations palestiniennes. Quand M. Begin prétend que le régime de Damas ne veut pas la paix, il n'en est pas si sûr. En réalité, il craint même qu'un jour Damas puisse admettre que les dirigeants les plus durs de l'O.L.P. manifestent une certaine modération vis-à-vis d'Israël. Damas pourrait même avoir intérêt à les y encourager. Avec l'annexion du Golan, M. Begin paraît s'être assuré que les Syriens n'ont d'autre choix que de se cantonner encore plus dans leur rôle actuel de chefs de file du camp du refus.

« Regardez le calendrier »

Par la même occasion, M. Begin a pu tester les bonnes dispositions de l'Egypte et vérifier le degré de tolérance du successeur du président Sadate. Malgré leurs protestations, les Egyptiens ont apparemment aussi bien subi ce nouveau coup dur que les précédents cette année : l'attaque contre le centre nucléaire irakien et le bombardement de Beyrouth. M. Begin a pu aussi mesurer la solidité de l'alliance israélo-américaine. Pas plus que l'Egypte, les Etats-Unis — garants des accords de Camp-David — ne peuvent se permettre de les remettre un tant soi peu en cause ou d'en donner l'impression à M. Begin, sous peine de voir celui-ci menacer de ne pas respecter son principal engagement, c'est-à-dire l'évacuation définitive du Sinaï le 26 avril 1982.

Ce n'est pas la décision prise par Washington, le 18 décembre, de suspendre l'application de l'accord de coopération stratégique entre Israël et les Etats-Unis qui pourra inquiéter dans l'immédiat les Israéliens, puisque ceux-ci regrettent déjà l'insuffisance de ce document, en ajoutant que l'essentiel du document restait de toute façon à négocier. L'annulation par les Etats-Unis d'un important contrat d'achat de matériel militaire fabriqué en Israël qui avait été envisagé au Pentagone préoccupe davantage les dirigeants de Jérusalem.

Au Caire et à Washington, on a les mains liées jusqu'à cette date d'avril. Quant un député travailliste a demandé à M. Itzhak Shamir de préciser pourquoi le gouvernement avait décidé « *maintenant* » d'annexer le Golan, le ministre des affaires étrangères a répondu sur un ton ironique : « *Regarder le calendrier...* » Quel aveu ! Jusqu'au 26 avril, M. Begin considère qu'il a les mains libres.

D'une pierre deux coups : le premier ministre a également réglé quelques affaires intérieures. M. Begin a mis dans une position très difficile le parti travailliste, dont les faucons ont applaudi la décision du gouvernement. Théoriquement renforcés par les résultats des dernières élections, l'opposition travailliste ne cesse depuis de montrer ses faiblesses et de se révéler incapable de contester le pouvoir du Likoud. Enfin, M. Begin a des raisons d'espérer avoir un peu apaisé la fronde des colons de la région de Yamit, dans le nord du Sinaï, qui doivent évacuer bientôt leurs implantations. Récemment ceux-ci, soutenus par leurs collègues installés en Cisjordanie et sur le Golan, ont violemment dénoncé les conditions de leur départ en se barricadant chez eux et en incendiant un bureau administratif. A une majorité de plus en plus considérable d'Israéliens, partisans de la colonisation des territoires occupés, M. Begin a rappelé sa détermination et il lui a fait comprendre que s'il a consenti à de « douloureuses concessions », c'était pour mieux garantir la réussite de son dessein primordial : le Grand Israël jusqu'au Jourdain.

FRANCIS CORNU.

● *Le parti socialiste* « condamne vigoureusement » la décision israélienne d'annexer le Golan. Dans un communiqué publié le 18 décembre, rendant publiques les décisions de son dernier bureau exécutif, le P.S. indique notamment : « *La décision des autorités israéliennes d'annexer de fait les hauteurs du Golan, territoire syrien, est contraire aussi bien au droit international qu'aux résolutions des Nations unies. Le parti socialiste, qui affirme le droit de tous les Etats de la région à des frontières sûres et reconnues, condamne vigoureusement cette mesure, qui risque d'aggraver la tension internationale et rendre plus difficile encore la recherche d'une paix juste et durable dans la région.* »

Washington suspend les discussions avec Jérusalem sur l'application de l'accord de coopération stratégique

Les Etats-Unis ont décidé, le vendredi 18 décembre, d'interrompre toutes leurs discussions avec Israël sur l'application de l'accord de coopération stratégique afin de marquer leur opposition à l'annexion du Golan syrien, a annoncé le département d'Etat.

Les Etats-Unis ont également décidé d'interrompre leurs discussions avec Israël sur la fourniture, à ce pays, de crédits d'environ 200 millions de dollars. Les livraisons d'armes américaines à Israël « seront maintenues pour le moment », a ajouté M. Dean Fischer, porte-parole du département d'Etat.

De notre correspondant

Washington. — Les Etats-Unis ne pouvaient se contenter d'une condamnation d'Israël au Conseil de sécurité. Moins de vingt-quatre heures après s'être associés à ce vote unanime, ils ont voulu prendre eux-mêmes une sanction. Pour se démarquer de l'Etat hébreu et apaiser les Arabes. Mais aussi pour exprimer leur vif mécontentement à M. Begin et l'amener à réagir.

Personne ne pense à Washington qu'Israël reviendra sur l'annexion du Golan. On voudrait seulement qu'avant le 5 janvier — date à laquelle le Conseil de sécurité se réunira à nouveau pour prendre « *des mesures appropriées* » — M. Begin fasse un geste de conciliation, susceptible de détendre l'atmosphère. Qu'il affirme, par exemple, son souhait sincère de négocier avec la Syrie.

La sanction américaine n'a pas été choisie au hasard. Il fallait à la fois toucher des points sensibles et ne pas causer de dégâts. D'où le caractère provisoire des deux mesures adoptées. D'une part, les Etats-Unis n'engageront pas « *en ce moment* » les discussions nécessaires pour mettre en place l'accord de coopération stratégique avec Israël, décidé le 30 novembre dernier (*le Monde* du 2 décembre). Cela veut dire concrètement que la réunion de travail prévue pour janvier est annulée. D'autre part, il n'y aura pas « en ce moment » d'autre discussion sur le soutien à l'industrie militaire israélienne. Jérusalem demande, en effet, que le Pentagone lui achète du matériel pour 200 millions de dollars par an, et qu'une partie des crédits américains accordés à l'Etat hébreu ou à d'autres pays puissent être utilisés pour l'achat d'armes fabriquées en Israël.

Le communiqué du département d'Etat est assez sec. Quatre fautes sont reprochées à M. Begin :

1) Avoir violé « *la lettre et l'esprit* » des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, alors que le « *statut final* » du Golan ne peut être déterminé que par des négociations entre la Syrie et Israël, fondées sur ces deux résolutions ;

2) Avoir pris une initiative aussi grave sans en discuter au préalable avec les Etats-Unis, et même sans les en avertir ;

3) Avoir choisi un très mauvais moment : en pleine crise polonaise, et quelques semaines après la signature de l'accord *stratégique* entre Washington et Jérusalem ;

4) Avoir trahi « *l'esprit de cet accord* », qui « *oblige chaque partie à prendre en considération (...) les soucis de politique générale de l'autre* ».

L'annexion du Golan avait soulevé une véritable fureur à Washington. Toutes les conséquences possibles de ce geste étaient apparues en même temps : durcissement de la Syrie, isolement de l'Egypte, regain d'anti-américanisme dans le monde arabe. Certains craignaient même que l'événement ne détourne l'attention de la crise polonaise, comme l'équipée de Suez avait détourné l'attention de Budapest en 1956.

Les Etats-Unis devaient réagir, ne serait-ce qu'aux yeux du monde arabe. Comme toujours en pareil cas, ceux qui ne les accusaient pas de complicité dénonçaient leur impuissance à influencer Israël. Le secrétaire à la défense, M. Weinberger, a carrément suggéré un embargo sur les livraisons d'armes à Jérusalem. On ne l'a pas suivi, malgré l'exaspération croissante que M. Begin suscite ici.

L'administration Reagan a voulu tenir compte des déceptions successives des Israéliens : maintien des missiles syriens au Liban, vente d'avions-radars (AWACS) américains à l'Arabie Saoudite, assassinat de Sadate, participation européenne à la force de paix dans Sinaï... L'accord stratégique du 30 novembre avait précisément pour but de mettre un peu de baume au cœur des Israéliens. Et, paradoxalement, il avait été un élément de déception supplémentaire pour beaucoup d'entre eux.

Washington a craint, d'autre part, qu'une sanction trop vive ne radicalise davantage Israël et ne l'amène à renoncer à l'application des accords de Camp David. Ce qui aurait accumulé les catastrophes : s'il avait pris le Golan pour satisfaire l'opinion israélienne et pouvoir céder plus facilement le Sinaï, M. Begin aurait peut-être été tenté alors de provoquer une rupture, voire un conflit, pour garder le Golan et le Sinaï en même temps.

ROBERT SOLÉ.

A l'issue d'un entretien avec M. Mitterrand

« LA FRANCE POURRAIT JOUER UN ROLE PLUS DYNAMIQUE » déclare M. Chadli Klibi

L'annexion du Golan par Israël a été au centre de l'entretien qu'a eu M. Mitterrand avec le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chadli Klibi, a indiqué ce dernier vendredi soir 18 décembre à sa sortie de l'Elysée. M. Klibi a ajouté qu'il avait remercié M. Mitterrand « *pour la condamnation très ferme et très énergique* » faite par la France après l'annonce de l'annexion du Golan par le gouvernement israélien.

« *Israël doit comprendre,* a dit le secrétaire général de la Ligue arabe, *que ses amis, aussi bien en Europe qu'en Amérique, ne toléreront pas indéfiniment qu'elle les mette devant des faits accomplis successifs et des coups de force de cette nature.* »

M. Klibi s'est par ailleurs déclaré « *persuadé que la France pouvait jouer un rôle dynamique* » dans le conflit du Proche-Orient et a précisé que « *le président de la République française réfléchissait à cette question avec beaucoup d'intérêt* ». « *Il n'est pas impossible,* a-t-il noté, *que la France définisse une politique plus dynamique qu'auparavant consistant à favoriser la recherche d'un règlement global et équitable.* »

● *Le mandat de la force des Nations unies au Liban* (FINUL) a été prorogé de six mois (jusqu'au 19 juin), vendredi 18 décembre, par le Conseil de sécurité des Nations unies. L'U.R.S.S. et la R.D.A. se sont abstenus. Les treize autres membres du Conseil ont voté pour. — (A.F.P.)

AFRIQUE

Zimbabwe

L'attentat contre le siège de la Zanu-P.F. à Salisbury a fait six morts et cent cinquante blessés

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Six morts, cent cinquante blessés dont plusieurs graves : tel est le lourd bilan de l'explosion d'origine criminelle qui a partiellement détruit, vendredi 18 décembre en plein cœur de Salisbury, l'immeuble abritant le quartier général de la Zanu-P.F., le parti au pouvoir au Zimbabwe (*nos dernières éditions du 19 décembre*). Le seul attentat commis jusqu'ici dans la capitale remontait à l'été 1977, au plus fort de la guerre civile. Il avait fait quatorze morts dans un supermarché et entraîné la mise en vigueur de strictes mesures de sécurité à l'entrée des magasins et des bâtiments publics qui n'ont été supprimées qu'après l'indépendance.

L'attentat de vendredi s'est produit à l'heure du déjeuner dans le quartier piétonnier de Salisbury, alors que plusieurs milliers de personnes y faisaient leurs achats de Noël. Selon la police, c'est un engin de 15 à 20 kilos qui a soufflé le toit de l'immeuble et provoqué d'importants dégâts dans tout le quartier. Trois victimes ont été tuées dans une boulangerie avoisinante. Aucune personnalité politique ne se trouvait dans les locaux de la Zanu-P.F. au moment de l'explosion. M. Robert Mugabe, le premier ministre, travaillait, dans sa villa, dans un faubourg résidentiel, à la préparation du voyage officiel qu'il entreprend samedi au Mozambique.

L'explosion a eu lieu une demi-heure avant la réunion du comité central de la Zanu-P.F. auquel participent chaque semaine environ la moitié des ministres. Les auteurs de l'attentat semblaient ignorer que cette session hebdomadaire ne se tenait plus dans cet immeuble depuis trois mois. Les frontières ont été fermées aussitôt. A l'aéroport, le départ d'un avion régulier a été retardé pour permettre à la police de fouiller soigneusement les passagers en partance pour l'Afrique du Sud. La police a annoncé l'arrestation d'une personne sans fournir aucun détail sur ce suspect.

L'attentat pourrait avoir de sérieuses répercussions politiques. Il survient en pleine détérioration des relations entre la Zanu-P.F. et les diverses oppositions au régime, notamment européennes. Sept civils blancs, dont un député du Front républicain, sont en prison pour « complot ». Apôtre de la réconciliation nationale, M. Mugabe a durci le ton, ces derniers mois, contre la minorité blanche dont il suspecte certains milieux de déloyauté et contre les hommes d'affaires qu'il accuse de vouloir saboter l'économie. L'attentat ne peut que l'inciter au raidissement.

L'attentat de vendredi s'est produit le jour même où l'on rendait publiques les dernières statistiques en matière d'émigration. Celles-ci témoignent d'une accélération de l'exode des Européens. Deux mille Blancs ont quitté le Zimbabwe en octobre, soit trois cents de plus que la moyenne des mois précédents. C'est le chiffre le plus élevé depuis l'indépendance il y a vingt mois.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

● *Le président Goukouni Oueddeï* a mis en doute l'efficacité de la force interafricaine de paix. « *Si la force interafricaine n'agit pas militairement, je ne pense pas que l'on aboutira à une solution positive, et cela même si l'O.U.A. envoie quarante mille hommes au Tchad* », a-t-il notamment déclaré. — (A.F.P., Reuter.)

Comores

MORONI S'IRRITE DU RETARD APPORTÉ AU RÈGLEMENT DU PROBLÈME DE MAYOTTE

Après que M. Cheysson, ministre des relations extérieures, eut reçu vendredi 18 décembre, M. Ali Mroudjae, ministre comorien des affaires étrangères, les autorités de Moroni ne dissimulent pas leur déception devant les difficultés auxquelles se heurte le règlement du contentieux franco-comorien sur Mayotte.

On souligne du côté comorien que, lors des entretiens des 5 et 15 octobre dernier, M. Mitterrand avait indiqué au président Abdallah qu'il souhaitait un règlement rapide du problème mahorais, dans le sens désiré par le gouvernement comorien, et que M. Cheysson a confirmé ces intentions, mais sans annoncer aucune décision concrète.

On rappelle du côté comorien que, dans une lettre personnelle au président de la République française, dont la teneur n'a pas été rendue publique, le président comorien a, le 17 octobre, assuré ce dernier que « les Comores étaient prêtes à négocier les plus grandes concessions pour faciliter la tâche des autorités françaises ».

M. Ahmed Abdallah s'étonne que cette lettre soit jusqu'à présent restée sans réponse et qu'au cours du déjeuner auquel il avait convié le président comorien le 6 novembre à Paris, à l'occasion de la conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique, « M. Mitterrand n'ait pas cru devoir faire allusion à ce texte ».

Inquiets de ce qu'elles qualifient d'« attentisme », les autorités de Moroni ont décidé de demander à l'O.U.A. d'accroître ses pressions auprès des instances internationales et auprès du gouvernement français pour que Mayotte accède le plus rapidement possible à l'indépendance et réintègre l'ensemble comorien. C'est dans ce but notamment que, les 2 et 3 décembre, M. Ahmed Abdallah a eu à Nairobi des entretiens avec M. Daniel Arap Moi, président du Kenya et président en exercice de l'O.U.A.

A TRAVERS LE MONDE

Côte-d'Ivoire

● DON DE MATERIEL MILITAIRE FRANÇAIS. — La France a remis jeudi 17 décembre un lot de matériel militaire composé d'armes légères et de véhicules aux forces armées ivoiriennes, dans le cadre de l'accord d'assistance militaire conclu en 1961 entre les deux pays. — (A.F.P.)

El Salvador

● UNE OPERATION DE « NETTOYAGE » menée pendant douze jours par les troupes gouvernementales salvadoriennes dans l'est de la province du Morazan a pris fin le jeudi 17 décembre. De source militaire autorisée, on indique que douze soldats y ont trouvé la mort, et qu'environ cent soixante-quinze guérilleros ont été tués. D'autre part, neuf soldats sont morts dans des embuscades près de Santa-Ana, seconde ville du pays, à 80 kilomètres au sud-est de la capitale. L'armée a annoncé que des centaines de soldats patrouillaient sur les principales routes du pays afin d'empêcher les guérilleros de rançonner les automobilistes. On estime qu'au moins vingt-six mille personnes ont été tués en deux ans d'affrontements entre forces gouvernementales et guérilleros. — (Reuter.)

États-Unis

● LE GOUVERNEMENT IRANIEN, représenté par l'avocat américain Paul O'Dwyer, a déposé une plainte, le vendredi 18 décembre, devant la Cour suprême de l'Etat de New-York contre une soixantaine de personnes accusées de détenir 36 milliards de dollars ayant appartenu au défunt chah d'Iran. L'impératrice Farah, veuve du chah, la princesse Ashraf Pahlevi, sœur du défunt, d'autres membres de l'ex-famille impériale et plusieurs Américains sont cités dans le dossier déposé devant le tribunal. M. O'Dwyer a expliqué qu'une plainte semblable, qui avait déjà été déposée le 13 janvier dernier devant un tribunal fédéral de New York, a été transférée de la cour fédérale au plus haut tribunal de l'Etat de New-York. — (A.F.P.)

● DES MEMBRES DU CLERGE ET DES LAICS de l'archevêché de New-York ont rédigé une pétition protestant contre les déclarations du cardinal Terence Cooke, selon lesquelles la dissuasion nucléaire pouvait être « *moralement tolérable* », a indiqué vendredi 18 décembre le *New York Times*. Dans une récente lettre pastorale, le cardinal Cooke estimait que l'arme nucléaire pouvait être considérée « *non pas satisfaisante mais tolérable* » (*le Monde* du 17 décembre). — (A.F.P.)

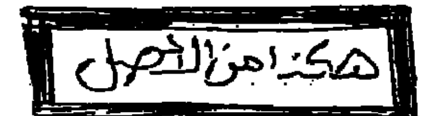
Guatemala

● UN JOURNALISTE ARGENTIN A DISPARU à Guatemala entre les 7 et 9 décembre, nous signale-t-on de bonne source à Paris. Il s'agit de M. Valentin Ferrat, coordinateur international de la Fédération latino-américaine des journalistes, membre de l'Association des correspondants de la presse étrangère à Mexico. On apprend, d'autre part, que M. Rivera, recteur de l'université San-Carlos, de Guatemala, a été assassiné le mardi 15 décembre dans la capitale.

Nicaragua

● LA FRANCE a accordé un prêt de 63 millions de francs au Nicaragua, le vendredi 18 décembre. Cette somme se décompose en un financement de 50 millions destinés à l'importation de biens pour la reconstruction de l'économie, un prêt à des conditions peu contraignantes et une donation de 10 900 tonnes de blé. — (A.F.P.)





Le Monde

politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

• Modération des loyers : du 7 octobre 1981 au 30 avril 1982

L'Assemblée nationale a adopté, vendredi 18 décembre, le texte élaboré par la commission mixte paritaire, modifié par le gouvernement, sur le projet de loi relatif à la modération des loyers. Par rapport au texte adopté en première lecture par les députés (*le Monde* du 28 novembre), les modifications suivantes ont été apportées : la loi s'appliquera du 7 octobre 1981 jusqu'au 30 avril 1982 ; les logements-foyers régis par la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales sont exclus du champ d'application de la loi, ainsi que la redevance « *initiale* » des logements-foyers régis par une convention ; les dispositions du texte ne s'appliqueront pas lorsque la vacance des immeubles ou locaux résulte d'une décision de justice fondée sur l'inexécution des obligations du preneur : en cas de travaux d'économie d'énergie, les bailleurs pourront, dans certaines conditions, faire évoluer les loyers dans la limite de la variation de l'indice du coût de la construction ; les dispositions de l'article 38 de la loi de 1948 (modifiée par le décret du 18 septembre 1980) qui rendent récupérables sur les locataires les dépenses de gardiennage et du personnel chargé de l'entretien de propreté, ne seront applicables ni aux organismes d'H.L.M., ni aux secteurs des sociétés d'économie mixte, ni aux logements financés par le Crédit foncier. Elles restent en vigueur dans ces trois secteurs pour les logements encore régis par la loi de 1948.

• NATIONALISATIONS : adoption définitive.

L'Assemblée nationale a adopté définitivement, vendredi 18 décembre, par 331 voix contre 153 sur 484 votants et 484 suffrages exprimés, le projet de loi de nationalisations. Le Sénat ayant adopté une exception d'irrecevabilité sur le texte qui lui était soumis (après une question préalable en première lecture), les députés se sont prononcés sur le texte qu'ils ont adopté le 2 décembre (*le Monde* des 3 et 5 décembre). M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) a défendu une nouvelle exception d'irrecevabilité, qui a été repoussée par 329 voix contre 150.

A l'annonce de ce résultat, l'ancien président de la commission des lois, faisant allusion au recours devant le Conseil constitutionnel déposé par l'opposition, a indiqué : « *Rira bien qui rira le dernier !* » M. Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, a également commenté la saisine de la haute juridiction, déclarant notamment : « *Nous attendons sa décision avec beaucoup de sérénité car — et nous l'avons longuement démontré — cette loi est constitutionnelle.* »

● *Un groupe d'études sur les problèmes de l'action humanitaire* vient de se constituer à l'Assemblée nationale, sous la présidence de M. Barnier, député R.P.R. de Savoie. Le bureau de ce groupe comprend quatre vice-présidents : MM. Evin (P.S., Loire-Atlantique), Hage (P.C., Nord), Stasi (U.D.F., Marne) et Mme d'Harcourt (app. R.P.R., Hauts-de-Seine). Son objectif est de promouvoir, après consultation des pouvoirs publics et des associations compétentes, « *la mise en œuvre des moyens permettant de répondre, avec efficacité, aux différentes situations de détresse dans le tiers-monde* ».

● *Le Club de l'Horloge*, que préside M. Yvon Blot (R.P.R.), a répondu, vendredi 18 décembre, au premier ministre qui avait fait allusion à ses activités dans son discours du 16 décembre à l'Assemblée nationale (1). Il a notamment indiqué : « *En recourant à l'invective contre les cercles de réflexion dans l'opposition, Pierre Mauroy trahit sa faiblesse. Pour sa part, le Club de l'Horloge n'a jamais été partisan d'un anti-égalitarisme sommaire. Il défend l'égalité au sens de la Révolution française, c'est-à-dire, l'égalité des droits, l'égalité des chances, l'égalité des mérites, non le nivellement voulu par les socialistes. Il n'a jamais été antichrétien, contrairement aux nombreux amis marxistes de M. Mauroy et à ceux qui s'acharnent à supprimer l'école libre.* »

(1) M. Mauroy avait ironisé sur *« quelques clubs dont l'horloge retarde dangereusement »* (*le Monde* du 18 décembre).

• TROISIÈME COLLECTIF BUDGÉTAIRE.

L'Assemblée nationale a adopté, vendredi 18 décembre, en deuxième lecture, le troisième projet de loi de finances rectificative pour 1981, avec la modification suivante : à la demande du gouvernement, ils ont introduit un nouvel article, qui vise à transformer la taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement (T.A.T.L.E.) en taxe départementale pour les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E.) au taux maximum de 0,3 % sur les constructions assujetties à la taxe locale d'équipement. La nouvelle taxe départementale perçue au profit des C.A.U.E. entrera en vigueur le 1er mai 1982.

● *Le projet de loi* relatif à la mise en harmonie du droit des sociétés commerciales avec la deuxième directive adoptée par le Conseil des Communautés européennes, le 13 décembre 1976, a été adopté.

A la Réunion

D'ANCIENS DIRIGEANTS DE L'U.D.F. CRÉENT UN RASSEMBLEMENT DÉMOCRATE

(*De notre correspondant.*)

Saint-Denis-de-la-Réunion. — D'anciens dirigeants de l'U.D.F. et des hommes sans engagement politique précis dans le passé viennent de constituer une nouvelle formation dans l'île : le Rassemblement des démocrates pour l'avenir de la Réunion (RADAR).

A l'origine de cette initiative figurent notamment l'ancien délégué départemental de l'U.D.F. (qui n'a pas survécu aux querelles qui ont suivi la défaite de M. Valéry Giscard d'Estaing), M. Gilbert Gérard, et un conseiller U.D.F. qui vient de démissionner de ses fonctions dans la municipalité de Saint-Benoît, à majorité R.P.R.

Le RADAR ne se satisfait pas de la bi-polarisation de la vie politique de l'île entre, d'une part, une opposition incarnée par la fédération du R.P.R. et le Front militant départementaliste de M. Jean Fontaine (député non inscrit), qui radicalise ses positions et, d'autre part, le parti communiste réunionnais, majoritaire à gauche, qui n'a pas renoncé à son projet d'autonomie démocratique et populaire.

Les animateurs du RADAR veulent occuper l'espace laissé « *entre une droite rétrograde et le projet socialo-communiste* ». Ils ne sont pas, *a priori*, opposés à l'élection au scrutin proportionnel d'une assemblée unique dans l'île et n'excluent pas une collaboration avec les partis de gauche sur des points précis. — H. B.

• Décentralisation : les pouvoirs du président du conseil général

Vendredi 18 décembre, l'Assemblée nationale reprend l'examen, en deuxième lecture, du projet de loi, modifié par le Sénat, relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, interrompu mardi 15 décembre (*le Monde* des 16 et 17 décembre). A l'initiative de la commission des lois, les députés reviennent au texte qu'ils ont adopté en première lecture et suppriment la plupart des articles nouveaux introduits par le Sénat.

A l'article 18 (rôle du président du conseil général), l'Assemblée adopte deux amendements du gouvernement tendant, d'une part, à préciser que le président du conseil général peut « *sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature aux responsables des services du département* », d'autre part, à indiquer que le président « *gère le domaine du département. A ce titre, il exerce notamment les pouvoirs de police en matière de circulation sur ce domaine, sous réserve des attributions dévolues au maire* ». A l'initiative de M. Millon (U.D.F., Ain), les députés suppriment la faculté accordée au département de « *créer tout autre service nécessaire à l'exercice de ses compétences* ».

Aux articles 18 *bis* à 18 *quinquies* (transfert du pouvoir exécutif au président du conseil général), l'Assemblée adopte plusieurs amendements de la commission tendant à permettre au président du conseil général de déléguer sa signature aux chefs des services extérieurs de l'Etat mis à sa disposition : à garantir, tant au personnel des préfectures qu'aux agents départementaux, le maintien de leurs avantages acquis et à faire bénéficier d'une situation comparable les agents qui seront recrutés ultérieurement dans le département.

A l'article 20 (vacance de la présidence du conseil général), l'Assemblée revient, à la demande de la commission, au texte adopté en première lecture, sous réserve de deux modifications qui précisent, d'une part, que, en cas de vacance du siège de président, et à défaut de vice-président susceptible de le remplacer, les fonctions de président seront exercées par un conseiller général, désigné par le conseil, et, d'autre part, que le renouvellement du bureau devra s'opérer dans le délai d'un mois.

La suite du débat est renvoyée au samedi 19 décembre.

Une décision du Conseil constitutionnel

CERTAINES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI SUR LES GRANDS FONDS MARINS DÉCLARÉES NON CONFORMES A LA CONSTITUTION

Le Conseil constitutionnel a jugé non conformes à la Constitution les dispositions concernant les territoires d'outre-mer dans le projet de loi sur les grands fonds marins, adopté par l'Assemblée nationale le 24 novembre.

Dans sa décision, rendue publique jeudi 17 décembre, le Conseil souligne que la Constitution prévoit, à l'article 74, que l'organisation des territoires d'outre-mer est « *définie et modifiée après consultation de l'assemblée territoriale intéressée* ». Cette consultation n'ayant pas eu lieu, la loi « *sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins* » devra être promulguée sans les dispositions contenues dans son article 15, sur les territoires d'outre-mer.

La requête devant le Conseil constitutionnel avait été déposée par soixante députés R.P.R.

AU SÉNAT

Le débat budgétaire a accusé les différences entre les deux Assemblées

Par 181 voix contre 107 (P.C., P.S., M.R.G.) le Sénat a repoussé une seconde fois, vendredi 18 décembre, après l'échec de la commission mixte paritaire (C.M.P.), l'ensemble du projet de loi de finances pour 1982.

Dans le débat qui a précédé ce scrutin, le rapporteur général, M. Blin (Un. centr., Ardennes), a précisé les points « *relativement nombreux mais le plus souvent mineurs* » sur lesquels l'accord avait pu se faire entre les deux Assemblées (*le Monde* du 19 décembre), mais pour ajouter qu'« *aucune disposition fondamentale pour le Sénat n'avait été retenue* ». « *Ce qui nous sépare*, a-t-il déclaré, *c'est évidemment la conception de l'impôt sur la fortune, et tout particulièrement le plafonnement global de l'impôt, que nous souhaitions fixer à 90 % du revenu.*

» *En C.M.P., par esprit de conciliation, nous avions même proposé de fixer la limite à 100 % sur la base du revenu, retenue pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques (I.R.P.P.) On nous a répondu que le taux de 100 % pouvait être dépassé. Je rappelle,* poursuit le rapporteur général, *qu'il avait été proclamé que l'impôt sur la fortune ne serait pas confiscatoire. Là se situe la différence de philosophie entre nos deux Assemblées* »

Pour M. de Bourgoing (Calvados), président du groupe des Républicains indépendants, ce budget n'est conforme ni aux lois de l'économie ni à celles de la justice. M. Chauvin (Val-d'Oise), président de l'Union centriste, reproche à la majorité gouvernementale de ne pas respecter les prérogatives du Sénat, notamment lors des travaux en C.M.P.

Les sénateurs ont examiné le projet de loi « portant diverses mesures relatives à la Sécurité sociale ». Il s'agit, précise Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale, de rétablir les droits sociaux des chômeurs en fin de droits, d'abroger le ticket modérateur d'ordre public institué par le décret du 10 janvier 1980, de permettre le déplafonnement des cotisations d'assurance-veuvage.

Le ministre a accepté un amendement de la commission des affaires sociales, présenté par le rapporteur M. Boyer (R.I., Loiret), amendement que Mme Questiaux avait repoussé à l'Assemblée nationale. Cet amendement concerne la périodicité du relèvement du plafond des cotisations d'assurance-vieillesse. Le gouvernement, dans son texte initial approuvé par l'Assemblée, abrogeait l'annuité de la révision et laissait au pouvoir réglementaire le soin de déterminer le rythme de la revalorisation. Les sénateurs ont fixé que cette révision ne pourra se faire à « intervalles inférieurs au semestre ». — A. G.

● *Le Club international du droit et de l'économie*, qui fonctionne sous l'égide de l'Association nationale des docteurs en droit que préside le doyen Georges Vedel, organise, le lundi 21 décembre, un déjeuner-débat au cercle de l'Union interalliée, 33, Faubourg Saint-Honoré, consacré aux « changements juridiques en France ». M. Raymond Forni, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, présidera ce déjeuner et fera un exposé à ce sujet. Le déjeuner sera suivi d'un débat, auquel participeront MM. André Jacomet, conseiller d'Etat, Daniel Lalanne, écrivain, Louis Pettiti, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris, Jacques Robert, président de l'université de Paris-II, Maurice Rolland, président honoraire à la Cour de cassation.

Le Monde

société

SCIENCES

UN COLLOQUE EN PROVENCE-COTE D'AZUR SUR LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Apprendre à vivre avec le risque sismique

Cannes. — Sur l'initiative de son président, M. Michel Pezet, le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Vaucluse) vient d'organiser, à Cannes, un colloque sur les risques sismiques encourus dans cette région où vivent 3,6 millions d'habitants. Pendant des années, les élus de la région et les autorités ont préféré taire le risque sismique pour ne pas inquiéter la population ou les touristes. Il faut donc rendre hommage au courage et au sens de la responsabilité de M. Pezet qui a voulu que spécialistes des sciences de la Terre, de la construction, de la Sécurité civile et de l'aménagement, architectes,

De notre envoyée spéciale

urbanistes, élus locaux, journalistes et le tout nouveau commissaire à l'étude et à la prévention des risques naturels majeurs, M. Haroun Tazieff, débattent ouvertement du risque sismique existant dans la région.

Certes, la sismicité des régions françaises les plus exposées aux tremblements de terre (parmi lesquelles la Côte d'Azur et la Provence) ne peut se comparer à celle du Japon, de la Californie, de la Chine, de l'Italie, de la Grèce, de la Turquie, de la Yougoslavie ou de l'Algérie. Mais cette sismicité relativement faible a un inconvénient : les tremblements de terre destructeurs sont trop rares en France pour que le risque sismique fasse partie de la mémoire collective permanente.

Le travail du colloque a été réparti entre une demi-douzaine de groupes, dont les conclusions ont été réunies dans une synthèse présentée par M. Jean Despeyroux, conseiller scientifique de la SOCOTEC et expert auprès de l'UNESCO, lors de la séance publique de clôture.

La population et les élus doivent être informés par tous les moyens possibles, d'abord du risque sismique, sans que celui-ci soit surestimé, ensuite de la situation résultant d'un fort tremblement de terre. Il faut apprendre, dès l'école, à vivre avec le risque sismique de manière à créer les réflexes salvateurs. Pour cela, il faut dresser un zonage aussi précis que possible des risques sismiques, aussi bien directs qu'induits (glissements de terrain, voisinage d'usines ou de dépôts de produits dangereux). Ainsi pourra-t-on déterminer, canton par canton, les normes de construction : les règles parasismiques PS 69 sont en cours de révision (à la lumière des enseignements apportés en 1980 par la catastrophe d'El Asnam) et leur observation doit être rendue obligatoire par la loi et non plus par simple voie réglementaire pour tous les types de construction.

Cette observation entraînera un coût supplémentaire de la construction (2,5 % à 3 % pour des constructions de bonne qualité, beaucoup plus pour des constructions de mauvaise qualité) et un renchérissement des terrains, puisque certains d'entre eux seront reconnus inaptes à la construction. Ces coûts supplémentaires devront être répartis, par solidarité, entre les régions françaises. L'inventaire des bâtiments existants (dont 1,6 million de logements) doit être fait de manière à envisager le renforcement éventuel des constructions, avec les innombrables problèmes qu'une telle mesure soulèvera.

Les services de la sécurité civile et le ministère de la défense — celui-ci a une puissance potentielle unique par ses moyens humains et matériel — doivent préparer les équipements et les plans nécessaires pour faire face à une catastrophe majeure. Cette préparation est indispensable à la rapidité et à l'efficacité des secours. Et elle pourra être mise en œuvre pour aider l'un ou l'autre de nos voisins méditerranéens (Européens ou Africains) victimes d'une catastrophe sismique.

Enfin, les recherches (sismologie, mécanique des sols, technique de construction, aménagement, etc.) doivent être intensifiées, non pas tant pour arriver à prévoir avec précision les tremblements de terre (ce que les spécialistes pensent ne pas être possible) que pour prévenir et diminuer les effets catastrophiques des séismes.

YVONNE REBEYROL.

SPÉCIALISÉE DANS LA SISMICITÉ

Une équipe du B.R.G.M. va s'installer à Marseille

L'équipe qui, depuis 1975, au sein du Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.), étudie le risque sismique en France, s'installera, en 1982, dans les locaux du service régional du B.R.G.M. de Marseille. Cette « décentralisation » s'explique par plusieurs raisons : d'une part, le B.R.G.M. veut que chacun de ses vingt-quatre services régionaux (un dans les vingt-deux régions métropolitaines, un à la Réunion, un aux Antilles et à la Guyane) participe de plus en plus aux activités de recherche ; d'autre part, diverses universités et instituts de province (à Marseille, Nancy, Nantes, Toulouse, notamment) ont des laboratoires spécialisés dans l'un ou l'autre domaine relevant des sciences de la Terre et de leurs applications ; enfin, Marseille est voisine de la région d'Aix-en-Provence - Lambesc-Rognes et proche des Alpes-Maritimes, les deux zones métropolitaines dont le risque sismique est le plus grand.

Depuis 1975, l'étude de la sismicité française s'est notablement développée, à la demande d'Electricité de France, du Commissariat à l'énergie atomique et du Service central de sûreté des installations nucléaires. Après la publication, en 1979, d'un répertoire de sismicité historique (*le Monde* du 13 février 1980) permettant de délimiter les zones françaises potentiellement sismiques, le B.R.G.M. veut développer les études dans ce sens en continuant à chercher dans tous les documents possibles les traces des tremblements de terre du passé, en étudiant la dynamique des sols de surface et les effets induits par les séismes (les glissements de terrain, par exemple). Ainsi veut-il définir les zones à risque, ce qui est indispensable à tout aménagement du territoire. Cette méthode de prévention — la seule possible en l'état actuel des connaissances — suppose le travail d'une équipe pluridisciplinaire.

En annonçant ce projet le 7 décembre, le B.R.G.M. a aussi présenté les cinq axes qui guident ses programmes de recherche scientifique et technique : parvenir à la meilleure connaissance possible du sous-sol français ; intensifier l'exploitation des ressources nationales en énergie (géothermie, charbon) et matières premières minérales ; résoudre les problèmes d'aménagement du territoire (hydrologie, stockage ou recyclage des déchets, risques naturels, sismiques et volcaniques) ; intensifier la coopération avec les autres organismes français ; développer la coopération internationale (accroissement de la participation française aux grands programmes internationaux de recherche, aide à l'aménagement des pays en voie de développement, formation de spécialistes étrangers...).

Y. R.

MÉDECINE

La Journée nationale du génie biologique et médical

MM. Chevènement et Ralite plaident pour une « reconquête » du marché intérieur des équipements de santé

Deux ministres, deux cents personnes, un foisonnement d'idées, de rapports et de propositions diverses, la Journée nationale du génie biologique et médical (1), organisée, jeudi 17 décembre, aura été un événement important dans le « mini-colloque national sectoriel », pour reprendre les termes des organisateurs.

MM. Jean-Pierre Chevènement et Jack Ralite, ministres de la recherche et de la technologie et de la santé, ont précisé les positions gouvernementales dans un secteur scientifique et industriel en totale mutation. Les deux ministres ont souligné, à plusieurs reprises, l'étroit travail de collaboration qu'ils ont entrepris depuis quelques mois et qui s'est notamment traduit par la récente création d'un comité de coordination en génie biologique et médical.

Un point commun s'est vite dégagé, largement développé par M. Ralite : l'urgente nécessité de la « reconquête » du marché intérieur des équipements de santé. « *Il y a un peu plus de dix ans*, a-t-il rappelé, *nous avions des échanges extérieurs largement excédentaires dans le domaine du biomédical. La situation s'est, progressivement, dégradée avec une accélération nette à la fin des années 70 (...). De manière plus parlante, le déficit s'élevait* (en 1980) *à 164 millions pour les seules seringues et aiguilles ; 80 millions de francs pour les instruments et appareils dentaires ; les importations de stimulateurs cardiaques atteignaient près de 200 millions de francs ; en majeure partie les réactifs chimiques nécessaires aux analyses sont importés ; une bonne partie des rats et des souris qui peuplent les animaleries des laboratoires viennent du Danemark, des Pays-Bas et même des Etats-Unis* ».

Soulignant qu'en 1979 et 1980 les entreprises biomédicales ont mis au chômage « *entre mille et deux mille personnes* », le ministre de la santé a estimé « *entre quatre mille et cinq mille* » le nombre des emplois qui pourraient être créés « *plus*, a-t-il ajouté, *si les travailleurs obtiennent par leur action une réduction sensible de la durée du travail* ». Réaffirmant son désir de voir « *une amélioration quantitative et qualitative des soins dispensés dans le secteur public et privé de santé* », il a surtout vigoureusement plaidé, en accord avec M. Chevènement, pour que dans ce domaine la France reconquière son marché intérieur.

En d'autres termes, le ministre de la santé a déclaré que, « *dans le respect du code des marchés publics* », toutes les mesures utiles seraient prises « *pour que l'industrie française dispose d'un marché suffisant* ». Pour les deux ministres, la « reconquête » du marché intérieur est un préalable indispensable au développement d'une industrie nationale compétitive au plan international. « *Je sais*, a ajouté M. Ralite, *que l'on me parlera des accords internationaux, des accords européens, mais il y a la France !* »

L'accent a aussi été mis à plusieurs reprises sur le fait que « *l'espace politique nouveau de l'après 10 mai* » permet la collaboration entre les secteurs publics et privés, l'époque n'était plus celle « *où l'on avait raison de se méfier* ». De plus, les nationalisations assureront « *une moralisation non négligeable* ».

Pour sa part, M. Chevènement a insisté sur les besoins considérables en matière de génie biologique et médical et sur les carences profondes du système français (qualité hétérogène et dispersion de la recherche publique, mauvaise conjoncture, P.M.I. peu compétitives).

JEAN-YVES NAU.

(1) Il n'y a pas de définition officielle du « génie biologique et médical ». On peut dire qu'il s'agit de l'ensemble du secteur scientifique et industriel axé sur les soins et la santé, à l'exception du médicament.

JUSTICE

LE PROCÈS DE L'AFFAIRE DE BROGLIE

Plaidoyer pour des subalternes

L'avocat général, M. Marcel Dorwling-Carter, était de nouveau absent lors de l'audience du vendredi 18 décembre. Il avait sans doute trop sollicité la veille, lors de son réquisitoire de six heures, ses réserves d'énergie, amoindries par un rhume intempestif. C'est donc sans lui, bien que remplacé une nouvelle fois par M. Serge Galand, que les plaidoiries de la défense ont commencé.

Des plaidoiries succinctes en ce qui concerne Serge Tessèdre, l'intermédiaire, M. Dorwling-Carter ayant fixé à son juste niveau la responsabilité de ce personnage qui, comme l'a souligné Mᵉ Geneviève Aïche, « *n'a eu qu'un rôle de spectateur* ».

Mᵉˢ Henri Dussaud et Thierry Fagart ont estimé, quant à eux, que leur client offrait toutes les garanties nécessaires à une réadaptation rapide à la vie civile et que, après cinq ans de détention, il avait suffisamment payé pour un crime dont il n'a été qu'un faible maillon. Ses trois défenseurs ont exprimé le vœu qu'il puisse se retrouver parmi les siens pour les fêtes de Noël 1981 et notamment auprès de sa compagne qui, patiemment, l'a attendu.

Pour Gérard Frèche, le tueur, Mᵉ Jean-Yves Leborgne a estimé qu'il ne serait « *pas digne, ni juste que le poids de cette affaire retombe sur le lampiste* », en raison de son passé, de sa fragilité. Il a fait remarquer que cet assassin, « *qui n'a rien du tueur à gages traditionnel* », a toujours été sincère et franc, qu'il a reconnu les faits. Des faits qui, pour Mᵉ Marcel Ceccaldi, ne se seraient jamais produits si la police avait fait son travail. « *On ne va pas*, a-t-il déclaré, *banaliser la carence administrative et condamner le geste.* »

Gérard Frèche aurait été conditionné, « *propulsé* », comme l'avait souligné l'avocat général, vers cet acte criminel. « *Une situation exceptionnelle*, a estimé Mᵉ Charles Robaglia, d'« *autant qu'il n'est allé jusqu'au bout que dans un moment d'impulsivité.* » « *Que peut peser Gérard Frèche dans cette affaire qui le dépasse ?* » a-t-il ajouté, en faisant valoir que, quinze années de réclusion criminelle, c'était beaucoup trop et que les véritables responsabilités étaient ailleurs.

Aves ces deux accusés subalternes, l'affaire de Broglie est redevenue une affaire strictement criminelle. Lundi 21 décembre, ce sera au tour des avocats de Guy Simoné, Mᵉˢ Christine Courrégé et Roland Dumas, de prendre la parole et, le lendemain, celui de Mᵉˢ Robert Pignot et Francis Szpiner d'assurer la défense de Pierre de Varga, avant que la cour ne rende son verdict.

MICHEL BOLE-RICHARD.

L'affaire Saint-Aubin

Le dossier égaré

Cela fait dix-sept ans que Jean-Claude Saint-Aubin s'est tué sur la route qui mène de Puget-sur-Argens à Fréjus. Cela fait dix-sept ans que de procédure en procédure judiciaire, M. et Mme Saint-Aubin, les parents, combattent pour obtenir des éclaircissements sur ce bizarre accident de la circulation provoqué, selon eux, par un camion militaire. Les Saint-Aubin, joailliers à Dijon, ont « supporté » à ce jour vingt et un non-lieux. Un goût de justice ou d'injustice, c'est selon, sur fond de barbouzes et d'O.A.S. L'accident dans lequel leurs fils a perdu la vie remonte en effet au 5 juillet 1964, lors des ultimes retombées du drame algérien. Et les Saint-Aubin soupçonnent que leur fils a été la victime malencontreuse d'un règlement de comptes dans lequel il n'avait rien à voir.

Tout cela fait déjà beaucoup. Or voilà que les Saint-Aubin viennent d'apprendre que le dossier judiciaire — pour le moins volumineux — a disparu. Voici les faits. Il y a quelques semaines, M. Hubert Dujardin, conseiller technique auprès du garde des sceaux, désirant se faire une opinion sur l'affaire, demande le dossier administratif de la chancellerie. C'est alors qu'il apprend que le dossier judiciaire, qui devrait être conservé au tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, a été égaré. Deux rapports, en date des 26 juillet 1978 et 31 août 1981, le signalent à la chancellerie : le dossier judiciaire de l'affaire Saint-Aubin a disparu. Sa copie aussi.

Par une dépêche du 13 octobre, la chancellerie demande au procureur général d'Aix-en-Provence que de nouvelles recherches soient entreprises. Dix-sept ans de procédures judiciaires ne disparaissent pas ainsi. Le 21 octobre, Aix-en-Provence répond. Oui, de nouvelles recherches sont entreprises. Oui, magistrats et greffiers s'efforceront de reconstituer ce dossier. Mais la tâche est par nature difficile, sinon impossible.

Etrange histoire ! Aussi bizarre que cet accident de la circulation, un certain 5 juillet 1964. M. Dujardin a fait part de cette disparition judiciaire aux Saint-Aubin le 25 novembre. Ces parents, à coup sûr, n'ont pas dû apprendre avec plaisir que la chancellerie, sous la responsabilité de M. Alain Peyrefitte, a bien pris garde de ne pas leur signaler cette disparition. — L.G.

SPORTS

SKI ALPIN

DESCENTE DE SAALBACH

Marie-Cécile Gros-Gaudenier : première victoire d'une Française depuis dix ans

Grosse surprise le 18 décembre à Saalbach (Autriche) où se courait la première descente femmes de la coupe du monde de ski alpin 1981-1982 : c'est une Française. Marie-Cécile Gros-Gaudenier, qui a gagné cette course de vitesse, devant la favorite suisse, Doris De Agostini, prototype des descendeuses modernes, et une jeune Autrichienne, Sigrid Wolf (nos dernières éditions).

La skieuse de Mont-Saxonnex a négocié les 2 387 m de la Zwolferkogel à la moyenne de 85 km/h. Elle a ainsi devancé d'une seconde De Agostini, qui avait pourtant largement dominé les courses d'entraînement.

La performance est notable à deux égards. D'abord, la Française a gagné sur une piste extrêmement difficile à négocier, où des skieuses expérimentées ont chuté, comme la championne olympique Hanni Wenzel (Liechtenstein) ou Elisabeth Kirchler (Autriche) et Holly Flanders (Etats-Unis). Ensuite, Marie-Cécile Gros-Gaudenier a été non seulement la première Française à s'imposer en Coupe du monde cette saison (alors qu'on attendait surtout Perrine Pelen dans les disciplines techniques), mais aussi la première coureuse de vitesse nationale à gagner une descente depuis la victoire de Jacqueline Rouvier en décembre 1971 à Val-d'Isère.

« *Cette victoire est très importante pour toute l'équipe. Tout le monde y travaille durement depuis quatre ans pour sortir de l'impasse dans laquelle la descente française se trouvait* », a déclaré Marie-Cécile Gros-Gaudenier. Agée de vingt et un ans, elle avait déjà réalisé la meilleure performance française en vitesse avec une cinquième place, à Crans-Montana. Ses autres performances lui ont permis de rentrer dans le groupe des seize meilleures descendeuses mondiales, alors que Caroline Attia, blessée en 1980 et tombée hier, ne confirmait pas ses résultats de 1979.

Le début de la carrière de Marie-Cécile Gros-Gaudenier fut en partie gâché par des ennuis physiques. Elle ne participa pas notamment aux Jeux olympiques de Lake-Placid en raison d'une sérieuse blessure contractée à un genou en courant à Val-d'Isère. « *Depuis l'été 1980 je n'ai heureusement plus perdu de temps et j'ai pu m'entraîner normalement*, dit-elle. *Les stages d'été effectués sur les glaciers français furent particulièrement bénéfiques à toute l'équipe. D'autres que moi peuvent terminer parmi les premières dans les prochaines descentes.* » La Chamoniarde Françoise Coiffier, âgée de dix-neuf ans, a en effet été créditée du septième temps avant d'être disqualifiée pour avoir manqué l'avant-dernière porte.

Reste à savoir si la victoire de Gros-Gaudenier, petit bout de femme de 1,60 m, va être le détonateur psychologique qui permettra l'« *explosion* » des autres coureuses. — A. G.

D'un sport à l'autre...

BOXE. — Au terme d'un combat extrêmement serré, le Marseillais D. Césari, âgé de trente-quatre ans, est devenu, le 18 décembre à Marseille, champion de France des poids coq en battant aux points, en douze reprises, le Lyonnais Nessim Zebilini.

PATINAGE ARTISTIQUE. — *L'Américain Scott Williams, âgé de quinze ans, est devenu champion du monde de patinage artistique junior à Oberstdorf (R.F.A.), devant son compatriote Paul Guerrero et l'Allemand de l'Ouest Alexander Koenig. Le Français Philippe Roncoli s'est classé huitième.*

RUGBY. — Deux Français, Robert Paparemborde (Pau) et Jean-Luc Joinel (Brive), ont été invités à jouer avec l'équipe des Barbarians britanniques qui rencontreront la formation anglaise de Leicester le 29 décembre.

TENNIS. — *Les demi-finales du Masters féminin décisif pour l'attribution du titre de championne du monde 1981 devaient être disputées, le 19 décembre, à East-Ruherford (New-Jersey) entre l'Américaine Chris Evert-Lloyd et Martina Navratilova d'une part, Tracy Austin et Pam Shriver d'autre part. Au cours des matches de qualifications, le 18 décembre, Austin a battu la Yougoslave Mima Jausovec (1-6, 6-4, 6-4), Shriver a éliminé sa compatriote Andrea Jeager (6-3, 6-2), qui avait déjà été battue par Navratilova (6-2, 6-3).*

FAITS ET JUGEMENTS

Des Basques espagnols font la grève de la faim.

La Roche-sur-Yon. — Les cinq militants Basques espagnols, assignés à résidence à l'île d'Yeu, ont commencé une grève de la faim « illimitée », le jeudi 17 décembre. Il s'agit de MM. Francisco Xavier Arin Bastarica, Tomas Linaza, Angel Gurmindo Lizzaraga, Miguel Angel Aldana et José Miguel Arrugaeta. Il y a une dizaine de jours, les assignés basques avaient écrit au maire de l'île d'Yeu et au préfet de la Vendée pour exprimer « *l'inquiétude et l'ennui* » de leur condition. Les cinq détenus ont aussi envoyé un message à M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, dans lequel ils lui reprochent d'avoir pris à leur encontre les mêmes mesures arbitraires qui prévalent en Espagne. « *Le gouvernement français fait prévaloir la répression internationale sur le droit d'asile* », ont écrit les militants basques, ajoutant : « *Nous nous voyons dans l'obligation de commencer une grève de la faim illimitée pour demander le rétablissement immédiat du statut de réfugié politique basque, la reconnaissance du droit de vivre au Pays basque pour tous et l'arrêt de la collaboration avec le gouvernement pseudo-démocratique espagnol, qui se fait sur le dos des réfugiés.* »

La population de l'île d'Yeu espère que les Basques pourront partir bientôt. « *On préférerait passer Noël tranquilles* », expliquait ces jours-ci sur le port un vieux marin. — (*Corresp.*)

[Deux autres Basques assignés à résidence depuis le 15 novembre à Mauriac (Cantal) observent également une grève de la faim depuis le début de la semaine. MM. Eugenio Barruti Bengoa et Carlos Arrutti revendiquent comme leurs camarades de l'île d'Yeu le statut de réfugié politique.]

Maurice Locquin a été libéré.

Maurice Locquin, cinquante-trois ans, détenu depuis 1973 et condamné en 1976 à douze ans de réclusion criminelle pour des vols qualifiés, a bénéficié jeudi 17 décembre, d'une libération conditionnelle et a pu sortir de la prison de Fresnes. Maurice Locquin avait toujours affirmé son innocence dans la série des hold-up qui lui étaient reprochés.

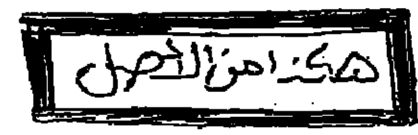
On savait que ces hold-up avaient été commis par la même bande. Or pour une première série Maurice Locquin avait été condamné à douze ans de réclusion criminelle par la cour d'assises du Lot et pour une deuxième série, après cassation d'un premier procès, il avait été acquitté. Il avait donc demandé la révision du premier procès. Il avait fait à plusieurs reprises des grèves de la faim puis s'était mutilé, envoyant l'une de ses phalanges puis un morceau d'oreille au garde des sceaux de l'époque, M. Alain Peyrefitte. Ses requêtes en révision n'avaient pas abouti (*le Monde* du 22 novembre 1979) mais ses gestes lui avaient valu trois mois d'internement dans un centre pour psychopathes.

M. Saint-Jean est libre de ses mouvements.

M. Germain Sengelin, premier juge d'instruction à Mulhouse, a levé, vendredi 18 décembre, comme il l'avait annoncé (*le Monde* du 12 décembre) les mesures de contrôle judiciaire qu'il avait imposées à M. Roger Saint-Jean, directeur adjoint à la direction nationale des enquêtes douanières (D.N.E.D.). M. Saint-Jean avait été inculpé jeudi 3 décembre de « complicité de fraude et intérêt à la fraude » dans une affaire de trafic international de cigarettes que M. Sengelin instruit depuis près de quatre ans. Depuis lors, il était assigné à résidence à Mulhouse et le juge d'instruction avait indiqué qu'il lèverait cette mesure à la fin de sa première série d'interrogatoires.

● *Le docteur Yves Juredieu*, médecin à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle), a été condamné, vendredi 18 décembre, par la cour d'appel de Nancy à six mois d'emprisonnement avec sursis et 5 000 francs d'amende. En première instance, le docteur Juredieu, qui était poursuivi pour homicide volontaire et avortement illégal à la suite du décès d'une patiente, avait été condamné à dix-huit mois avec sursis (*le Monde* du 25 décembre 1980).

La cour a estimé que le délit d'avortement illégal était couvert par la loi d'amnistie et a jugé, en conséquence, que l'interdiction de cinq ans d'exercice de la médecine infligée en première instance à M. Juredieu n'avait plus de raison d'être.



Le Monde

culture

CINÉMA

« Méphisto », d'Istvan Szabo

L'esthète, le général, la panthère noire. L'histoire n'est pas nécessairement le simple conte, plein de bruit et de fureur, que nous égrènerait quelque idiot triomphant. Elle a son histoire, ses petites histoires, déployées sur fond de tragédie, ou, si l'on préfère, avec plus d'exactitude dans le cas du *Méphisto* que le cinéaste hongrois Istvan Szabo a puisé, selon le générique, *« dans des motifs du roman de Klaus Mann »*, sur fond de tragi-comédie (*le Monde* du 17 décembre). Car *Méphisto* est un film drôle et pathétique, passionné et passionnel, un film sur la passion : passion du jeu, passion de la politique, passion tout court. Un film à clefs comme le roman de Klaus Mann était un livre à clefs, si l'on en croit la préface de Michel Tournier à la traduction française (parue en 1975 chez Denoël).

Selon le bout de la lorgnette que l'on choisit pour examiner le travail d'adaptation d'Istvan Szabo, et d'abord sa peinture du personnage principal, on pourra le juger complexe ou schématique, réducteur ou fouillé. Michel Tournier, dans sa préface, nous rappelle les liens particuliers qui unirent leur jeunesse, sous la République de Weimar, le fils aîné de Thomas Mann et l'acteur Gustav Gründgens. Gustav Gründgens devait épouser la sœur de Klaus Mann, dont il divorça après l'avènement d'Hitler au pouvoir.

Klaus Mann publie son livre vengeur *Méphisto* en exil, mais, insiste Michel Tournier, il fait bien plus que régler des comptes avec un ancien ami qui a choisi de collaborer avec le pouvoir nazi. Et Michel Tournier avance une hypothèse, bien fondée, semble-t-il, puisqu'il a connu personnellement les deux modèles éventuels d'Hendrik Höfgen, comme Klaus Mann a baptisé son héros : bien plus que Gustav Gründgens, c'est Veit Harlan, le metteur en scène de *la Ville dorée* et du *Juif Süss*, qui a pu inspirer le romancier.

Il faut citer dans son intégralité la référence de Michel Tournier à Veit Harlan : *« Je retrouve dans le personnage de Höfgen sa vitalité, sa séduction, sa naïveté plus ou moins roublarde, ce curieux mélange d'une personnalité éclatante et d'un caractère assez faible et, dans la dernière phrase du roman, je crois entendre les exclamations de Veit Harlan revendiquant, lors de son procès comme criminel de guerre, l'impunité du bouffon de cour. »* Veit Harlan, dans ses *Souvenirs*, traduits en 1974 aux éditions France-Empire, ne contredit nullement l'interprétation de Michel Tournier, bien au contraire.

La perpétuelle représentation

Il est difficile d'affirmer qu'Istvan Szabo avait présente à l'esprit, avant même le tournage, cette double référence Gustav Gründgens-Veit Harlan ; il est impossible de l'ignorer face au morceau de bravoure que constitue l'interprétation de l'acteur autrichien Klaus Maria Brandauer dans le rôle d'Henrik Höfgen. Son Henrik Höfgen n'a rien de l'acteur racé éminemment aristocratique, cousin germanique de John Gielgud, que fut Gustav Gründgens : perpétuellement en représentation dans sa vie publique mais aussi privée, Höfgen pousse aux limites de l'insupportable un cabotinage permanent, un état de transe pieusement entretenu. Et c'est peut-être là où le film d'Istvan Szabo devient génial, loin des contours et détours du roman de Klaus Mann. Henrik Höfgen vit sur l'émotivité pure, il est le fasciste par excellence, ambigu, narcissique, monstrueux.

Le *Méphisto* d'Istvan Szabo se joue devant trois personnages, ou à trois personnages : l'acteur, l'homme politique (sosie de Goering, incarné de manière éblouissante par l'acteur est-allemand Rolf Hoppe), la maîtresse noire, nous allions dire la panthère noire d'Höfgen, Juliette (Karin Boyd). Le film s'ouvre, après une scène d'opérette et Höofgen à demi fou dans son obsession du succès, par un long duo amoureux, rythmé, dansé, presque une comédie musicale, entre Juliette et Höfgen. Le plus beau film, le plus convaincant, réside dans cette liaison qui ne se démentira jamais, plus forte que la politique, remords permanent du lâche que devient Höfgen confronté au pouvoir.

En symétrie parfaite avec Juliette, le premier ministre, le général grassouillet et preste, enjôleur et destructeur, véritable Méphisto de ce pauvre Höfgen qui va proclamant, au début comme à la fin du film, sympathisant communiste d'abord, sympathisant nazi par la suite, son désir d'un « théâtre total » qui parlerait directement au peuple. Istvan Szabo a raffiné son portrait, ses portraits, en nous montrant une Allemagne, celle des deux ou trois premières années de la prise du pouvoir nazie, d'où le nom et l'image d'Hitler sont curieusement bannis, où une bourgeoisie endimanchée épouse la cause du nouvel ordre politique.

Istvan Szabo, citoyen de la Hongrie socialiste, a tourné en langue allemande (et selon une coproduction qu'on mentionne rarement, car elle a mis à contribution les deux Allemagnes de 1980) le film imparfait, presque onirique, de cette société du spectacle par excellence que fut l'Allemagne nationale-socialiste, le film sage et provocant d'un comédien de province qui voulait par le théâtre se mesurer aux grands de ce monde. Salut, l'artiste !

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

DANSE

LE BUTOH AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Voyage initiatique

On a découvert le groupe Sebi-Ariadone en 1978 au Carré Silvia-Monfort. Il y présentait *Dernier Eden*, suite de tableaux de danse butoh dont la gestuelle violente et concentrée se voulait contre la danse traditionnelle japonaise et l'influence occidentale.

Depuis, la compagnie s'est étoffée. Elle comporte un noyau masculin (Sebi) du chorégraphe Ko Murobushi et un groupe de sept danseuses (Ariadone), le seul groupe féminin de danse butoh animé par Carlotta Ikeda.

Le spectacle, *Lotus Cabaret*, est une sorte de voyage initiatique traité de manière violente, organique.

Il existe un contraste très fort entre les danses souples, presque molles, aux équilibres incertains, des femmes — transparentes comme des porcelaines — et les contractions brutales de Ko Murobushi, véritable athlète qui contrôle chacun de ses muscles et reprend inlassablement, d'un ballet sur l'autre, son éclosion de momie à mi-chemin entre le périple du Chaman et la Résurrection de Lazare sorti du néant. La naissance et la mort ici se confondent.

Moins intellectuelle, moins sophistiquée que le spectacle butoh de Shankaï Juku qui se référait à Genet et Sade, la révolte des corps chez Sebi-Ariadone s'accompagne de musique pop ou de sons stridents pour éviter la référence au Japon traditionnel. Mais comment ne pas penser à une certaine vision du Japon à travers ces femmes fixées par les cheveux à des planches miroitantes, et tournant lentement comme une marée qui se gonfle sous la pleine lune... ou lorsque Carlotta Ikeda, vêtue de pourpre, glisse et tourne, éructant comme une Sarah Bernhardt ?

Ce retour à une danse des ténèbres primitive serait encore plus efficace si son rythme n'était exagérément ralenti. Il est difficile de supporter plus d'une heure de cette Apocalypse à la fois sublime et dérisoire.

M. M.

★ Centre Georges-Pompidou, les 18, 19, 21 décembre, à 18 h 30, et le 20 décembre, à 16 heures.

Les grands prix nationaux 1981

● **ARCHÉOLOGIE : Christian Goudineau**

Christian Goudineau est né à Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 1939. Ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École française de Rome, agrégé et docteur ès lettres, il est actuellement professeur à l'université de Provence (Aix-en-Provence), directeur des Antiquités historiques de Côte d'Azur, membre du Conseil supérieur de la recherche archéologique et de la mission de la recherche du ministère de l'éducation nationale.

Christian Goudineau a fouillé en Italie et surtout en France, à Vaison-la-Romaine (Vaucluse) à Taradeau et à Fréjus (Var). Il a fait progresser considérablement la typologie de diverses céramiques antiques et a fait des études importantes sur la romanisation de la vallée du Rhône et sur la ville antique. Auteur de nombreux ouvrages et publications savantes, il se préoccupe également de diffuser les connaissances scientifiques dans le grand public.

● **ARTS GRAPHIQUES : Roland Topor.**

Roland Topor, né à Paris en 1938, a commencé comme dessinateur avant de devenir illustrateur, peintre et écrivain. C'est un tempérament volcanique, une intarissable imagination. Son dessin sombre, réaliste et surréaliste l'apparente à Gustave Doré sans avoir son habileté. Il montre au contraire une touchante maladresse toute enfantine.

Son registre est celui du calembour graphique dans lequel il n'a pas son pareil. Corrosif, cruel même et parfois sadique, son humour le placerait dans la tradition, mais en plus libéré et personnel, des illustrateurs de Pologne, pays d'où sa famille est originaire. En fait, rien ne l'excite davantage que de déranger, dénoncer. Topor est finalement un moraliste.

Formé à la peinture à l'école des Beaux-Arts, il est fondateur, avec Arrabal et Sternberg, du groupe Panique. Il a collaboré à plusieurs films et à plusieurs pièces de théâtre et a montré la même veine créatrice dans ses écrits, notamment *Joko fête son anniversaire*, livre qui lui a valu le prix des Deux-Magots en 1969.

● **CHANSON : Francis Lemarque**

Francis Lemarque est né le 25 novembre à Paris, Paris qui sera au cœur de la plupart de ses couplets et dont il fera une sorte d'oratorio en 1977, *Paris populi*, avec Georges Coulonges. Il quitte l'école à onze ans, fait « tous les métiers », milite au parti communiste. En 1935, il chante en duo avec son frère, en 1936, il est au groupe Octobre et joue pour les ouvriers dans les usines en grève.

Francis Lemarque rencontre Yves Montand en 1946 et lui écrit des chansons : la plus célèbre est restée *A Paris*. Puis il se met à chanter lui-même en 1948, se produisant essentiellement dans des cabarets. Il dénonce la guerre *(Quand un soldat)*, évoque l'amour et les scènes de la vie populaire *(Bal, petit bal, Toi, tu n'ressembles à personne)*. Resté en marge du show-business, il a néanmoins conquis un auditoire fidèle.

● **CINÉMA : Jacques Rivette**

Jacques Rivette est né le 1er mars 1928 à Rouen. Il appartient à la toute première équipe des *Cahiers du cinéma* dans les années 50, et joue un rôle non négligeable dans la définition de ce qu'on peut appeler l'idéologie de la nouvelle vague. Sans moyens, sans production organisée, il tourne entre 1958 et 1960 *Paris nous appartient*. En 1964, il monte au théâtre *la Religieuse* d'après Diderot et en tire l'année suivante un film, un moment interdit par la censure. *L'Amour fou* (1967) confronte la technique du direct et la fiction à travers le théâtre. *Out one* (1970) poursuit et amplifie l'idée du complot de *Paris nous appartient*. *Céline et Julie vont en bateau* (1974) confirme le retour de Rivette aux sources du cinéma, à Louis Feuillade, à la poursuite et au romanesque pur. La série « Les filles du feu », produite par Gaumont, donnera *Duelle* (1975), *Noroît* (1975), *Merry-go-round* (1977), ces deux derniers toujours inédits ainsi que son dernier film *le Pont du Nord* (1980).

● **CIRQUE : cirque à l'ancienne Alexis Gruss Jr.**

Alexis Gruss Jr. a été, avec Annie Fratellini, celui qui a redonné au cirque français, en pleine crise, ses lettres de noblesse, sa pureté. Tandis que d'autres étaient gagnés par le gigantisme, Gruss est revenu vers un spectacle à dimensions plus humaines, a repris les traditions du « cirque à l'ancienne ».

Né dans une caravane, le 23 avril 1944, Alexis Gruss Jr. s'est vite spécialisé, comme toute sa famille, dans les disciplines équestres — Martine Gruss, sa sœur, a reçu récemment un grand prix du concours international des bourses Louis-Merlin, avec un numéro équestre.

Directeur du cirque Gruss et du Conservatoire national des arts du cirque et du mime depuis 1974, Alexis Gruss Jr., grâce aux efforts continus de Silvia Monfort, poursuit son métier, sa mission.

● **DANSE : Noëlla Pontois.**

Noëlla Pontois est née le 24 décembre 1943 à Vendôme. A l'âge de vingt-quatre ans, elle est promue danseuse étoile à l'Opéra de Paris (elle était entrée à l'école de danse comme petit rat à dix ans). Chaque fois saluée par l'enthousiasme du public, on la voit aux côtés de Rudolf Noureev dans *le Lac des cygnes* en 1969, dans *la Belle au bois dormant* en 1971. Elle est une sylphide poétique en 1972, on la retrouve dans *le Lac des cygnes* en 1976 et, toujours prodigieuse, dans *Suite en blanc*, de Serge Lifar, l'année suivante, ou bien dans *Sylvia*.

● **HISTOIRE : Ernest Labrousse.**

Né le 16 mars 1985 à Barbezieux (Charente), Ernest Labrousse, professeur honoraire à la Sorbonne, dirige depuis plusieurs années, avec Fernand Braudel, un travail collectif très important : *Histoire économique et sociale de la France, du quinzième siècle à nos jours*, dont la publication a commencé en 1970 aux Presses universitaires de France. Le dernier volume doit paraître prochainement. Ernest Labrousse a publié aussi une *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au dix-huitième siècle* (1932), et une étude sur la *Crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime et aux débuts de la Révolution* (1944). Ses livres, ses articles, ses communications dans les colloques, l'ont imposé comme un des « classiques » de l'histoire économique et sociale.

● **LETTRES : Pierre Klossowski.**

Né le 9 août 1905 à Paris, dans une famille d'origine polonaise, Pierre Klossowski est le frère du peintre Balthus et le fils du peintre et historien d'art Eric Klossowski. Son enfance et son adolescence se sont déroulées dans un milieu d'artistes et d'écrivains (Bonnard, Rilke, Gide). Il participe, aux côtés de Georges Bataille, au Collège de sociologie et à la revue *Acéphale*. Il poursuit de longues années de scolastique et de théologie aux facultés privées de Saint-Maximin.

Son œuvre littéraire recourt à de multiples procédés d'écriture et s'inspire d'une sorte de théologie à l'envers. Aux franges de l'érotisme et du baroque, elle fait appel au simulacre, aux fantasmes, au désir et à la représentation. Parmi ses romans, citons *Roberte ce soir* (1953, Minuit), *le Bain de Diane* (1956, Pauvert), *la Révocation de l'Édit de Nantes* (1959, Minuit) et *le Souffleur* (1960, Pauvert).

Il est l'auteur d'essais sur Sade et Nietzsche : *Sade mon prochain* (1947, le Seuil) et *Nietzsche et le cercle vicieux* (1969, Mercure de France). Il est aussi un traducteur de Hölderlin, Nietzsche, Kafka, Suétone (*la Vie des douze Césars*), Kierkegaard, Rilke, Wittgenstein, Virgile (*l'Énéide*). Rappelons que Pierre Klossowski est aussi dessinateur.

● **MÉTIERS D'ART : Louis-André Desquand et Jean et Jacqueline Lerat.**

Dans la famille de Louis-André Desquand, on s'est transmis le métier de graveur de génération en génération. Né en 1916 à Paris, il effectue son apprentissage dans l'atelier paternel, dont il prend la direction en 1959. Il est fixé aujourd'hui à Beaumont-les-Nonains, dans l'Oise, travaillant sous l'égide de maisons parisiennes pour des chefs d'État, des ambassades, différentes personnalités françaises et étrangères. Meilleur ouvrier de France dans ses deux spécialités (arts graphiques, héraldique), il occupe de hautes responsabilités dans les organismes professionnels.

Jean et Jacqueline Lerat, nés respectivement en 1913 et 1920, se sont rencontrés au lendemain de la guerre. S'intéressant à la céramique depuis longtemps, ils entreprennent de travailler dans l'esprit de la poterie ancienne. Ils s'orientent ensuite vers des recherches de plus en plus personnelles, et participent à trois expositions importantes du Musée des arts décoratifs. Quelques unes de leurs œuvres — dont on peut voir une sorte de rétrospective, actuellement, à Bourges — ont été acquises par l'État.

● **MUSIQUE : Jean-Claude Eloy.**

Un solitaire, l'un des plus puissants créateurs de la musique française d'aujourd'hui, Jean-Claude Eloy succède ainsi dans la liste des grands prix à son ancien maître Pierre Boulez, dont il s'est séparé avec quelque violence. Né en 1938, élève de Darius Milhaud, enfant du sérail sériel (*Étude III*, *Équivalences*), il s'en dégage sous l'influence de certaines musiques orientales (*Kamakala*) et se plonge dans la musique électro-acoustique, qui témoigne de sa profonde maîtrise et de sa recherche spirituelle (*Shanti*, *Gaku-No-Michi*, *Yo-In*), sans renier pourtant la musique instrumentale (*Fluctuante-Immuable*).

● **PATRIMOINE : L'écomusée du Creusot-Montceau-les-Mines.**

Conçu à partir des structures imaginées par Georges-Henri Rivière dans les années 50, l'écomusée du Creusot est un musée « éclaté » sur le territoire de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau, de culture ouvrière mais aussi de traditions rurales. De son « antenne » principale installée dans une ancienne cristallerie, qui fut aussi la résidence des Schneider, maîtres de forges, une action multiforme y est menée depuis dix ans sous la responsabilité de Marcel Evrard. Conserver le patrimoine dans sa complexité vivante est la base de cette action. Bâtiments, outillages, ensembles architecturaux, marques de l'histoire de l'industrialisation y sont inventoriés, étudiés, sauvegardés et réutilisés dans la mesure du possible. L'entreprise, où la population est associée à la vie de son patrimoine par l'intermédiaire d'un comité des usagers, est aussi un laboratoire de recherches axé sur la vie industrielle et ouvrière, un lieu d'enseignement et de rencontres pour historiens, sociologues, ethnologues.

Le Grand Prix du patrimoine a été attribué à l'écomusée *« en raison de sa démarche à la fois scientifique et populaire pour une mémoire industrielle et une culture ouvrière vivante »*.

● **PEINTURE : Jean Degottex.**

Né en 1911, à Sathonay dans l'Ain, autodidacte, Jean Degottex vit à Paris depuis 1933. Ses premières toiles non figuratives datent de 1949. Par l'automatisme de l'écriture, il intéressa André Breton, qui présenta avec Charles Estienne, son exposition à l'Étoile scellée, en 1955. Mais Degottex, dès cette époque, échappe à toute définition, et n'est pas forcément compris. Marqué par la culture orientale, toute la gestualité de sa peinture passe par une longue préméditation. Économe de moyens et de couleurs — le blanc et le noir l'occupent surtout — l'artiste se livre à une interrogation sur l'espace pictural, sur la surface, son support.

En 1978, l'ARC du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, les musées de Grenoble et de Saint-Étienne, ont proposé des rétrospectives de l'œuvre de Degottex, qui ont montré qu'avec le temps cette œuvre réservée prenait un grand poids.

● **PHOTO : Henri Cartier-Bresson.**

C'est la première fois qu'Henri Cartier-Bresson, qui, jusque-là, s'éclipsait devant les honneurs, les faisant généralement reporter sur des aînés (Kertesz, Brassaï), accepte une consécration officielle. Né le 22 août 1908, à Chanteloup (Seine-et-Marne), il a d'abord été élève du peintre cubiste André Lhote, puis il découvre la photographie en 1930, avec l'achat de son premier Leica. Henri Cartier-Bresson pratique alors, au cours de ses voyages, une photographie « libre », poétique, très inspirée, jusqu'à la création de l'agence Magnum, avec Robert Capa et David Seymour, en 1947, et l'enrôlement dans la grande actualité politique humaine. Depuis 1970, Henri Cartier-Bresson a délaissé la photographie pour se consacrer au dessin.

● **POÉSIE : Francis Ponge.**

Né le 27 mars 1899 à Montpellier, Francis Ponge est tout de suite « entré en littérature », comme on dit. Travaillant à la N.R.F. dans les années 20, il rencontre Gide, Cocteau, Valéry, et surtout Paulhan, dont l'influence fut sans doute prédominante. C'est en 1926 que Ponge publie son premier livre : *Douze petits écrits* (N.R.F.). Après avoir fréquenté un moment les surréalistes, il devient communiste à la fin des années 30, puis il entrea dans la Résistance. *Le Parti Pris des choses*, publié en 1942, suscite un article important de Sartre. Ponge, à travers *la Guêpe* (Seghers, 1945), *Poèmes* (Gallimard, 1948) et divers autres textes, va se confirmer comme un de nos écrivains les plus aventureux : « le poète de phénoménologie », selon Bernard Groethuysen. Son attitude politique change à partir de 1958, puisqu'il prend parti pour le général de Gaulle. Son œuvre, à l'époque, s'enrichit du *Grand recueil* (Gallimard, 1961), de *Pour un Malherbe* (Gallimard, 1965), et du *Savon* (Gallimard, 1967). Parmi ses textes les plus récents, signalons *la Fabrique du pré* (Skira, Collection « Les sentiers de la création », 1971), *l'Atelier contemporain* (Gallimard, 1977), *Comment une figue de paroles et pourquoi* (Flammarion, 1977).

● **SCULPTURE : Piotr Kowalski.**

Piotr Kowalski est né en 1927, à Lvov, en Pologne, où il a vécu jusqu'en 1945. Puis il a parcouru l'Europe et l'Amérique et s'est installé aux États-Unis, où il a étudié la physique, les mathématiques et l'architecture. Architecte diplômé, il a exercé à New-York, puis à Paris et en Italie dans les années 50. Depuis vingt ans il se consacre à la sculpture et vit alternativement dans la région parisienne et à Cambridge, près de Boston, où il a pu mettre au point un projet de « Time Machine » (une machine à inverser le temps), que le Centre Georges-Pompidou expose actuellement, parmi d'autres projets aussi fous ou poétiques.

Avec ses sculptures, Kowalski s'appuie sur les données de la science pour modifier la perception. Ses matériaux et ses techniques sont multiples, surprenants.

Kowalski, depuis 1961, a exposé en Europe (à la biennale de Venise et à la Documenta de Kassel, notamment) et aux États-Unis. Ses œuvres sont présentées dans de nombreux musées d'art moderne et il a réalisé des commandes (pour E.D.F., la Caisse des dépôts, Marne-la-Vallée, Bordeaux...).

● **THÉÂTRE : Andrée Tainsy.**

Le nom d'Andrée Tainsy est associé à la décentralisation théâtrale. Née à Bruxelles en 1911, elle a pour maître Georges Pitoëff, Marcel Herrand, Jean Marchat. Elle crée *Loin d'Hagondange*, de Jean-Paul Wenzel, joue dans *Convoi*, de Michel Deutsch, monté par Jean-Pierre Vincent à Strasbourg. Cette année à Tourcoing, elle donne à *Derniers détails*, de Gildas Bourdet, la formidable humanité de sa présence. Sa dernière création a été *Doublages*, de Jean-Paul Wenzel, à Hérisson et au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis. On l'a vue aussi à la télévision et au cinéma, notamment dans des films de Bertrand Tavernier.



■ **Le pianiste Gérard Parmentier donnera un récital au profit d'Amnesty International le 21 décembre à 21 heures, au Grand Théâtre d'Asnières. Il interprétera des œuvres de Mozart, Chopin, Schumann. (Rens. : 793-35-83).**

■ **Le prix du premier livre photo 1981, décerné par la Ville de Paris, a été attribué à Gilles Peress (Magnum) pour un projet sur la révolution iranienne.**

PHOTO

« Paris-Magnum »

MINIMUM

Une exposition de photographies, organisée par le ministère de la culture, se trouve tout à coup dotée d'un budget publicitaire important ; voyez les quais du métro, voyez les pleines pages achetées dans les journaux. Ce n'est pas si fréquent. Renseignements pris, on s'aperçoit que c'est le fabricant, entre autres choses, de la bombe au napalm, l'United Technologies Corporation, qui finance l'exposition. Un pas de plus, on peut imaginer que ces photos, qui ont comme sujet Paris et qui, en tant qu'objets, résisteront peut-être au napalm, seront un jour, aux murs d'un musée, une des seules traces de ce siècle, de cette vie. Ah ! Paris était bien joli, que de bonnes photos on a pu y prendre !...

Cette exposition, Paris-Magnum, *n'est même pas la grande rétrospective à laquelle on pouvait s'attendre, et que méritait l'agence photographique la plus mythique du monde. Non, ce sont juste des photos, prises par des photographes chevronnés (Henri Cartier-Bresson, Bruce Davidson, Raymond Depardon, ne sont pas parmi les plus mauvais !) à Paris. Alors, comme Paris est plein de charme, vous savez les petites femmes, la butte Montmartre, les caves de Saint-Germain-des-Prés, les amoureux qui s'bécotent sur les bancs publics, et que ces photographes, justement, sont allés contre ces clichés ou les ont frôlés, tantôt vers une franche poésie, tantôt vers des failles cocasses, comme c'est le cas d'Elliott Erwitt ou de Richard Kalvar, on a bien sûr d'excellentes photos. Mais, une fois de plus, on constate que des photos irréprochables ne font pas forcément une bonne exposition.*

HERVÉ GUIBERT.

★ Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard, 75006 Paris. Jusqu'au 17 janvier. Catalogue édité par Arthaud : 150 F.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50) : Ballet Don Quichotte (sam., 19 h 30).
Salle Favart (296-12-20) : Brasil Tropical (sam., 20 h 30, 15 h et 18 h).
Comédie-Française (296-10-20) : la Dame de chez Maxim (dim., 14 h 30 et 20 h 30) ; Andromaque (sam., 20 h 30).
Chaillot (727-81-15) ; Faust (sam., 20 h) ; Tombeau pour cinq cent mille soldats (dim., 15 h) ; Foyer : Sous le lustre (sam., 18 h 15).
Petit Odéon (325-70-32) : le Bleu de l'eau de vie (sam. et dim., 18 h 30).
Odéon (325-70-32) : les Cenci (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Tep (797-96-06) : le Grand magic Circus (le Bourgeois gentilhomme (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Petit Tep (797-96-06) : l'Inscription (sam., 20 h 30, dim., 15 h, dern.).
Centre Pompidou (727-12-33). — Cinéma-vidéo : Installation Joan Logue (sam., dim. de 12 h à 22 h) ; le Cinéma soviétique (sam. et dim. à 15 h, 17 h et 20 h). — Danse : Compagnie Sebi Ariadone, Japon (sam. et dim., 17 h) ; Lotus Cabaret (sam., dim., 18 h 30).
Carré Silvia Monfort (531-28-34) : Cirque Grüss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h et 16 h 45) ; la Duchesse d'Amalfi (sam., 20 h 30, dim., 16 h).
Théâtre de la Ville (274-22-77) : Jacques Villeret (sam., 18 h 30) ; Peer Gynt (sam., 20 h 30, dern.).
Théâtre musical de Paris (261-19-83) : West Side Story (sam., 20 h 30, dim., 14 h) ; Orchestre Colonne, avec M. Queval, N. Pontois, P. Dupond (Hommage à la danse) (dim., 18 h).

Les autres salles

Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h 30, dim., 15 h 30 et 20 h 30).
Arts Hébertot (387-23-23) : Princesse Baraka (sam., 20 h 45, dim., 15 h).
Astelle-Théâtre (202-34-31) : les Bonnes (sam., 20 h 30, dim., 16 h, dern.).
Atelier (606-49-24) : le Nombril (sam., 21 h, dim., 15 h).
Athénée (742-67-27) : la Bête dans la jungle (sam., 20 h 30, dim., 17 h) ; II, le Concert (sam., 20 h 30, dim., 16 h).
Bouffes du Nord (239-34-50) : la Tragédie de Carmen (sam., 20 h 30).
Bouffes-Parisiens (296-97-03) : Diable d'homme (sam., 21 h, dim., 15 h).
Cartoucherie, théâtre du Soleil (374-24-08) : Richard II (sam., 18 h 30). **Atelier du Chaudron** (328-97-04) : le Déterreur (sam., 20 h 30, dim., 16 h) ; **Epée de Bois** (808-39-74) : Ecrits contre la Commune (sam., 20 h 30, dim., 16 h) ; **Théâtre de la Tempête** (328-36-36) : Mahjoub Mahjoub (sam., 20 h 30, dim., 15 h 30).
Centre d'arts celtique (258-97-62) : Prévert-Breton (sam., 15 h et 20 h 45).
Château de Vincennes, Tour du village (365-70-13) : Mil-Iles 80 (sam., 20 h 30, dim., 15 h, dern.).
Cité internationale, Resserre : Pierre Abélard 1079-1142 (sam., 20 h 30, dern.).
Comédie-Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Élysée (sam., 21 h, dim., 15 h 30).
Comédie des Champs-Élysées (720-08-24) : le Jardin d'Éponine (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h et 18 h 30).
Comédie italienne (321-22-22) : la Servante amoureuse (sam., 20 h 30, dim., 15 h 30).
Comédie de Paris (281-00-11) : Un p'tit rêve dans le nez (sam., 21 h 30) ; le Match (sam., 23 h).
Daunou (261-65-14) : La vie est trop courte (sam., 21 h, dim., 15 h 30).
Deux-Portes (361-49-92) : les Fausses Confidences (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Édouard VII (742-57-49) : Deburau (sam., 20 h 30, dim., 15 h 30, dern.).
Église Saint-Merri (585-84-56) : Blaise Pascal ou le Plaisir aux catacombes (dim., 18 h, dern.).
Espace Gaîté (327-95-94) : D. Lavanant (sam., 20 h 30) : Tranches de vie (sam., 21 h 45 h).
Espace Marais (271-10-19) : Kraud Modus Vivendi (sam., 22 h 30, dim., 15 h).
Essaïon (273-46-42) : I, la Princesse de Babylone (sam., 20 h) ; Attention copyright (sam., 21 h 30) ; II, Spectacle Guillevic (sam., 18 h 30) ; Monsieur, monsieur, monsieur (sam., 20 h).
Fontaine (874-74-40) : les Trois Jeanne (sam., 20 h 30) ; la Tour de la Défense (sam., 22 h, dim., 15 h et 18 h).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Elle voit des nains partout (sam., dim., 20 h 15) ; Est-ce que les fous jouent-ils ? (dim., 17 h 30).
Galerie 55 (326-63-51) : Zoo Story (sam., 20 h 30) ; Sundance (sam., 22 h).
Grand Hall Montorgueil (233-80-78) : la Raison du plus fort (sam., 19 h et 21 h., dim., 16 h 30).
Huchette (326-38-99) : André Frère (sam., 13 h 30) ; la Cantatrice chauve (sam., 20 h 15) ; la Leçon (sam., 21 h, dim., 15 h).
Jardin d'Hiver (262-59-49) : Partage (sam., 19 h) ; Regarde les femmes passer (sam., 21 h).
La Bruyère (874-76-99) : le Divan (sam., 21 h, dim., 15 h).
Lucernaire (544-57-34). Théâtre noir : Sheherazade (sam., 18 h 30) ; Anatole (sam., 20 h 30) ; Elle lui dirait dans l'île (sam., 22 h 15) ; Théâtre rouge : Ladyablogues (sam., 18 h 30) ; Milosz (sam., 20 h 30) ; Lève-toi et rêve (sam., 22 h 15). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h 30).
Madeleine (265-07-09) : Du vent dans les branches de sassafras (sam., 20 h 45, dim., 15 h et 18 h 30).
Marigny (256-04-41) : Domino (sam., 21 h, dim., 15 h) ; salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h).

Samedi 19 - Dimanche 20 décembre

Mathurins (265-90-00) : le Grain de sable (sam., 18 h 30) ; Jacques et son maître (sam., 21 h, dim., 15 h et 18 h 30).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam. et dim., 21 h 15 ; dim., 15 h 30).
Moderne (280-09-30) : le Journal d'une femme de chambre (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Montparnasse (320-89-90) : l'Évangile selon saint Marc (sam., 21 h, dim., 16 h). — Petite salle : Oratorio pour une vie (sam., 20 h 30, dim., 16 h) ; Écoute Israël (sam., 22 h, dim., 18 h).
Nouveautés (770-52-76) : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre (sam., 21 h, dim., 15 h).
Œuvre (874-42-52) : Orties... chaud (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Palais-Royal (297-59-81) : Joyeuses Pâques (sam., 20 h 45, dim., 15 h 30).
Plazza (633-08-80) : Écoute le vent sur la lande (sam., 20 h 30).
Poche (544-50-21) : Intervioure ou les Entretiens avec le professeur Y., (sam., 21 h).
Roquette (805-78-51) : On loge la nuit, café à l'eau (sam., 20 h 30) ; le Fétichiste (sam., 22 h) ; Petite salle : Il était trois fois (sam., 20 h 30) ; le Combat de la mouche (sam., 21 h.45).
Saint-Georges (878-63-47) : le Charimari (sam., 20 h 45, dim., 15 h et 18 h 30).
Salle Valhubert (584-30-60) : le Conte d'Hiver (sam, 20 h 30, dim., 15 h, dern.).
Studio des Champs-Élysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h 45, dim., 15 h et 18 h 30).
TAI - Théâtre d'essai (278-10-79) : l'Écume des jours (sam., dim., 17 h) ; le Rouge et le Noir (sam., 20 h 30, dim., 15 h) ; le Chien des Baskerville (sam., 22 h) ; la Métamorphose (sam., 18 h 30).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Nous on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h) ; Vinci avait raison (sam., 23 h 15).
Théâtre en Rond (387-88-14) : Méli-Mélomane (sam., 20 h 30, dim., 16 h) ; Rosine Favey (sam., 22 h).
Théâtre du Marais (278-03-53) : Henri IV (sam., 20 h 30).
Théâtre Paris 12 (343-19-01) : les Mentons bleus (sam., 20 h 45).
Théâtre de la Plaine (842-32-25) : Si jamais je te pince... (sam., 20 h 30, dim., 17 h).
Théâtre-Présent (203-02-55) : le Grand Bilan (sam., 20 h 30, dim., 17 h) ; Aima (sam., 21 h, dim., 17 h).
Théâtre des 400-Coups (633-01-21) : Christophe Colomb (sam. et dim., 20 h 30).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : l'Amour de l'amour (sam., 20 h 30, dim., 15 h) ; Petite salle : Virginia (sam., 20 h 30, dim., 15 h et 18 h 30).
Théâtre 18 (542-79-56) : Gaspard (sam., 22 h, dim., 18 h, dern.).
Théâtre de la Villa (542-79-56) : Crime parfait (dim., 14 h 45).
Tristan-Bernard (522-08-40) : Une heure à tuer (sam., 21 h, dim., 15 h et 18 h 30).
Variétés (233-09-92) : l'Intoxe (sam., 20 h 45, dim., 15 h et 18 h 30).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : Tohu-Bahut (sam., 20 h 15) ; le Grand Écart (sam., 21 h 15) ; le Président (sam., 22 h 30).
Blancs-Manteaux (887-15-84) : I, Areuh = MC 2 (sam., 20 h 15) ; les Démones Loulou (sam., 21 h 30) : Des bulles dans l'encrier (sam., 22 h 30) ; II, Jeannot Ribochon arrive (sam., 20 h 15) ; Qui a tué Betty Grandt ? (sam., 21 h 30) ; Attachez vos ceintures (sam., 22 h 30).
Café d'Edgar (322-11-02) : I, Tiens voilà deux boudins (sam., 20 h 30) ; Mangeuses d'hommes (sam., 21 h 45) ; Zéphir et Aquilon (sam., 23 h 15) ; II, les Moines en folie (sam., 20 h 30) ; C'était ça ou le chômage (sam., 21 h 45).
Café de la Gare (272-52-51) : Qu'est-ce qu'il y a là-dedans ? (sam., 20 h 15) ; le Chasseur d'ombre (sam., 22 h 15).
Coupe-chou (272-07-23) : le Petit Prince (sam., 20 h 30) ; Feydeau, Courteline, Labiche (sam., 22 h).
L'Écume (542-71-16) : A la manière d'eux (sam., 20 h 30) ; Sanctuaires (sam., 22 h).
Fanal (233-41-17) : Un ouvrage de dames (sam., 20 h) ; F. Blanche (sam., 21 h 15).
La Gageure (367-62-45) : la Femme qui perd sa jarretière (sam., 21 h 30).
Le Petit Casino (278-36-50) : I, Douby... be good (sam., 21 h) ; T'as pas vu mes bananes (sam., 22 h 15).
Le Point-Virgule (726-67-03) : Ça alors (sam., 20 h 15) ; les Demoiselles de Rochechouart (sam., 21 h 30) : Du ronron sur les blinis (sam., 22 h 45).
La Soupap (278-27-54) : Josy Coiffure (sam., 21 h 30).
Splendid Saint-Martin (208-21-93) : Enfin seul (sam., 20 h 30) ; Papy fait de la résistance (sam., 22 h).
La Tanière (337-74-39) : M. Reverdy (sam., 20 h 45) ; C. Andren et F. Tusque ; II : Vania (sam., 21 h).
Le Tintamarre (887-33-82) : Detressan et C. Epinal (sam., 19 h) ; Phèdre (sam., 20 h 30).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : G. Bonnet (18 h 30) ; F. Brunold (sam., 20 h 30) ; Il en est... de la police (sam., 21 h 30) ; Teleny (sam., 22 h 30).
Vieille Grille (767-60-92) : Voyager (sam., dim., 20 h 30) ; Mensonges, J.-M. Binoche (sam., dim., 22 h 30).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Achetez François (sam., 21 h ; dim., 15 h 30 et 21 h).
Deux-Anes (606-10-26) : C'est pas tout rose (sam., 21 h ; dim., 15 h 30 et 21 h).

Les music-halls

Bobino (322-74-84) : N. Pereira (sam., 20 h. 45, dim., 16 h et 21 h.).
Chapiteau église de Pantin (840-80-22) : Il était une fois, les Mille et Une Nuits (sam., 17 h 45, 20 h 30, dim., 14 h, 16 h et 17 h 45).
Comédie de Paris (281-00-11) : A. Tome (sam., 20 h 30).
Eldorado (208-18-76) : Brel en cent chansons (sam., 21 h, dim., 14 h 30 et 18 h 30).
Galerie Peinture Fraîche (551-00-85) : Matita Père (sam., 20 h 30).
Salle Gaveau (563-20-30) : Hit Parade des années 30 (sam., dim., 21 h).
Gymnase (246-79-79) : le Grand Orchestre du Splendid (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Lucernaire (544-57-34) : la Fête à Boris (sam., 20 h 30).
Musée de la musique mécanique (278-49-16) : La Goualante de Mackie (sam. 21 h).
Olympia (742-25-49) : Yves Montand (sam., 21 h, dim., 15 h).
Opéra night (296-62-56) : les Lee show (sam., dim. 20 h 30)
Palais des Glaces (607-49-93), grande salle : Momma's (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h et 20 h 30). — Petite salle : Dominique Bailly (sam., 20 h 45) ; J.-P. Favre (sam., 22 h 15.).
Palais des Sports (828-40-90) : Sylvie Vartan (sam., 20 h 30, dim., 16 h).
Petit Forum (297-53-47) : Tchouk Tchouk Nougah (sam., 20 h 30) ; M. Jolivet (sam., 22 h 30.).
Potinière (261-44-16) : Alex Métayer (sam., 20 h 45.).
Ranelagh (288-64-44) : C'est quand ça va dans l'aigu que ça devient grave (sam., 20 h ; dim., 18 h).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : C. Le Forestier (sam., 20 h 30.).
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41) : R. Juarez (sam., dim., 21 h).

Les comédies musicales

Michodière (742-95-22) : Ah... ces années 30 (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h et 18 h 30).
Porte Saint-Martin (607-37-53) : Violettes impériales (sam., 20 h 30 et dim., 14 h 30).
Renaissance (208-21-75) : Aventures à Monte-Carlo (sam., 20 h 30, dim., 14 h 30).
Théâtre 13 (627-36-20) : Barbe verte (sam., 20 h 30, dim., 15 h).

La danse

Atelier des Quinze-vingts (307-98-97) : P. Bardi, J. Bartolomeu, A. Fournier, A. Renaud (sam. , dim., 21 h)
Palais des Congrès (758-27-78) : Ballet Moïsseiev (sam., 16 h et 20 h 30, dim., 15 h 30).
Théâtre Noir (797-85-15) : L. Dinwall (sam., dim., 20 h 30).
Théâtre de Paris (280-09-30) L'ensemble de Pékin (sam. 20 h 30, dim. 15 h).

Concerts

Théâtre des Champs-Élysées, E. Indjic (Schubert, Chopin, Schumann, Liszt). (sam. 20 h 30).
Eglise St-Julien-le-Pauvre, M. Gonzalès, E. Gieco (Donizetti, Berthomieu, Barlow) (sam. 21 h.).
Salle Gaveau, Orchestre de la R.A.T.P. (sam. 20 h 30).
Salle Cambiliene-Durance, Les professeurs du conservatoire du 12e (Strawinski) (sam. 20 h 30, dim. 15 h).
Eglise St-Merri, Concert d'orgue et trompette (sam. 21 h) ; Duo P. Lambert (Bach, Villa-Lobos) (dim. 16 h).
Théâtre du Rond-Point, La grande écurie et la chambre du Roy, dir. J.-Cl. Malgoire (Rameau, Couperin) (dim. 11 h).
Salle Pleyel, Nouvel orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France, dir. N. Marriner (Mozart, Beethoven, Haydn) (dim. 20 h 30).
Conciergerie, P. Evison (Bach) (dim. 17 h 30).
Notre-Dame-de-Paris, M.-J. Chasseguet (Mendelssohn, Dupré, Reger) (dim. 17 30).
Eglise St-Germain-l'Auxerrois, Maîtrise de Radio-France, dir. : H. Farge (Bartok, Fauré, Mendelssohn) (dim. 16 h).
Chapelle St-Louis-de-la-Salpêtrière, Ensemble vocal J. de Malestroit (Schutz, Gibbons, Monteverdi) (dim. 17 h).
Eglise St-Nicolas-du-Chardonnet, F. Mento (Franck, Duruflé) (dim. 16 h).

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 19 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 35 Droit de réponse. La nouvelle émission culturelle de Michel Polac ; deux thèmes : Jean-Paul Sartre ; le cinéma comique français.



22 h Série : Dallas.
A la suite du rapt de l'enfant qui vient de naître dans la famille Ewing, le clan se rassemble.

22 h 55 Télé-foot 1.

23 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Guerre en pays neutre.
Les clandestins (dernier épisode).
L'Allemagne hitlérienne s'effondre, mais le mystère de Lucy demeure entier.

21 h 35 Variétés : Sammy Davis Junior au Lido.

22 h 30 Série documentaire : Cosmos.
Encyclopédie galactique, de C. Sagan.
La science permettra-t-elle de déchiffrer les signaux émis par les habitants éventuels d'autres planètes ? Ici, Carl Sagan rappelle comment Champollion permit de remonter le temps.

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 Dramatique : Ursule Mirouet.
D'après H. de Balzac, réal. M. Cravenne. Deuxième partie.

22 h Journal.

22 h 20 Ciné regards.
Quatre années de Ciné regards.

FRANCE-CULTURE

20 h, Le pont du prince aux champs, de Jean Rondin, avec : Yves Marie, C. Viret, J. Leuvrais, etc.
21 h 17, Hors-textes, de J. Rondin.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

« JOURNÉE SCALA DE MILAN »

20 h 30, Opéra : Lohengrin, de Wagner, par l'orchestre de la Scala de Milan, direction C. Abbado avec R. Kollo, A. Tomowa-Sintow, E. Connel, S. Nimsgern, H. Welker.
23 h 30, Un grand chef : G. Cantelli dirige la 5e Symphonie de Tchaïkovski.
0 h 5, Premières loges à la Scala : Madame Butterfly, de Puccini (extraits) par l'orchestre de la Scala, direction A. Votto ; 0 h 50 : Maria Callas.

Dimanche 20 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Source de vie.

10 h Présence protestante.

10 h 30 Le jour du Seigneur.

11 h Messe.
Célébrée en la paroisse Saint-Pierre-Saint-Paul de Fontenay-aux-Roses, prédicateur Père P. Abeberry.

12 h Sports : ski.
Descente messieurs, en direct de Crans-Montana.

13 h Journal.

13 h 30 Sérieux s'abstenir.

14 h 15 Les nouveaux rendez-vous.
Une émission d'E. Ruggieri et R. Grumbach.

15 h 30 Tiercé à Vincennes.

15 h 40 Série : Galactica.

16 h 35 Sports première.
Pilotes de grand chemin ; Jeu à XIII, France-Angleterre.

18 h 20 TF 1-TF 1.

19 h 15 Les animaux du monde.
Carnet de voyage de Guyane.

19 h 45 Série : Suspens.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : l'Homme de marbre.
Film polonais d'A. Wajda (1977). Avec J. Radziwilowicz, K. Janda, T. Lomnicki, M. Tarkowski, W. Wojcik, P. Cieslak.
En 1976, une jeune femme, née en 1952, prépare un film de télévision sur l'histoire d'un ouvrier modèle des années 50. Dans une quête passionnée de la vérité, elle découvre les secrets et les impostures de la période stalinienne. Par le regard d'une génération nouvelle, Wajda amène une réflexion sur un passé politique relégué dans l'oubli volontaire. Maîtrise d'un style baroque, examen lucide et audacieux d'une époque, hymne à la jeunesse et à sa flambée d'exigence, magnifique interprétation.

22 h 15 Variétés : Les chanteurs exotiques.
D'A. Halimi.
Avec Baden Powell, M. d'Apparecida, S. Wonder, Amadeo, E. Macias, R. Zaraï, P. Barouh, G. Moustaki, G. Lavigny, D. Martial.

23 h 05 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 55 Cours d'anglais.

11 h 15 Dimanche Martin.

12 h 45 Journal.

12 h 45 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, Série : Magnum ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.

17 h 5 Série : Petit déjeuner compris.

18 h La course autour du monde.

19 h Stade 2.

20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : le Légataire universel.
De J.-F. Regnard, réal. C. Santelli. Avec R. Pierre, C. Collas, P. Aufrey, Pieral...
Transposition pour le petit écran d'un spectacle donné en 1980 au Théâtre de la Ville et où les péripéties autour d'un testament truqué deviennent jeux d'illusions.

22 h 35 Document : Des hommes.
Les écureuils de la tour Eiffel.
Il faut mille tonnes de peinture et sept ans pour repeindre la tour Eiffel de haut en bas. Ceux qui l'escaladent à cet effet s'appellent les écureuils. Reportage sur le travail de ces acrobates. Et aussi leçon d'histoire.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.

16 h 5 Voyage entre les lignes.
F. Arnoul et M. Dalio lisent Jean Renoir.

17 h Prélude à l'après-midi.
« Le mariage d'Aurore » (acte III de *la Belle au bois dormant*) par le Royal Ballet. Avec M. Fonteyn et D. Blair.

17 h 15 Théâtre de toujours : Antoine et Cléopâtre.
De Shakespeare (v.o. sous-titrée).

19 h 40 Spécial DOM-TOM.

20 h Série Benny Hill.

20 h 30 Documentaire : Le mystère des tortues.
Réal. : D. Hugnes.

21 h 20 Journal.

21 h 35 L'invité de FR3 : l'Assiette au beurre.
de J.-M. Royer et G. Pignol.

22 h 45 Cinéma de minuit (cycle C. Charisse) : Traquenard.
Film américain de N. Ray (1958), avec R. Taylor, C. Charisse, L.J. Cobb, J. Ireland, K. Smith (v.o. sous-titrée. Rediffusion).
A Chicago, dans les années 30, un avocat au service d'un gangster et une danseuse de boîte de nuit s'éprennent l'un de l'autre. Ils cherchent à se racheter par leur amour. L'histoire d'une passion, traitée dans un style lyrique flamboyant. Au milieu de la violence et de la corruption, Nicholas Ray a filmé l'itinéraire des sentiments intérieurs de deux êtres orgueilleux superbement interprétés par Robert Taylor et Cyd Charisse.

FRANCE-CULTURE

9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : La grande loge de France.
10 h, Messe en la cathédrale du Havre.
11 h, Regards sur la musique : Le « Sixième quatuor à cordes », de B. Bartok.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope : « Le Barbier de Séville », de Rossini, à Créteil.
14 h, Sons : Oiseaux.
14 h 5, La Comédie-Française présente : « Médée », d'Euripide.
16 h 5, Musiques de l'Inde du Sud, concerts donnés en la chapelle de la Sorbonne pendant le Festival d'automne à Paris.
17 h 30, Rencontre avec... J. Bothorel.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Francis Giauque.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Lettres ouvertes.
23 h, Musique de chambre : E. Jacquet de la Guerre, E. Kornauth, T. Aubin.

FRANCE-MUSIQUE

8 h 2, Œuvres de Beethoven, Strauss, Moussorgski, Cimarosa.
8 h 45, Music Joy of Youth.
9 h 2, Musiques italiennes : œuvres de Landini, Florentia, Vivaldi, Rossini, Guami, Gabrieli, Campra.
10 h 30, Entretien avec S. Vartolo : œuvres de Arcadelt, Trabacci, Banchieri, Bassani, Corelli, Couperin, Campra, Verdi.
12 h 5, Autour de C. Ives.
12 h 35, Musique Soufi.
13 h 30, Affinités et contrastes : œuvres de Mozart, Mendelssohn, Schubert, Rossini, Chopin : 15 h 30, Autour de Boris Godounov (Moussorgski), et Don Carlos (Verdi).
17 h, Concert (en direct de Radio-France) : Récital de piano A. Ader : œuvres de Schumann, Brahms, Schubert, Beethoven.
19 h 5, Entretien avec Sylvano Bussotti : œuvres de Bussotti, Verdi.
20 h 5, Opéra : Don Carlos de Verdi, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, direction N. Santi et les chœurs du Staatsoper de Vienne, solistes : B. Christoff, E. Fernandi, R. Resnik, S. Jurinak, E. Bastianini, R. Arie et N. Zaccaria.
23 h 35, Autour de Steve Reich : Stravinski, Perotin.

TRIBUNES ET DÉBATS

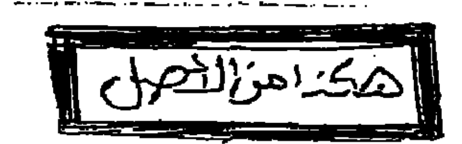
SAMEDI 19 DÉCEMBRE

— M. *Georges Fillioud*, ministre de la communication, est reçu au « Journal inattendu » sur R.T.L., à 13 heures ;

DIMANCHE 20 DÉCEMBRE

— M. *Jack Lang*, ministre de la culture, est invité à l'émission « Les nouveaux rendez-vous » sur TF1 à 14 h 15. — *Mgr Vinet*, président de l'épiscopat français, est invité à l'émission « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* » sur R.T.L. à 18 h 15 ;

— *Mgr Lustiger*, archevêque de Paris, participe au « Club de la presse » sur Europe 1, à 19 heures.



SPECTACLES

Jazz, pop, rock, folk

ARC (723-61-27) : Ch. Bellonzi, Cl. Ferris, O. Hutman, D. Lemerle (dim. 17 h).
Bofinger (272-87-32) : R. Urtreger, P. Michelot, M. Fosset (sam., 21 h).
Caveau de la Huchette (326-65-05) : Jazz Group de Bretagne (sam., dim., 21 h 30).
Chapelle des Lombards (357-24-24) : Pakatak (sam., 22 h).
Cirque d'Hiver (503-47-59) : J. Higelin (sam. 21 h).
Cloître des Lombards (233-54-09) : Soul Music for dance (sam. 22 h 30).
Dreher (233-48-44) : Ch. Escoude (sam., dim. 21 h) ; M. Portal, B. Lubat (dim. 20 h).
Dunois (534-72-00) : M. Moulhans, F. Mechali, J.-J. Ruhlmann... (sam., et dim. 20 h 30).
Gibus (700-78-88) : Les Rois fainéants (sam., 22 h).
Jazz Unité (776-44-26) : Seven Singers (sam., 21 h 30).
New Morning (523-51-41) : Arezki-Fontaine (sam., dim., 21 h).
Petit Journal (326-23-59) : Preissac (sam., 21 h 30).
Petit Opportun (235-01-06) : E. Lelann, M. Grailler, M. Bertaux (sam., dim. 23 h).
Rose Bonbon (268-05-20) : Abjet (sam. 21 h) ; X-Men (dim. 21 h).
Slow Club (233-84-30) : Les Barbecues (sam., 21 h 30).

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

THEATRE

Gennevilliers, théâtre : Johan Fatzer (sam., 20 h 45, dim., 17 h).

EXPOSITION

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière : Architecture (sam. et dim., 12 h à 20 h).

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE (225-11-40)

Paris, Eglise St-Germain-l'Auxerrois : Maîtrise de Radio-France, dir. : M. Farge (Fauré, Mendelssohn).

FESTIVAL D'ART SACRÉ DE LA VILLE DE PARIS

Eglise St-Sulpice : Orchestre et chœurs, dir. : J. Grimbert (Widor) (dim., 10 h 30 et 12 h).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Hommage à Abel Gance : 15 h : la Vénus aveugle ; 19 h : le Capitaine Fracasse ; 21 h : Hommage à S. Lumet : Point limite (sam.).

Hommage à Abel Gance : 15 h : Cyrano et d'Artagnan ; 19 h : la Tour de Nesle ; 21 h : Hommage à S. Lumet : M15 demande protection (dim.).

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Nana, de J. Renoir ; 17 h : Dix ans du Forum de Berlin (1971-1980) : Year of the woman, de S. Hochman ; Hommage à M. Deville : 19 h : l'Appartement des filles ; 21 h Lucky Jo (sam.).

15 h : les Damnés de l'océan, de J. Von Sternberg ; 17 h : Dix ans du Forum de Berlin (1971-1980) : la Tendresse ordinaire, de J. Leduc ; Hommage à M. Deville : 19 h : On a volé la Joconde, 21 h : Martin soldat (dim.).

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR NU (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
BEAU-PERE (Fr.) (*) Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CARGO (Fr.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LA CHEVRE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-27-78) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CROQUE LA VIE (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 3e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), sous-titres anglais.
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11). – V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04). H. sp.
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 6e (359-12-15). Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; – V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
LA FILLE OFFERTE (All., v.o. (**) : Marais, 4e (278-47-86).
LES FILLES DE GRENOBLE (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
FRANCISCA (Port., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 11e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paris Loisirs Bowling, 16e (606-64-98).
LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK'N ROLL (A., v.o.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LA GUEULE DU LOUP (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'HEURE EXQUISE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LES FILMS NOUVEAUX

CARMEN JONES, film américain d'Otto Preminger v.o. ; George-V, 8e (562-41-46).
EAUX PROFONDES, film français de Michel Deville, Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA GUERRE DU FEU, film franco-canadien de Jean-Jacques Annaud, (70 mm), Concorde 8e (359-92-82) ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-46-61) ; Clichy-Pathé, 8e (522-46-01).
MEPHISTO, film hongrois d'Istvan Szabo, v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Elysée-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan 8e (359-92-82) ; Olympic-Entrepot, 14e (542-67-42). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
POPEYE, film américain de Robert Altman. V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (206-71-33).
PRUNE DES BOIS, film belge de Marc Lobet, Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39) ; Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).
QUAND TU SERAS DÉBLOQUÉ..., FAIS-MOI SIGNE, film français de François Leterrier. Movies, 1er (260-43-99) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA REVANCHE, film français de Pierre Lary : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-34) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétans, 19e (206-71-33).
SALUT L'AMI, ADIEU LE TRÉSOR, film américain de Sergio Corbucci. V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio-Médicis, 5e (633-25-97) ; George V, 8e (562-41-46) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (206-71-33).
KINGS, film anglais de Jack Priestley. V.o. : Movies, 1er (260-43-99) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
TOTO APOTRE ET MARTYR, film italien d'Amleto Palermi. V.o. : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-80-81).
TOTO LE MOKO, film italien de C.-L. Canale, C. Ninchi et F. Marzi. V.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

L'HOMME-ATLANTIQUE (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
HOTEL DES AMÉRIQUES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All.) : Vendome, 2e (742-97-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15).
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE LOUP-GAROU DE LONDRES (*) (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Studio-28, 18e (606-36-07) (H. sp.).
MADAME CLAUDE 2 (**) (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54).
LE MAITRE D'ÉCOLE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Marignan, 8e (359-92-82).
MALEVIL (Fr.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-98).
METAL HURLANT (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
MOI, CHRISTIANE F. (*) (All., v.f.) : Bergère, 9e (770-77-58).
LA MORT AU LARGE (*) (It., v.f.) : Maxéville, 2e (770-72-86).
MOURIR A BELFAST (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Balzac, 6e (561-10-60) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA NUIT ENSOLEILLÉE (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
L'OMBRE ROUGE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
LA PEAU (It.) (*) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Le Paris, 8e (359-53-99). – V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Hollywood-Bd, 9e (770-10-41) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
REGARDS ET SOURIRES (Ang., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (Ang., v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SANGLANTES CONFESSIONS (A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (296-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-52-43) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
STALKER (Sov., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Cosmos, 6e (544-28-80) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
SURVIVANCE (A., v.f.) (*) : Maxéville, 3e (770-72-86) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
SURVIVOR (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LA TRAGÉDIE D'UN HOMME RIDICULE (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Studio 28, 18e (606-36-07) H. Sp.
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
VOTRE ENFANT M'INTÉRESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 19-12-81 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 20-XII-81 DÉBUT DE MATINÉE

PRÉVISIONS POUR LE 20 DÉCEMBRE, A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le samedi 19 décembre à 0 heure et le dimanche 20 décembre à 24 heures :

Une perturbation d'origine atlantique progressera à travers notre pays en se ralentissant ; elle s'accompagnera de nouvelles chutes de neige.

Dimanche, une zone de pluies précédées de neige se situant le matin sur la Bretagne, la Normandie et abordant l'Aquitaine gagnera en cours de journée le Bassin parisien, le Massif Central et les Pyrénées ; elle atteindra la Méditerranée, les Alpes et le Nord le soir. Des précipitations parfois abondantes pourront se produire sous forme de neige. A l'avant de cette perturbation, le temps sera froid avec des gelées matinales et des brouillards givrants. Un temps plus variable avec averses orageuses et renforcement des vents d'ouest s'établira l'après-midi près de l'Atlantique et sur le Sud-Ouest. Averses résiduelles et vents encore forts de nord-ouest le matin près de la Corse.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 18 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 18 au 19 décembre) : Ajaccio, 17 et 6 degrés ; Biarritz, 10 et 0 ; Bordeaux, 9 et 1 ; Bourges, 5 et – 2 ; Brest, 4 et – 2 ; Caen, 4 et – 2 ; Cherbourg, 3 et 1 ; Clermont-Ferrand, 9 et – 3 ; Dijon, 4 et – 3 ; Grenoble, 6 et 0 ; Lille, – 1 et – 4 ; Lyon, 6 et – 2 ; Marseille-Marignane, 14 et 2 ; Nancy, – 1 et – 7 ; Nantes, 6 et – 1 ; Nice-Côte d'Azur, 9 et 6 ; Paris-Le Bourget, 2 et – 2 ; Pau, 12 et 0 ; Perpignan, 11 et 2 ; Rennes, 5 et – 3 ; Strasbourg, – 1 et – 5 ; Tours, 6 et – 1 ; Toulouse, 12 et 0 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 22 degrés.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 10 degrés ; Amsterdam, – 8 et – 9 ; Athènes, 18 et 14 ; Berlin, – 8 et – 8 ; Bonn, – 2 et – 10 ; Bruxelles, – 7 et – 3 ; Le Caire, 23 et 10 ; îles Canaries, 20 et 17 ; Copenhague, – 3 et – 5 ; Dakar, 28 et 22 ; Genève, 3 et – 2 ; Jérusalem, 15 et 6 ; Lisbonne, 12 et 6 ; Londres, 3 et – 5 ; Madrid, 9 et 3 ; Moscou – 12 et – 15 ; Nairobi, 26 et 13 ; New-York, 3 et – 4 ; Palma-de-Majorque, 17 et 10 ; Rome, 16 et 11 ; Stockholm, – 8 et – 15.

Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer à Paris le 19 décembre 1981 à 7 h : 1017,3 millibars, soit 763,0 millimètres de mercure.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

MARDI 22 DÉCEMBRE

« La Conciergerie et la Sainte-Chapelle », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge, Mme Allaz.

« L'hôtel de Lauzun, le XVIIe siècle, racontés aux jeunes », 14 h 30, 17, quai d'Anjou, Mme Huiot.

« L'abbaye Saint-Germain-des-Prés », 15 h, devant l'église, Mme Brossais.

« Paris au musée Carnavalet, XVIe et XVIIe siècles », 15 h, 23, rue de Sévigné, Mme Meyniel (Caisse nationale des monuments historiques).

« Trésors d'art mosan dans les musées de Liège », 15 h, Petit Palais (Approche de l'art).

« Crypte archéologique », 11 h, parvis de Notre-Dame, côté préfecture (Arcus).

« L'Assemblée nationale », 15 h, 33, quai d'Orsay (Arcus).

« Le vieux Paris et ses bas-fonds au Musée de la police », 15 h, métro Maubert-Mutualité, Mme Reynaud (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La cathédrale russe », 15 h, 12, rue Daru, M. Jaslet.

« Hôtels, églises, ruelles du marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« De la rue Quincampoix au Centre G.-Pompidou », 12 h 30, façade église Saint-Merri, E. Romann.

« Les jardins du village de Saint-Germain-des-Prés, l'abbaye, ses caves », 14 h 30, 2, rue Mabillon (Le Vieux Paris).

BREF

REGIONALISME

UNE ASSOCIATION BRETAGNE-CATALOGNE. – Sur l'initiative du mouvement Bretagne-Europe, dont les dirigeants ont rencontré récemment des leaders catalans, une association Bretagne-Catalogne est en voie de constitution afin d'établir et de développer des liens culturels et économiques entre la Catalogne devenue autonome et la région et d'organiser des échanges et des jumelages. Un premier contact a eu lieu le 19 décembre

★ Bretagne-Europe. – B.P. 95 – 22400 Lamballe.

TRANSPORTS PARISIENS

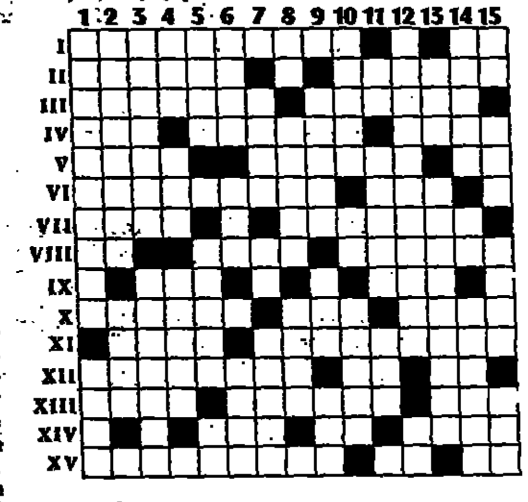
NOUVEAUX TARIFS RÉDUITS A LA R.A.T.P. – A partir du 21 décembre 1981, les enfants de quatre à moins de dix ans pourront utiliser des billets à demi tarif sur les réseaux de la R.A.T.P. : métro, autobus, R.E.R. Les mutilés de guerre de la région parisienne qui bénéficient d'une réduction de 75 % sur la S.N.C.F. pourront ultérieurement obtenir la gratuité et le surclassement sur l'ensemble des réseaux R.A.T.P. et S.N.C.F. banlieue. La mise en application de cette mesure interviendra dans le courant de 1982.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3085

HORIZONTALEMENT

I. Cherche toujours à donner raison à des gens insensés. Voyageur qu'on ne peut concevoir sans botte. – II. Hors-la-loi quand il est de justice. Toucher des ronds ou des rondeurs. – III. Feuille lobée. Garçon de recette. – IV. Ne peut s'utiliser qu'avec mesure. La colère d'Achille le laissa froid. Fond. – V. Pays tout indiqué pour celui qui voulait se mettre au vert. Mot d'ordre. Préposition. – VI. Peut être brillante pour un homme et intéressante pour une femme. Ne cèdent jamais leur place aux autres. – VII. Normande dotée d'une cathédrale et d'un séminaire remarquables. On y découvre le nègre blanc. – VIII. Fin de non-recevoir. Unité employée en pluviométrie. Se débite en tranches. – IX. A condamné beaucoup d'innocents aux travaux forcés. Mouvement à répétition. – X. Ses amoureux l'embrassent des yeux. Figure biblique. Convertisseur ancien. – XI. Quatre lettres impliquant trois fois le même facteur. Caractère de chien. – XII. Caractère de chien. Le poulet l'est moins souvent que le canard. Personnel. – XIII. Exemple d'union dans la fraternité. Produit non recommandé pour la troisième dentition. Bois à même le tonneau. – XIV. Sa cure attire de nombreux touristes. Note. Débouché pour un vin du Languedoc. – XV. Telle une femme d'intérieur très déterminée. Grecque. Conjonction.



VERTICALEMENT

1. On l'embrasse dans la jeunesse, mais on ne la possède pleinement que plus tard. Plus il frappe, plus il enchâsse. – 2. Il semble logique que Napoléon III lui ait confié les clés des Invalides. Le galant de Galatée. – 3. A suffoqué des gens qui n'en sont jamais revenus. Pièces souvent soumises à l'enregistrement. – 4. Manifestation bestiale. Corps simples. Mélodies contagieuses. – 5. Point d'attache. Agnès pour le rose ; Julien pour « le Rouge et le Noir ». Temps. – 6. Malgré son nom, il est vain de vouloir y pêcher un rouget. Solide institution britannique. Signe d'une croix. – 7. Deux verres suffisent pour qu'il soit plein. Interjection. Descente à laquelle il est recommandé de mettre un frein. – 8. Évoque la discrétion ou la familiarité. Chef d'Etat turc, successeur d'Atatürk. Ici ou ailleurs. – 9. Particulier condamné à un régime cellulaire. Mot sans suite. Une simple reconnaissance permet de le savoir. – 10. Donne du piquant à une reine de beauté. Révèle, quand on le double, un sujet bien diminué. Prénom féminin. – 11. On se réjouit autant à sa naissance qu'à sa mort. Se déplumant ou se dépouillant. Le feu dans la jungle. – 12. Il est indispensable de passer par ce cours pour atteindre un lointain bac. Retenu. – 13. Est l'auteur d'une émission peu prisée. Valeur qualitative d'un franc. – 14. En bijouterie, comme en imprimerie, elle peut provenir d'une coquille. Note. Assure la liaison entre l'appareil et la base. – 15. Matière de drap pour d'ancien campeurs. Tonnerre pour Brest. Fraye son chemin à travers bois. Transparent.

Solution du problème n° 3084

Horizontalement

I. Diadème. – II. Idiot. Lad. – III. Aigu. Aure. – IV. Moutarde. – V. Amie. Béat. – VI. Nés. Piège. – VII. Etat. Et. – VIII. Amusera. – IX. Rare. Te. – X. Ré. Air. – XI. Existence.

Verticalement

1. Diamantaire. – 2. Idiome. Ex. – 3. Aiguiseur. – 4. Doute. Tsars. – 5. Et. Paer. – 6. Arbitre. – 7. Eludée. An. – 8. Aréage. Tic. – 9. Ode. Têtière.

GUY BROUTY.

Le Monde

équipement

A PROPOS DE...

LES PROPOSITIONS DE MM. LE PENSEC ET LANG

Une politique culturelle maritime

MM. Louis Le Pensec, ministre de la mer, et Jack Lang, ministre de la culture, ont indiqué le 17 décembre à bord du trois-mâts Belem amarré sur la Seine, et en présence de M Paul Guimard, chargé de mission auprès du président de la République, quelles seraient les grandes lignes de la politique culturelle dans le domaine maritime en 1982.

Il s'agit, en s'appuyant le plus possible sur des initiatives d'associations locales et sur les communes, les départements et les régions, de développer trois secteurs :

L'inventaire, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine maritime, de l'archéologie sous-marine à la protection des installations et équipements portuaires, des bateaux, instruments et techniques de navigation, de pêche ou d'activités liées à la mer

La connaissance de la vie quotidienne du monde, mode de vie, de travail, évolutions économiques et sociales, organisation des communautés locales.

L'action culturelle en milieu maritime renforcement du réseau de diffusion audiovisuelle à destination des navires de pêche et de commerce, projets de création d'un centre de culture maritime à Douarnenez, d'un festival international de la culture maritime en rade de Brest en juillet 1982 ou d'animation théâtrale le long des canaux du Midi, de l'Atlantique à la Méditerranée..

Selon M Le Pensec, l'ambition du gouvernement consiste à remettre en cause un « cloisonnement des civilisations qui se traduit par un véritable état d'inculture maritime des hommes de la terre qui n'ont avec la mer que des rapports de loisirs »

Point fort des prochains mois : le tricentenaire de la mort de Colbert « Ce sera, a *déclaré M Lang,* l'occasion de manifestations importantes dont la préparation est commencée Sont déjà prévus une grande exposition nationale et un colloque historique de haut niveau qui réunira, avec le concours du C.N.R.S., les meilleurs spécialistes français et étrangers Diverses manifestations, en province, sont également à l'étude, auxquelles les services pédagogiques des archives des départements à façade maritime associeront étroitement le monde scolaire. »

ARCHITECTURE

La comédie du pouvoir

(Suite de la première page.)

Georges Clemenceau disait : « *Quand vous voulez faire quelque chose, faites-le Sinon, nommez une commission.* » Aujourd'hui, cela s'appelle concertation. Commença donc la concertation avec les architectes

C'était au début de 1973 Las ! voilà que le ministère de la culture changea de titulaire, passant de Druon en Peyrefitte.

En ce temps-là, rappelons-le, il y avait une direction de l'architecture, et elle dépendait de la culture

Les directeurs — nommés en conseil des ministres, c'est-à-dire, en fait, par le président de la République et jamais sans son agrément — changent heureusement moins souvent que les ministres. Heureusement quand ils sont efficaces, compétents, et qu'ils n'ont pas eu l'échine brisée, qu'il leur reste le minimum de foi et d'enthousiasme nécessaire pour penser à autre chose qu'à ne pas faire de vagues.

Encore faut-il, lorsque leur ministre est nouveau dans la maison, qu'ils fassent son éducation.

M Peyrefitte n'eut pas le temps de faire la sienne, du moins dans ce domaine, auprès de l'excellent directeur de l'architecture qui le servait, ni de faire avancer la loi de réforme en mai 1974. Il cédait la place au premier des ministres de la culture de M Giscard d'Estaing, M Michel Guy

Et tout recommença.

⁂

Le nouveau président rêvait lui aussi de construire, mais autrement que son prédécesseur à l'Elysée — haro sur Beaubourg ! — et il avait sur ce point des idées bien déterminées On se souvient de la condamnation des « tours » et du projet d'Emile Aillaud pour la Défense approuvé par Georges Pompidou

Michel Guy était, quant à lui, le seul sans doute parmi les titulaires de la culture capable de concevoir, dès sa prise de fonctions, une politique de l'architecture Que l'on approuve ou non cette politique, c'est une autre question. Il savait de quoi il parlait.

M Giscard d'Estaing savait lui, ce qu'il voulait : en premier lieu que personne ne puisse désormais construire à son gré des domiciles adorés et des sans-souci Qu'en même temps, le monde des architectes, politiquement divisé comme toutes les corporations, trouve dans la loi des satisfactions à quelques-unes au moins de ses revendications.

Michel Guy poursuivit donc, avec son directeur, concertation et élaboration du projet de loi de réforme, conformément aux voeux du président

Las ! Fin août 1976 il quittait sa fonction où le remplaçait votre servante, qui eut à comprendre à son tour de quoi il s'agissait, article par article d'une loi complexe, ce à quoi l'aida grandement un directeur, toujours le même, d'autant plus méritoire qu'il se savait au point d'être éjecté, n'ayant pas l'heur de plaire au président.

⁂

Et c'est ainsi que, en décembre 1976, j'eus à défendre d'abord au Sénat puis à l'Assemblée nationale un projet de loi qui n'était pas le mien et qui, après divers amendements, fut définitivement promulgué le 3 janvier 1977 : celui qui instituait des conseils d'architecture et d'urbanisme à travers toute la France

Cette loi était-elle bonne, étaitelle mauvaise.. Elle résultait, en tout cas, de cette fameuse concertation. Or le ministre de la culture a été dépossédé en 1978, sauf erreur, de la direction de l'architecture au bénéfice du ministère de l'équipement, M. d'Ornano l'ayant emportée dans ses bagages en passant d'un portefeuille à l'autre. Et l'équipement en tant que tel ayant disparu dans une nouvelle tourmente, c'est le ministre de l'urbanisme et du logement, M Roger Quillot qui vient de proposer et d'obtenir l'abrogation de la loi de janvier 1977 Un sénateur s'est, en séance, félicité que les architectes ne soient plus *« les gendarmes du permis de construire »,* ce qui doit, en effet, réjouir au moins les maîtres d'œuvre non architectes.

Encore une fois, il ne s'agit pas ici de juger du fond.

Et maintenant ? Chacun sait que le chef de l'Etat a lui aussi des idées sur la question, sur le beau, l'harmonieux, le vivable, sur l'empreinte que, comme tout prince, il souhaiterait laisser sur la France en ce domaine, et quelle empreinte est plus durable !

Alors... bonne chance, monsieur Quillot.

FRANÇOISE GIROUD.

FAITS ET PROJETS

CODES EN VILLE NON OBLIGATOIRES ?

Un comité interministériel est réuni ce samedi 19 décembre à l'hôtel Matignon, sur la sécurité routière, sous la présidence du premier ministre, M. Pierre Mauroy, et en présence de quatorze ministres.

A l'ordre du jour de cette réunion : l'utilisation des codes en ville, un réaménagement des permis de conduire moto, l'examen des mesures réglementaires destinées à améliorer la sécurité routière, la formation et l'information du public, l'étude d'une amélioration des infrastructures routières tant pour les automobilistes que pour les cyclistes ou les piétons.

A propos de l'utilisation des codes en ville, M Fiterman a déjà fait savoir qu'il était opposé à cette mesure décidée en 1979 Selon toute vraisemblance, le comité décidera qu'elle ne sera plus obligatoire.

POUR OU CONTRE LE PÉAGE.

L'Association des sociétés françaises d'autoroutes (A. S. F. A.) explique, dans le « dossier » qu'elle vient de publier, pourquoi, à son avis, la suppression du péage sur autoroute, objectif plus ou moins lointain du gouvernement, « *ne pourra être atteint dans l'immédiat* ».

« *Le système du péage*, déclare l'association, *a montré son efficacité puisque, à la fin de 1981, il aura permis en vingt ans de construire 4 000 kilomètres d'autoroute dont 3 000 pendant les dix dernières années.* »

La suppression immédiate du péage aurait, toujours selon l'association, pour conséquence : la prise en charge par l'Etat de l'endettement actuel des sociétés (26,5 milliards de francs en capital, 24,8 milliards en intérêts), de la poursuite de la construction du réseau, la perte pour la collectivité des sommes avancées par l'Etat pour la construction du réseau (6,1 milliards) et du produit de la T.V.A et de la taxe professionnelle versées par les sociétés, la budgétisation de l'entretien du réseau (1 milliard par an environ, la suppression de 4 400 emplois de « percepteurs » de péage

L'association réfute enfin l'argument selon lequel le péage exerce une dissuasion sur l'usager.

● *Informatique dans le Vaucluse.* — Le Centre départemental d'informatique du Vaucluse a été inauguré à Avignon le samedi 12 décembre par M Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Ce centre a été créé par le conseil général de Vaucluse et la société d'économie mixte Icorem (Informatique pour les collectivités de la région méditerranéenne) dont M Defferre est président « *afin d'offrir aux collectivités locales et aux organismes qui y sont rattachés un service de haut niveau dans les domaines de l'organisation, de la gestion et de l'informatique* ». Dans le Vaucluse, le centre « gère » déjà trente-deux communes représentant deux cent quarante mille habitants et cent cinquante mille électeurs. — *(Corresp.)*

UN INSTITUT DES TRANSPORTS NOUVEAUX.

M Charles Fiterman était vendredi à Lille où il a participé aux premiers essais d'une rame du métro qui fonctionnera à partir de 1983. Le ministre des transports a annoncé que son ministère étudierait la possibilité de la création dans un proche avenir d'un institut français des transports nouveaux, qui pourrait être établi dans le Nord-Pas-de-Calais.

La région réclame d'ailleurs cet institut qui permettrait aux chercheurs, universitaires et industriels déjà associés à la réalisation du métro, d'utiliser au mieux une capacité technologique en matière de transports fortement développée depuis quelques années.

Auparavant, M. Fiterman s'était rendu à Raismes, près de Valenciennes, où il a visité une usine de matériel ferroviaire Soferval (ex-Franco-Belge). Il a confirmé que cette entreprise serait sauvée (« le Monde » du 15 décembre). Il a aussi, à Saint-Saulves, posé la première pierre du nouveau dépôt Semurval, organisme de transports en commun du Valenciennois. — (Corresp.)

● *La grève à Air France.* — La compagnie Air France précise qu'elle a donné des assurances quant au reclassement des mécaniciens au Syndicat des mécaniciens navigants (SNOMAC), après l'annonce de la commande de douze Boeing 737 prévus pour être pilotés à deux et non plus à trois. Ce syndicat, et un autre qui rassemble des pilotes, le Syndicat national du personnel navigant de l'aviation civile (S.N.P.N.A.C.) ont lancé un préavis de grève pour les 22 et 23 décembre. Renseignements au 320-15-55.

DEUX LIGNES DE CHEMINS DE FER ROUVERTES.

Deux lignes de chemin de fer fermées en 1980 au trafic omnibus des voyageurs, Clamecy - Corbigny (Nièvre) et Ax-les-Thermes-La Tour-de-Carol (Pyrénées-Orientales), vont être immédiatement rouvertes à la demande du ministre des transports. Les premiers trains circuleront sur ces lignes les vendredi 18 et samedi 19 décembre

Les études continuent entre la S.N.C.F et les élus locaux pour la réouverture de deux autres lignes. Sur la ligne (Tours) Ballan-Chinon (39 kilomètres), où une desserte par autocar avait été mise en place le 28 septembre 1980, des autorails circuleront à nouveau à partir du 4 janvier 1982. Sur la ligne La Ferté-Milon-Reims (76 kilomètres), dont le service voyageurs avait été transféré sur route depuis le 6 mars 1972, la remise en service ferroviaire ne pourrait intervenir qu'au cours du premier trimestre, indique la S.N.C.F.

UN PARC LIVRADOIS-FOREZ.

Une association pour la création du parc naturel régional Livradois-Forez vient de voir officiellement le jour Elle rassemble pour l'instant trente communes réparties sur treize cantons représentant une population de 45 000 habitants. Mais le périmètre provisoire d'étude recouvre cent trente-cinq communes de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire.

« Il ne s'agit pas de créer une réserve d'Indiens », a déclaré M. Maurice Adevah-Pœuf, député et maire de Thiers (P.S.), président de l'association, « mais de mettre en commun des énergies, d'installer un outil de développement économique, sans oublier, bien sûr, le tourisme. » La promotion de l'image de marque de cette zone du Massif Central recouvre une série d'objectifs au rang desquels on note en particulier pour 1983 des actions en faveur de la filière bois (meilleure exploitation de la forêt, développement du secteur de première transformation du bois).

M. Maurice Pourchon, président (P.S.) du conseil régional, a apporté son soutien à cette initiative qui s'inspire de l'expérience du parc naturel régional des volcans d'Auvergne, installé depuis octobre 1977 sur cent vingt-cinq communes du Puy-de-Dôme et du Cantal. — (Corresp.)

● *Au conseil régional Rhône-Alpes.* — Sept des huit présidents des conseils généraux de la région Rhône-Alpes siègent à l'établissement public régional. Le huitième, celui de la Loire, M. Lucien Neuwirth, conseiller du canton de Saint-Etienne sud-ouest 1, ancien député R.P.R., n'en est plus membre de droit, ayant été battu aux dernières élections législatives. C'est pourquoi M. Louis Richard, maire de Saint-Genest-Lerpt, commune de la banlieue stéphanoise, l'un des représentants des collectivités locales, vient de remettre sa démission de conseiller régional en souhaitant que M. Neuwirth lui succède. Le conseil général de la Loire procédera à l'élection du remplaçant de M. Richard, mardi prochain 22 décembre. — *(Corresp.)*

CARNET

Décès

— Mme Denis Cépède,
son épouse,
Isabelle, Frédéric, Jean-Philippe et Caroline, ses enfants,
M. Michel Cépède, son père,
Mmes Bantignies, Mary et Sagné, ses sœurs, leurs maris et leurs enfants,
Les familles Cépède, Du Parquet, Boileau, Bonnelle, Campana, Chevalier, Costilla, Nouaille, Prouteau, ses parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Denis CÉPÈDE,
délégué général adjoint
de
l'Association française des volontaires du progrès,
secrétaire général de l'O.U.R.S.,

survenu le 16 décembre 1981, à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta), à l'âge de cinquante ans.

Les obsèques auront lieu en la collégiale de Poissy, le 22 décembre 1981, à 14 h. 15.

Cet avis tient lieu de faire-part.
« Tour Condé »,
80, avenue F.-Lefebvre,
78300 Poissy.

[Né le 2 septembre 1931 à Paris, Denis Cépède, militant socialiste depuis son adolescence fut, à la S.F.I.O., l'un des principaux collaborateurs de Guy Mollet. Il assurait le secrétariat général de l'O.U.R.S. (Office universitaire de recherche socialiste), fondé par l'ancien président du Conseil Ancien membre du secrétariat national de la S.F.I.O., il était depuis 1975 délégué général adjoint de l'Association française des volontaires du progrès et présidait l'Institut supérieur du commerce.]

— Le président de l'Association française des volontaires du progrès a le regret d'annoncer le décès de

M. Denis CÉPÈDE,
délégué général adjoint
de l'Association,

survenu le 16 décembre 1981, à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta), où il participait à la réunion annuelle des Organisations de volontariat européen.

Les obsèques seront célébrées en la collégiale de Notre-Dame de Poissy, le mardi 22 décembre 1981, à 14 h. 15.

— Le conseil d'administration de l'Institut supérieur du commerce,
La direction,
Les professeurs, les anciens élèves et les étudiants,

ont la douleur de faire part du décès du

président de l'I.S.C.,
M. Denis CÉPÈDE,

survenu le 16 décembre 1981, à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta).

— Le général Jean Chrétiennot, commandeur de la Légion d'honneur, son époux,
Jacqueline et Michel Canneva,
Agnès et Emile Jeanmart,
Hélène Chrétiennot,
Geneviève et Gérard de la Tribouille,
Marie-France et Robert Lecerf,
Chantal Toublanc,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles Vitrant et Piens,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean CHRÉTIENNOT,
née Suzanne Sauvage,

retournée à Dieu, réconfortée par les sacrements de l'Eglise, le 17 décembre 1981

Les obsèques seront célébrées en l'église d'Homblières, le lundi 21 décembre 1981, à 11 heures, dans la plus stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.
« Les Vertes Années »,
26, chemin des Iles,
06160 Juan-les-Pins.

— Ont dit au revoir à
Jean-Pierre COQUEBLIN,
le vendredi 11 décembre 1981, à Savigny-en-Terreplaine (Yonne) :
Elisabeth Coqueblin - Axelrad,
sa femme,
Marianne, Sarah,
ses filles,
Claude et Denise Hayoun-Coqueblin,
Frédéric, Olivier,
Philippe et Anne Cuillé-Coqueblin,
François, Matthieu,
Mme Pierre Coqueblin.

— Bergerac.
M Noël Delcros,
M et Mme Francis Crémieu-Acan,
Philippe, Isabelle et Simon,
M. et Mme Michel Bonnamy,
Alice, Juliette,
Et toute la famille,
font part du décès de

Mme Alice DELCROS,
née Duneste,

survenu le 16 décembre 1981.

Les obsèques ont lieu le samedi 19 décembre en l'église de Sainte-Colombe-en-Bruilhois (47).

La famille ne reçoit pas.

Cet avis tient lieu de faire-part.
11-13, rue Bargironnette,
24100 Bergerac

— Le professeur Raymond et Mme,
M et Mme Royer,
M. et Mme Bodin,
ses enfants,
Alex, Jean-Philippe, Laurent, Catherine et Hélène,
ses petits-enfants,
Toute la famille,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du

colonel Marcel LESUR,
commandeur
de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
croix du combattant volontaire 1914-1918,
médaille de la Résistance,
chevalier de l'ordre des Palmes académiques,
chevalier du Mérite social,

décédé en son domicile le lundi 14 décembre 1981, dans sa quatre-vingt-troisième année, muni des sacrements de l'Eglise.

Le service religieux a été célébré le jeudi 17 décembre 1981, à 15 heures, en l'église Saint-Eloi de Fresnoy-le-Grand

Cet avis tient lieu de faire-part.
25, rue Pierre-Nicole,
75005 Paris
35, rue de Bellechasse,
75007 Paris,
18-24, rue Lecourbe,
75015 Paris.

— Nous apprenons la mort de notre confrère

Francis MARÉCHAL,

décédé accidentellement jeudi 17 décembre, à Metz (Moselle), à l'âge de quarante et un ans

[Entré au « Républicain lorrain » en 1963, Francis Maréchal consacrait des articles à l'écologie en même temps qu'il était spécialisé dans les techniques nouvelles au niveau du secrétariat de rédaction.]

— Mme Jean Martin,
M. et Mme Jean-Jacques Lefebure,
Mlle Françoise Martin,
Mlle Servanne Lefebure,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, belle-mère et grand-mère,

Mme veuve Louis MARTIN,
née Jeanne Bourgeois,

survenu le 17 décembre 1981, à Paris - 16e, dans sa quatre-vingt-treizième année, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Honoré-d'Eylau (66, avenue Raymond-Poincaré, Paris - 16e), le mercredi 23 décembre 1981, à 8 h. 30.

L'inhumation aura lieu à Hardricourt (78250), dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.
15, rue du Château,
78250 Hardricourt
8, rue Saint-Jacques,
77720 La Fermeté par Mormant,
104, avenue Raymond-Poincaré,
75116 Paris.

Anniversaires

— Il y a trois ans, à dix-neuf ans,

Ariane CHAUDIER

nous quittait.

Ceux qui la connaissaient et l'aimaient se souviennent

— Dans la nuit du 20 au 21 décembre 1971 disparaissait au large du cap Nero (Corse),

Bernard MOURRIERAS.

Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

Le Monde

économie

CONJONCTURE

La visite de M. Michel Rocard en Poitou-Charentes

Il faut refaire de la France une nation d'entrepreneurs

Poitiers. — Si les chances de gagner la bataille de l'emploi se mesuraient au flot des discours prononcés, la journée qu'ont passée, le 18 décembre, dans la région Poitou-Charentes, MM. Michel Rocard et Marcel Rigout devrait assurément être marquée d'une pierre blanche.

Le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire et son collègue de la formation professionnelle, en effet, n'ont pas prononcé moins de dix allocutions et répondu à plus de vingt-cinq interpellations, questions, revendications, incantations aussi, lancées par des syndicalistes, des chefs d'entreprise, des responsables de chambres de commerce et de nombreux élus.

Prenant le relais du premier ministre, qui ne peut — malgré sa volonté de marquer concrètement sa détermination décentralisatrice — visiter les vingt-deux régions de métropole, MM. Rocard et Rigout (1), accompagnés de M. Bernard Attali, délégué à l'aménagement du territoire, étaient venus à Angoulême, à Niort et à Poitiers faire campagne contre un ennemi mortel : le chômage. Mais ils durent — actualité exige — affronter d'abord la colère du monde paysan.

A Angoulême, pendant que les membres du gouvernement recevaient une délégation des responsables agricoles, des paysans, montés sur leurs tracteurs, tentèrent de franchir des barrages de police, et les forces de l'ordre durent, après des échauffourées, les repousser à l'aide de grenades lacrymogènes. Par la suite, d'autres agriculteurs s'en prenaient aux grilles de la mairie.

Mais c'est à Poitiers qu'eurent lieu, la nuit tombée, des incidents qui auraient pu, sans la présence d'esprit du préfet de région, M. Guy Fougier, dégénérer, puisqu'il paraît que règne dans les campagnes une sorte de jacquerie. En effet, Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture, et les deux autres membres du gouvernement, avaient entamé sur le bord de la route, avec quelque trois cents agriculteurs et agricultrice, un dialogue tendu, voire un dialogue de sourds. Brandissant des pancartes *« Cresson, ministre des sous-smicards »* ou *« Un couple d'agriculteurs aujourd'hui en difficulté = deux chômeurs assurés »*, les manifestants entouraient Mme Cresson qui s'évertuait à expliquer (non sans sang-froid) la politique gouvernementale, sans se préoccuper des injures qui lui étaient adressées. Le ministre de l'agriculture eut ensuite des difficultés pour gagner le bâtiment où devait avoir lieu un débat sur l'emploi. C'est alors que le préfet interdit aux C.R.S. d'intervenir, ce qui eut probablement échauffé encore les esprits.

L'agriculture, à l'évidence, surtout dans une région comme le Poitou-Charentes, n'échappe pas au dispositif antichômage du gouvernement ni à ses préoccupations de solidarité, et M. Rocard ne s'est pas privé de le dire à ses interlocuteurs. *« Dans un monde qui a faim, notre agriculture a une vocation à être*

De notre envoyé spécial

exportatrice. Mais l'agriculture n'a rien à gagner qu'on parle d'elle au singulier car il existe des agricultures. Il faut traiter la conférence annuelle avec plus de dignité et ne pas la ramener à un simple rendez-vous de mendicité, annexe à la discussion budgétaire. Cette conférence se porterait mieux si au lieu de ne considérer que les revenus elle intégrait des politiques à long terme », a déclaré le ministre d'Etat.

Dialogue et travail

Dialogue et travail, langage langage de vérité et de responsabilité, pluralisme : tels sont les mots qui sont revenus le plus souvent aussi bien dans les propos de M. Rocard que dans ceux de son collègue communiste, M. Rigout, usant l'un et l'autre, d'ailleurs, bient davantage du tutoiement et du « mon cher Marcel » ou du « mon cher Michel » que d'énoncés protocolaires. Pour s'adresser aux jeunes, le ministre de la formation professionnelle eut cette belle formule : *« Il faut en finir avec le procès fait à la jeunesse de notre pays et le scandale selon lequel depuis cinq ans un million de jeunes sont sortis du système scolaire sans aucune formation. Rompre avec cette vision surannée des choses, c'est une question de volonté politique et de cœur. »*

Du cœur à l'ouvrage, les dirigeants et aussi les salariés (qui ont mené une longue lutte avec occupation) de l'entreprise papetière Laroche-Joubert en ont assurément. Dans ce secteur essentiel de la filière bois-papier (trop gourmand en devises), l'entreprise issue d'une ancienne « dynastie » d'Angoulême commence peu à peu à refaire surface et à embaucher, démontrant qu'une *« entreprise en difficulté peut ne pas le demeurer toujours »*, selon l'expression d'un cadre de la société, à condition qu'on sache bien qui dirige et qui revendique, dans un esprit de claire répartition des rôles et des compétences. *« La consultation n'implique pas nécessairement que au bout du compte la puissance publique se plie à l'avis des personnes ou des groupes consultés »*, a d'ailleurs dit M. Rocard à propos du projet de centrale nucléaire à Civaux (Vienne).

Qu'il fût, concrètement, régional ou « macroéconomique » — on a interrogé les ministres aussi bien sur les circuits de l'épargne que sur le crédit-bail, l'endettement et les fonds propres, le droit du travail, la T.V.A. et la taxe professionnelle, le dumping commercial, le cuir, le travail à temps partiel, l'aménagement du territoire, l'unicité du statut de la fonction publique, les pouvoirs consultatifs des comités locaux de l'emploi, les coopératives ouvrières et les mutuelles, le logement, le prix des terres, l'artisanat, les cadres, les contrats de solidarité (2), — le dialogue nouvelle manière depuis le 10 mai entre la puissance publique et les partenaires économiques et sociaux fit apparaître que le courant commençait à passer entre les ministères parisiens où l'on décide le changement et les provinces où vivent les hommes de terrain. Et, sans *a priori* politique, du moins si l'on en croit un patron d'Angoulême qui met les choses clairement au point : *« Les patrons n'embauchent pas pour faire plaisir au gouvernement ; ils ne débauchent pas non plus pour lui déplaire. »* A quoi M. Rocard a répondu : *« Nous avons l'ambition de réconcilier la France avec son industrie, de refaire de la France une nation d'entrepreneurs. Or il est une légende dont il faut faire justice : celle qui voudrait présenter la politique économique et industrielle des socialistes et de la gauche comme le fourrier d'une sorte de Molnch bureaucratique, tuant lentement mais sûrement tout esprit d'entreprise... »*

Et ce directeur de P.M.I. de livrer en confidence : *« Vraiment, au gouvernement, ils ont des types brillants, pas seulement en paroles, mais en profondeur. Que ce soit Delors, que ce soit Rocard, pour moi, c'est blanc bonnet et bonnet blanc. »*

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, avait dû, au dernier moment, annuler sa participation à ce voyage pour des raisons de santé.

(2) Un contrat de solidarité a été signé à Niort entre la société Heuliez et l'Etat.

NATIONALISATIONS

Le Conseil constitutionnel est saisi de deux recours après le vote définitif

(Suite de la première page.)

Reste maintenant pour le gouvernement à franchir un dernier obstacle : *celui* du Conseil constitutionnel. Dès samedi 19 décembre, plus de soixante députés, R.P.R. et U.D.F., ainsi que les sénateurs de l'opposition, l'ont saisi du projet de loi de nationalisation qu'ils estiment non conforme à la Constitution. Ces deux recours s'appuient notamment sur l'alinéa 9 du préambule de la Constitution qui stipule que *« tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité »*. Pour l'opposition, les nationalisations projetées n'ayant pas *« les caractères d'un service public »* sont inconstitutionnelles.

Les auteurs des recours estiment également que l'article 13 du projet de loi, relatif à la nationalisation des banques, viole le principe de la non-discrimination et de l'égalité devant la loi, puisque les banques étrangères comme les banques mutuelles et le Crédit agricole sont épargnés. De même, les modalités et le montant de l'indemnisation sont jugés *« ni justes ni préalables »*.

Les neuf sages du Conseil — il ne semble pas que M. Giscard d'Estaing, dixième membre de droit, participe aux travaux — ont un mois pour se prononcer. Le gouvernement aurait pu ramener ce délai à huit jours, en demandant l'« urgence ». Il ne le fera pas, souhaitant ainsi laisser au rapporteur, le doyen Georges Vedel, et au Conseil le temps d'étudier le dossier.

En schématisant, l'avis du Conseil peut déboucher sur trois solutions :

— Soit il remet en cause l'ensemble du projet, voire certaines dispositions d'ordre général, comme le calcul de l'indemnisation. Ceci obligerait le gouvernement — à moins qu'il ne passe outre, ouvrant une crise constitutionnelle et politique — à *revoir* l'ensemble du projet. On se retrouverait ainsi plusieurs mois en arrière. Le marathon parlementaire serait à recommencer ;

— Soit il conteste certains pans du projet (la nationalisation des banques, par exemple). Dans ce cas, *une partie de la loi* pourrait être promulguée, les articles litigieux étant révisés, revotés et promulgués par la suite.

— Soit il avalise l'ensemble du texte, sous réserve de modifications mineures dans la forme. Dans ce cas, la loi sera promulguée dès son avis — vers le 18 janvier, — avec les décrets d'application qui sont en cours d'élaboration.

Lourde responsabilité que celle des neuf sages qui doivent, comme de coutume, faire abstraction de leurs opinions politiques personnelles et s'efforcer de concilier le droit et l'intérêt national, celui-ci étant, en l'occurrence, que les entreprises concernées — surtout les groupes industriels — sortent le plus vite possible de l'incertitude.

En attendant l'avis du Conseil constitutionnel, le gouvernement prépare la seconde phase des nationalisations, notamment le projet de loi de démocratisation du secteur public. Dans le texte qui vient d'être voté par l'Assemblée nationale, les administrateurs représentant les salariés sont désignés pour trois ans sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives. Cette disposition devrait être revue dans le cadre de la future loi sur l'organisation et la démocratisation de l'ensemble du secteur public.

M. Le Garrec va commencer une série de consultations sur ce sujet avec tous les syndicats. Deux thèses sont pour le moment en présence. Toutes deux viseraient à choisir les représentants des salariés aux conseils d'administration par un vote de l'ensemble du personnel. Mais l'une envisagerait des candidatures libres, c'est-à-dire que les syndicats ne pourraient pas présenter, en tant que tels, des listes. Les tenants de cette solution estiment, en effet, qu'il ne doit pas y avoir « confusion des genres » entre le rôle des syndicats et celui des administrateurs. L'autre hypothèse prévoirait un mixage des candidatures (individuelles et listes syndicales), comme cela est déjà le cas lors des seconds tours pour les élections aux comités d'entreprise.

On imagine aisément les difficultés que le gouvernement va rencontrer dans l'élaboration de cette loi. Pour innover, conserver à ces entreprises leur efficacité, mais montrer aussi à leur personnel que quelque chose a changé, il va lui falloir heurter des conservatismes de tous ordres.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

AGRICULTURE

La F.N.S.E.A. réaffirme sa « totale solidarité » avec son président, M. François Guillaume

Elle approuve les manifestations paysannes

Le conseil d'administration de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.) a publié, vendredi 18 décembre dans l'après-midi, un communiqué dans lequel il rappelle ses positions quant aux libertés syndicales et quant aux propositions qu'il a faites avant la conférence annuelle agricole.

Il réaffirme d'abord sa pleine solidarité avec M. François Guillaume, président de la Fédération.

D'une manière générale, ce texte répond, sur un ton fort digne, aux attaques dont l'organisation — et singulièrement M. François Guillaume — a fait l'objet. Mme Edith Cresson, notamment, avait, au début de la semaine, accusé une « poignée de militants de la F.N.S.E.A. » de sous-informer les paysans « à des fins politiques (...) sur les orientations agricoles du gouvernement »...

« Le Monde » daté du 19 décembre a publié un communiqué qui lui avait été dicté dans la nuit du 17 au 18 décembre et présenté comme émanant de la F.N.S.E.A. Ce communiqué était un faux. Il a pu nuire aux dirigeants et aux militants de la Fédération, surtout en cette période. Nous les prions de bien vouloir nous excuser. — A. T.

Voici le texte du communiqué officiel de la F.N.S.E.A.

Le conseil d'administration de la F.N.S.E.A., réuni le 17 décembre 1981 :

« Réaffirme sa totale solidarité avec le président François Guillaume, dont les interventions expriment les positions arrêtées par les instances délibératives de la F.N.S.E.A., qui regroupe sept cent mille adhérents, et juge en conséquence déplacées et sans fondement toutes attaques personnelles sur leurs représentants nationaux ;

» Souligne solennellement que le droit à la critique est inséparable de l'exercice des libertés syndicales ;

» Estime que l'Etat doit accepter le dialogue avec ceux dont la représentativité est indiscutable et reconnue depuis longtemps ;

» Engage le président à accepter l'invitation proposée par M. le premier ministre à débattre publiquement en toute sérénité de la situation des agriculteurs et des perspectives de l'agriculture française. »

Par ailleurs, le conseil d'administration :

« Confirme en tous points les critiques émises par le syndicalisme à l'encontre des décisions arrêtées à la conférence annuelle agricole de 1981. Face à une perte de revenu agricole, jamais égalée, de près de 10 milliards de francs, les compensations accordées se révèlent très insuffisantes et inadaptées ;

» Regrette que les propositions émises par les quatre organisations professionnelles agricoles (F.N.S.E.A., C.N.J.A., A.P.C.A., C.N.M.C.C.A.) aient été rejetées en bloc (on en conteste même aujourd'hui faussement l'existence) alors que les mesures envisagées, s'attaquant aux causes des pertes de revenus, auraient contribué à la fois au soutien des bas revenus et au rétablissement de l'équilibre des exploitations ;

» Rappelle que la solidarité toujours manifestée au sein de la F.N.S.E.A. en faveur des agriculteurs les plus défavorisés ou des productions les plus difficiles, y compris dans ses propositions récentes, constitue la contre-preuve évidente des procès d'intention actuellement engagés.

» Estime inadmissible que les aides directes accordées, déjà très insuffisantes, soient en fait prélevées sur les fonds du Crédit agricole ;

» Refuse l'extension de l'impôt sur les sociétés aux activités de type coopératif réalisées par les caisses de crédit agricole avec leurs sociétaires ;

» Approuve pleinement les manifestations organisées par les fédérations départementales pour exprimer leur profonde déception. Si le syndicalisme ne peut approuver les attaques contre les biens et les personnes, il dénonce certaines provocations policières dont le caractère généralisé constitue une incitation regrettable à l'enchaînement de la violence. L'emploi d'engins blindés contre les syndicalistes paysans, comme à Strasbourg, les pressions exercées sur les journalistes, les attaques personnelles contre les dirigeants, les manœuvres de division du syndicalisme agricole, constituent de graves atteintes à la liberté syndicale. (Lire page 5 la partie du communiqué relatif à la Pologne.)

Plusieurs manifestations d'agriculteurs ont eu lieu le vendredi 18 décembre, pour protester contre la politique agricole gouvernementale, notamment.

A Alençon (Orne), plusieurs dizaines de femmes d'agriculteurs se sont fait inscrire au bureau de l'Agence nationale pour l'emploi. Pour justifier leur démarche, elles ont souligné qu'elles n'étaient pas considérées comme *« travailleurs dans le calcul des chiffres d'affaires »*.

D'autres manifestations sont signalées à Angoulême (Charente), à Orléans, dans le Loiret, à Foix (Ariège) et à Poitiers.

LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES SALARIÉS AGRICOLES

Un accord devrait être signé le mercredi 23 décembre dans la branche de la production agricole par la C.F.D.T., F.O., la C.F.T.C. et la C.G.C. d'une part et, d'autre part, par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.) et plusieurs chambres patronales, a annoncé le vendredi 18 décembre la Fédération C.F.D.T. de l'agro-alimentaire. La C.G.T. a décidé de ne pas signer.

Ce texte concerne trois cent mille salariés permanents et quatre cent soixante dix mille saisonniers. Il fixe à 39 heures la durée légale hebdomadaire du travail avec une variation possible de cinq heures en plus ou en moins. La généralisation de la cinquième semaine de congés payés avec le maintien de deux jours d'ancienneté et de deux jours supplémentaires pour fractionnement est stipulée dans le projet d'accord.

Un accord fort proche dans le contenu avait été signé le mercredi 16 décembre par les mêmes organisations syndicales (hormis la C.G.T.) et le patronat dans les industries de la viande (six cents entreprises ; trente-cinq mille salariés), a annoncé aussi la C.F.D.T.

ÉTRANGER

Aux États-Unis

LE PRODUIT NATIONAL BRUT DIMINUERAIT DE 5,4 % AU QUATRIÈME TRIMESTRE

Washington (A.F.P.). — Le produit national brut aux Etats-Unis diminuerait de 5,4 % au quatrième trimestre, selon les premières estimations du département du commerce. Ce recul de l'activité serait alors le plus important depuis celui de 9,6 % enregistré au deuxième trimestre 1980, lors de la brève, mais forte récession, de l'an dernier.

Cependant, le département du commerce a une nouvelle fois révisé en hausse l'évolution du produit national brut (P.N.B.) au troisième trimestre. Ainsi, le P.N.B. s'est accru — en termes réels et en rythme annuel — de 1,40 % de juillet à septembre 1981. Initialement, l'administration avait fait état d'une réduction de l'activité de 0,60 %, puis avait annoncé en novembre une augmentation d'un même pourcentage (« le Monde » du 21 novembre). Cette nouvelle révision est encore attribuée à un gonflement des stocks détenus par les entreprises. Le P.N.B. avait diminué de 1,90 % en rythme annuel au deuxième trimestre (+ 8,6 % de janvier à mars).

FAITS ET CHIFFRES

Étranger

GRANDE-BRETAGNE

● *Les prix de détail* ont augmenté de 1,1 % en novembre, la plus forte hausse depuis avril (2,9 %). Le taux annuel d'inflation s'est situé à 12 % contre 11,7 % en octobre. — *(U.P.I.)*

Social

● *Négociations sur la durée du travail.* — Le conseil national de la fédération C.F.D.T. de la métallurgie a décidé le 18 décembre de ne pas signer le projet d'accord sur la réduction de la durée du travail dans la bijouterie-joaillerie (quinze mille salariés), les jouets (quinze mille salariés) et dans la métallurgie (deux millions cinq cent mille personnes). Toutefois, dans ce secteur, la C.F.D.T. suspend jusqu'au 21 décembre la réponse qu'elle doit donner à l'Union des industries métallurgiques et minières. Par contre les cédétistes approuveront les accords dans le secteur des garages (trois cent cinquante mille salariés) et la réparation des machines agricoles et de travaux publics (cinquante mille personnes).

● *Convention collective dans le nettoyage.* — Les syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C. ont signé le 17 décembre la première convention collective du nettoyage (150 000 salariés) obtenue après quatre ans de négociations. Le texte prévoit *« la reconnaissance d'un droit syndical adapté à ces entreprises éclatées en une multitude de chantiers et une meilleure maîtrise de l'organisation de leur temps de travail »*. Des négociations sont en cours notamment sur le salaire minimum et les classifications.

● *Le directeur de l'usine Bella* (poupées, huit cents salariés) *à Perpignan* (Pyrénées-Orientales), M. Muter, a été séquestré du 17 au 18 décembre, par les ouvriers de l'usine à la suite de l'annonce du dépôt de bilan prévu pour le 22 décembre. Les ouvriers entendaient obtenir le versement de leur salaire de décembre et des primes de fin d'année qui leur sont dus. Ils ont décidé d'occuper les locaux afin de contrôler l'usage des fonds que les pouvoirs publics ont promis d'octroyer à l'entreprise en difficulté. — *(Corresp.)*

● *Le directeur du personnel des usines Alsthom de Belfort a été retenu* pendant quelques heures, le 18 décembre, par une centaine d'ouvriers revendiquant la diminution immédiate de leur horaire hebdomadaire de travail.

● *L'avenir de Moulinex.* — La fédération de la métallurgie de la C.G.T. a donné le jeudi 17 décembre à Paris une conférence de presse sur l'avenir de Moulinex, qui, a-t-elle indiqué, inquiète le personnel de cette entreprise. Le syndicat s'est élevé contre la vente — qui serait envisagée — de la firme à un groupe étranger.

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Le Crédit foncier fait d'une pierre deux coups

C'est en tout 500 millions de dollars que le Crédit foncier de France va finalement lever sur le marché des eurocrédits bancaires et cela par le truchement de deux opérations.

La première, dirigée par la B.N.P., et placée exclusivement auprès des banques nord-américaines, a vu son montant augmenter de 100 millions pour être porté à 300 millions de dollars. La seconde, qui lui succède sous la bannière de la Société générale, alors que la première n'est pas encore complètement terminée, est destinée à obtenir 200 millions de dollars d'un groupe composé d'une dizaine de banques européennes, japonaises et arabes. Le Crédit foncier n'a donc pas perdu son temps. En réalité, les deux prêts sont les deux volets d'un même diptyque qui a permis à l'emprunteur de solliciter, simultanément, d'un côté le continent nord-américain et de l'autre, l'Europe et les banques japonaises qui s'y trouvent, ainsi que le Moyen-Orient. Ayant ainsi balayé le spectre complet du marché des crédits bancaires internationaux, le Crédit foncier n'a plus qu'à attendre des jours meilleurs pour aborder les grands marchés des capitaux lorsque ceux-ci bénéficieront de conditions plus clémentes qu'aujourd'hui.

La transaction montée en faveur du Crédit foncier par la Société générale, associée en l'occurrence à la Gulf International Bank de Bahrein et à l'Industrial Bank of Japan, a la même durée, soit huit ans, que celle mise sur pied pour le compte du même débiteur par la B.N.P. auprès des établissements nord-américains. En revanche, sa vie moyenne est légèrement plus courte par suite d'une franchise de seulement cinq ans. Etant exclusivement réservé aux traditionnelles eurobanques, le crédit est doté d'un taux d'intérêt qui est l'addition d'une marge de 0,375 % au taux interbancaire offert à Londres sur les dépôts en eurodollars (Libor). Compte tenu d'une commission bancaire s'élevant à 0,35 %, le coût pour le Crédit foncier de France de son opération dirigée par la Société générale est de l'ordre de 44 points de base. Soit un petit peu plus que les 43 points acquittés par le même emprunteur sur la partie du crédit basée sur le Libor qui a été offert aux banques nord-américaines, en même temps que le prêt dont le taux d'intérêt est indexé sur le taux de base bancaire en vigueur aux Etats-Unis (prime rate).

Le plus important dans le cas de la transaction du Crédit foncier est que celui-ci, sur un montant total de 500 millions de dollars, a réussi à limiter à 135 millions la part de son emprunt basé sur le prime rate américain. Ce taux, qui, pour l'instant, est bien plus élevé que le Libor, a cependant été l'appât qui a permis de faire revenir en masse la communauté bancaire nord-américaine dans les eurocrédits levés pour compte de débiteur du secteur public en France. Dans l'emprunt dirigé par la B.N.P., il y a, aux côtés de celle-ci, seize établissements américains et canadiens. On n'avait pas vu cela depuis belle lurette. Dans le crédit, dont s'occupe la Société générale, on s'attend à voir quelque quatre établissements japonais et deux ou trois arabes parmi le consortium des dix ou douze eurobanques qui fourniront les fonds recherchés par le Crédit foncier. Mais, dans l'un ou l'autre cas, le fait saillant est qu'il n'y a pas de banque française, à l'exception des deux établissements chefs de file. Cela est la caractéristique d'un placement sain. Il y a en effet toujours quelque chose de pourri dans un eurocrédit où les pourvoyeurs de capitaux sont en grande partie de même nationalité que l'emprunteur. Ce n'est pas le cas dans les deux transactions du Crédit foncier.

En remerciement du rétablissement de l'ordre en Pologne et sous réserve du fait que les banques occidentales soient d'accord pour continuer à négocier le réaménagement de la dette polonaise, l'U.R.S.S. serait prête à avancer 3 milliards de dollars aux infortunés Polonais. C'est tout au moins la rumeur, naturellement invérifiable, qui courait, jeudi, à travers toute l'Europe. Toutefois, le seul fait qu'elle soit évoquée et prise en considération montre à quel point l'argent demeure l'un des nerfs principaux de la guerre dans le conflit polonais. C'est celui-ci, alors que la dette polonaise à l'égard du monde occidental s'élève à 27 milliards de dollars, qui a le plus préoccupé la communauté bancaire internationale cette semaine. Lundi, la banque Handlowy a approché les eurobanques pour leur demander un crédit-relais de 350 millions de dollars destinés à régler les intérêts dus, cette année, sur les prêts des banques occidentales avant la signature de l'accord portant sur la restructuration de la dette polonaise venant à échéance en 1981

Après presque une année de négociations longues et difficiles, l'accord devait être signée le 29 décembre prochain à Francfort entre la banque Handlowy et les quatre cent vingts établissements occidentaux concernés. Si le projet de protocole d'accord ne fait pas du service immédiat de la dette échue en 1981 un préalable, par contre, le mémorandum dressé à l'occasion de la même négociation estime que les intérêts dus cette année par les Polonais doivent être acquittés avant la signature du protocole d'accord. Il semble que chacun se soit en fin de compte rallié à ce point de vue, puisque les Polonais eux-mêmes l'ont reconnu en demandant un crédit-relais pour régler les intérêts de cette année.

Les banques allemandes et américaines ont réagi négativement à la requête polonaise, tandis que les établissements français n'ont apparemment pas arrêté de position commune. On ne peut cependant en déduire que la banque Handlowy se soit heurtée à un mur d'incompréhension totale. On murmure, par exemple, que certaines banques suisses ne seraient pas fâchées de voir l'ordre rapidement restauré, soit par les troupes du général Jaruzelski, soit par celles du COMECON et que, pour ce faire, elles seraient prêtes à consentir des facilités financières supplémentaires.

Ce qui toutefois semble être la préoccupation majeure des établissements allemands et américains est la constitution de provisions pour mauvaises dettes. Selon les milieux bancaires d'outre-Rhin, les banques allemandes envisagent d'ores et déjà de passer par pertes et profits pas moins de 10 % des créances qu'elles détiennent sur la Pologne. Celles-ci s'élèvent à 600 millions de DM pour la Commerzbank et à 400 millions pour la Deutsche Bank et la Dresdner Bank réunies. Mais il est certain que celles détenues par la banque des syndicats allemands, la Bank für Gemeinwirtschaft, sont d'un montant beaucoup plus élevé. Pour leur part, ce sont 2,7 milliards de dollars que les banques commerciales françaises peuvent réclamer aux Polonais.

L'ampleur de la dette polonaise est donc telle que des faillites bancaires sont dorénavant fort possibles et doivent même être envisagées sans délai. Si cela se produit, quelle sera alors la position des gouvernements des nations occidentales auxquels les banques en difficulté appartiennent ? Le cas ne se posera guère pour la France puisque la grande majorité des banques étant nationalisées, une éventuelle faillite polonaise rejaillirait sur le gouvernement et, en fin de compte, sur le contribuable français, qui devrait en acquitter indirectement la facture. Mais qu'en ira-t-il des dizaines et des dizaines de petits et moyens établissements bancaires privés répartis un peu partout à travers le monde qui ne peuvent se payer le luxe d'effacer par un simple jeu d'écritures les pertes relevant des créances polonaises impayées ? Pour la première fois dans son histoire, l'euromarché va peut-être devoir faire face à une crise engendrée par la faillite d'un créancier souverain, lourdement engagé à l'égard des banques du monde occidental. En attendant, la signature à Francfort du protocole concrétisant le réaménagement de la dette polonaise n'aura évidemment pas lieu le mardi 29 décembre.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Fermeté du dollar - Faible réaction du métal précieux

Les événements de Pologne n'ont pas manqué d'agiter le marché des changes cette semaine, surtout au lendemain du « dimanche noir », mais, tout compte fait, les remous ont été d'une ampleur limitée grâce, il est vrai, aux interventions des banques centrales, mais aussi en raison de l'absence d'une action directe des troupes du pacte de Varsovie, du moins pour l'instant. Ainsi, l'or n'a que fort peu monté, alors qu'il y a encore un an il eût bondi sur tous les marchés. Mais, comme la chose est devenue habituelle depuis un certain temps, le dollar a tiré parti de la situation pour s'élever encore, tandis que le mark était affecté par la tension régnant non loin des frontières de la R.F.A. et que le franc suisse s'orientait à la hausse, que le franc belge se redressait légèrement après un vigoureux sursaut initial et que le franc français, éprouvé la semaine dernière pour des raisons purement techniques, se retrouvait à nouveau en tête du système monétaire européen (S.M.E.), aux côtés de la lire italienne, de la livre irlandaise et de la couronne danoise.

Dès le lundi matin donc, après proclamation de l'état de siège en Pologne, une flambée initiale faisait bondir le dollar, recherché avec un « appétit féroce » par les opérateurs, qui vendaient un mark considéré comme bien menacé par la situation de la R.F.A., premier bastion européen face aux pays de l'Est. Les cours de la monnaie américaine, en début de matinée, s'élevaient brutalement, à Francfort, de 2,25 DM à plus de 2,33 DM et, à Paris, de 5,73 F à 5,90 F. Puis, très rapidement, un retour au sang-froid conjugué avec des interventions massives de la Bundesbank ramenait les cours à des niveaux plus raisonnables, soit 2,29 DM et 5,83 F à Paris, ce qui constituait, tout de même, le niveau le plus élevé depuis le début de septembre dernier. Le mercredi, le dollar se mettait à fléchir, revenant à 2,26-2,27 DM et à 5,72-5,75 F. Mais, jeudi, des rumeurs, plus ou moins contrôlées d'atterrissage d'avions-cargos soviétiques sur l'aérodrome de Varsovie dopaient à nouveau le dollar, qui terminait la semaine sur une note ferme (2,29 DM et 5,80 F environ).

La fermeté de la monnaie américaine n'étonne plus les opérateurs, convaincus, désormais, de sa vigueur intrinsèque qu'a renforcée cette semaine, au surplus, une tension des taux d'intérêt aux Etats-Unis. En Europe, outre la faiblesse du mark, qui tombait, mardi, en queue du S.M.E., on a noté un raffermissement initial du franc belge, très attaqué la semaine dernière, au point de déclencher une très forte spéculation à la dévaluation, formellement démentie par le gouvernement sortant.

La banque nationale de Belgique, à la veille du week-end dernier, avait agi vigoureusement, portant son taux d'escompte de 13 % à 15 % et avait entrepris d'« étrangler » la spéculation en faisant monter les taux sur l'eurofranc belge à 1 000 % (mille) le lundi suivant, ce qui obligeait, effectivement, les spéculateurs à racheter précipitamment les francs belges vendus précédemment à découvert. Résultat, ledit franc belge passait, lundi et mardi, de la queue à la tête du S.M.E. Il faut dire que M. Wilfried Martens avait, entre-temps, annoncé un accord sur la formation d'un gouvernement de centre-droite, avec un programme draconien prévoyant la diminution des dépenses publiques et sociales, de réduction d'impôts pour l'industrie et la suspension de l'indexation des salaires sur les prix. Hélas ! en fin de semaine, le franc belge était retombé vers le bas du S.M.E., en compagnie du mark.

Comme cela a été dit, le franc français, affecté la semaine dernière par la chute du franc belge, vendu au profit du mark, s'est redressé vis-à-vis de ce dernier, les tensions au sein du S.M.E. s'apaisant, du moins pour l'instant. Quant au franc suisse, il a profité des événements pour s'affermir notablement, surtout vis-à-vis du mark.

Sur le marché de l'or, la faiblesse relative de la réaction des cours aux événements de Pologne a surpris les milieux financiers internationaux. Le lundi 14 décembre, le cours de l'once montait bien de 409 dollars à 419-422 dollars, mais la reprise ne se confirmait pas, et, les jours suivants, le métal évoluait entre 418 et 415 dollars l'once.

Suivant des rumeurs en provenance de Londres, l'U.R.S.S. aurait profité de cette poussée et de la tension internationale pour intensifier ses ventes sur les marchés libres destinées à lui procurer les devises nécessaires à ses achats de céréales américaines. Cette explication en vaut une autre, de même que la persistance de taux élevés et la vigueur du dollar. Une chose est sûre pour l'instant : il faudrait une très grave crise internationale, en Pologne ou au Moyen-Orient, pour doper vraiment les cours de l'or. Mais une telle éventualité n'est nullement exclue dans les jours ou dans les mois qui viennent...

FRANÇOIS RENARD.

LES MONNAIES DU S.M.E.*: DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

18 décembre 1981

COURONNE DANOISE
LIVRE IRLANDAISE
LIRE ITALIENNE
FRANC FRANÇAIS
FLORIN NÉERLANDAIS
FRANC BELGE
MARK ALLEMAND
%
0
−0,25
−0,50
−0,75
−1
−1,25
−1,50
−1,75
−2,00
−2,25
Plafond
Plancher

*Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 11 AU 18 DÉCEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8750	—	17,2711	54,6448	43,6681	2,5873	39,9520	0,0819
	1,8870	—	17,4216	54,4959	44,3655	2,5806	40,4367	0,08271
Paris	10,8562	5,7900	—	316,39	252,83	14,9805	231,32	4,7430
	10,8313	5,7480	—	312,806	254,65	14,8129	232,16	4,7477
Zurich	3,4312	1,8300	31,6065	—	79,9126	4,7348	73,1122	1,4990
	3,4626	1,8350	31,9693	—	81,4108	4,7354	74,2013	1,5177
Francfort	4,2937	2,2900	39,5522	125,13	—	5,9249	91,4902	1,8758
	4,2532	2,2540	39,2695	122,81	—	5,8167	91,1443	1,8643
Bruxelles	72,4687	38,65	6,6753	21,1282	16,8777	—	15,4414	3,1660
	73,1212	38,75	6,7508	21,1171	17,1916	—	15,6692	3,2051
Amsterdam	4,6931	2,5030	43,2301	136,775	109,30	6,4760	—	2,0503
	4,6865	2,4730	43,0848	134,768	109,71	6,3819	—	2,0454
Milan	2288,90	1220,75	210,83	667,07	533,07	31,5847	487,71	—
	2281,38	1209	210,62	658,85	536,37	31,300	488,879	—
Tokyo	410,62	219	37,8243	119,67	95,6331	566,62	87,4950	0,1794
	412,87	218,80	38,1184	119,23	97,0718	564,64	88,4755	0,1809

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 18 décembre 1981, 2,6438 F contre 2,6234 F le vendredi 11 décembre.

Les matières premières

Hausse des métaux - Recul du blé

Les places commerciales ont vécu à l'heure de la tension internationale : aggravation de la situation en Pologne, annexion du Golan par Israël. Tous les métaux en ont profité, se raffermissant sous le bénéfice d'achats de couverture de la part des utilisateurs. Toutefois, ce mouvement de reprise risque d'être de courte durée s'il n'est pas épaulé par un réveil de l'activité économique.

METAUX. — *Les cours du cuivre se sont raffermis au Metal Exchange de Londres. Les stocks mondiaux de métal raffiné se sont légèrement dégonflés. Mais les niveaux actuels de prix — les plus bas pratiquement depuis trente ans en monnaie constante — n'incitent pas les producteurs à réaliser de nouveaux investissements. Les coûts de production — compte tenu de la flambée des prix du pétrole — se sont sensiblement accrus depuis 1973. Pour rentabiliser de nouveaux projets miniers, les cours du métal rouge devraient s'établir à 1,15 dollar la livre... On en est fort loin.*

Le calme semble revenu sur le marché de l'étain, malgré les ventes, toutefois peu importantes, de métal excédentaire provenant des stocks stratégiques américains. Le Conseil international de l'étain se réunira le 19 janvier à Londres. Les producteurs demandent une majoration de 15 % des prix d'intervention du directeur du stock régulateur. Il paraît peu probable que les pays consommateurs se rallient de gaieté de cœur à une telle proposition.

TEXTILES. — *Fluctuations peu importantes sur les cours du coton à New-York. La récolte mondiale est évaluée par le Département américain de l'agriculture à 71 millions de balles contre 65,4 millions de balles en 1980-1981. Celle des Etats-Unis a augmenté de 4,5 millions de balles pour s'établir à 15,6 millions de balles. Toutefois, la consommation mondiale progressera de 2 % pour atteindre 66,5 millions de balles. Au 1er août 1980, les stocks mondiaux s'élèveront à 26,8 millions de balles (+ 4,1 millions de balles).*

DENREES. — *Nouvelle avance des cours du café sur l'ensemble des marchés. La hausse des prix au Brésil a été effacée, en fin de semaine, par la perspective d'une abondante récolte, évaluée à 96,9 millions de sacs par le Département américain de l'agriculture, en augmentation de 15 % sur celle de 1980-1981.*

La baisse se poursuit sur les cours du cacao. Les pays producteurs ont décidé, au cours d'une réunion tenue à Accra (Ghana), de vendre 35 000 tonnes de fèves au directeur du stock régulateur de l'Organisation internationale du cacao. Le Ghana a décidé d'adhérer à l'accord international.

Repli des cours du sucre sur les places commerciales. La récolte européenne de betteraves est estimée par une firme privée à 32,7 millions de tonnes, en augmentation de 300 000 tonnes sur la précédente évaluation. Elle est supérieure de 5 millions de tonnes à la récolte 1980-1981.

CEREALES. — *Les cours du blé ont fléchi sur le marché aux grains de Chicago. Les événements survenus en Pologne pourraient se traduire, en cas d'aggravation de la situation, par un retour à l'embargo frappant les exportations de céréales américaines à destination des pays de l'Est européen.*

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

Cours au 18 décembre

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (High grade), comptant, 882,50 (851) ; à trois mois, 907 (869) ; étain comptant, 8 395 (8 410) ; à trois mois, 8 140 (8 250) ; plomb, 370 (351) ; zinc, 446,50 (432) ; aluminium, 627 (592) ; nickel, 2 945 (2 880) ; argent (en pence par once troy) : 468 (456). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 73,50 (71,20) ; argent (en dollars par once), 8,77 (8,55) ; platine (en dollars par once), 400,70 (398) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch. (75,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 400-420 (410-425) — Penang : étain (en ringgit par kilo), 35,07 (35,34).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre : coton, mars, 63,23 (61,95) ; mai, 64,58 (63,40) — Londres (en nouveaux pence par kilo), laine (peignée à sec), déc., inch. (367) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inch. (265) — Roubaix (en francs par kilo), laine, 41,15 (41,30).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveau pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 51-51,50 (52-52,50). — Penang (en cents des Détroits par kilo : 199-200 (204,50-205,50).

DENREES. — New-York (en cents par lb, sauf pour le cacao en dollars par tonne) : cacao, mars, 19,98 (20,38) ; mai, 20,70 (20,63) ; sucre, janv., 12,95 (12,91) ; mars, 13,40 (13,37) ; café, déc., 148,75 (144,50) ; mars, 139,39 (134,50). — Londres (en livres par tonne) : sucre janv., 178 (172,70) ; mars, 178 (176,30) ; café, janv., 1 136 (1 126) ; mars, 1 124 (1 108) ; cacao, déc., 1 163 (1 177) ; mars, 1 159 (1 170). — Paris (en francs par quintal) : cacao, déc., 1 240 (1 216) ; mars, 1 236 (1 244) ; café, janv., 1 250 (1 135) ; mars, 1 240 (1 228) ; sucre (en francs par tonne), mars, 1 940 (1 915) ; mai, 1 985 (1 965) ; tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), mars, 184,10 (188,20) ; mai, 186,50 (191) ; Londres (en livres par tonne, fév., 129,30 (131,50) ; avril, 131,50 (133,20)

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, mars, 393 1/2 (412 1/4), mai, 400 1/2 (419 3/4) ; maïs, mars, 265 3/4 (272 1/6) ; mai, 276 (287) ; indices Moody's, (970,10) ; Reuter, 1 613,40 (1 605,9).

Le marché monétaire et obligataire

Flottement

Un certain flottement s'est manifesté cette semaine sur les marchés financiers internationaux, que perturbent les opérations de fin d'année (ajustements des bilans). Aux Etats-Unis, l'annonce, à la veille du week-end précédent, d'une augmentation forte, et inattendue, de la masse monétaire M 1 B. (4 milliards de dollars dans la semaine, contre 1 à 2 milliards de dollars prévus) et de la masse M 2 (24,6 milliards de dollars pour novembre contre un pronostic de 17 à 20 milliards de dollars) jetait un froid : une telle progression sortait nettement de l'épure tracée par les autorités monétaires. Ces dernières, on le suppose, ne vont donc pas assouplir encore leur politique, et cette perspective a non seulement stoppé toute baisse des taux, mais encore entraîné une légère remontée. Les deux banques américaines, Continental Illinois et Crocker, qui avaient pris l'initiative, précédemment, de ramener leurs taux de base de 15 3/4 % à 15 1/2 %, les ont relevés à 15 3/4 %, niveau retenu par l'ensemble des banques actuellement.

En revanche, l'aggravation de la récession a stimulé le marché des obligations, où l'on pense qu'un tel phénomène contraindra les autorités monétaires à faire baisser encore les taux dans les mois qui viennent.

En Europe, c'est le *statu quo*, du moins en Allemagne fédérale, où la Bundesbank n'a pas modifié sa politique. En France, en revanche, la Banque de France a, prudemment, franchi un nouveau cran à la baisse à la veille du week-end, en réduisant de 1/8 % le taux de ses adjudications d'argent frais contre effets de première catégorie, qui revient à 15 %. Entre-temps, le loyer de l'argent au jour le jour sur le marché monétaire s'était élevé à 15 7/8 % le 15 décembre, à l'approche de la fin de la période de constitution des réserves des banques. Mais, vendredi, tout rentrait dans l'ordre à 15 3/8 %.

La Banque de France devait, incessamment, rendre publiques les nouvelles normes d'encadrement du crédit, qui ne couvriront que le premier semestre 1982, pour tenir compte des incertitudes. Un certain assouplissement est attendu, avec un supplément de 2,5 % au 30 juin prochain. Une modification du système de désencadrement est en discussion.

Outre des assouplissements pour le Crédit agricole et certaines fédérations récentes du Crédit mutuel, une restriction serait apportée aux cessions d'encadrement effectuées par des banques excédentaires à des établissements déficitaires : du coup, la prime de désencadrement, qui était tombée à moins de 2 %, est passée brusquement à 5 %.

Sur le marché obligataire français, la baisse des rendements, qui se poursuivait depuis plusieurs semaines, s'est arrêtée, et a même laissé place à une légère remontée, comme en témoignent les indices Paribas : 15,84 % contre 15,81 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, 15,85 % contre 15,64 % pour ceux à moins de sept ans, 16,52 % contre 16,51 % pour les emprunts du secteur public et 17,61 % contre 17,62 % pour ceux du secteur privé. L'environnement international assez peu favorable à un fléchissement du loyer de l'argent a pesé sur la place de Paris.

L'événement de la semaine a été le très vif succès de l'emprunt de 600 millions de francs lancé par la Caisse nationale des télécommunications (C.N.T.), émis au taux facial de 16 %, et à 96,5 % au-dessous du pair, ce qui lui confère un rendement actuariel brut au règlement de 16,80 %. Outre cette particularité, très peu commune en France, à chaque titre est attaché un bon donnant le droit de souscrire, tous les six mois pendant une période de trois ans, une autre obligation présentant les mêmes caractéristiques, mais avec une décote décroissante par rapport au pair : 96,84 % en juillet 1982, 96,90 % en janvier 1983, etc., jusqu'à 100 % en janvier 1985, le rendement se trouvant ramené de 16,80 % à 16 % dans le même laps de temps.

Cette émission, qui constitue une véritable « première » sur le marché français (*le Monde* daté 13-14 décembre), a rencontré un très vif succès, se trouvant largement « sursouscrite », au point que la C.N.T. a envisagé, un moment, d'en augmenter substantiellement le montant. Elle a été très demandée par les investisseurs institutionnels, qui voient dans l'émission au-dessous du pair et la possibilité de souscrire ultérieurement à un taux fixe intéressant la possibilité de réaliser une plus-value en cas de baisse générale des rendements. Une telle formule encore jamais utilisée en France sauf pour l'émission en dessous du pair, mais avec une faible décote, connaît du succès à l'étranger. Dans notre pays, elle s'avère, dans l'immédiat, trop compliquée pour les particuliers, mais le Trésor semble désireux de voir cette formule s'acclimater sur le marché de Paris, promis apparemment à un bel avenir en matière d'obligations.

Sur le marché primaire, on a également noté un emprunt de 800 millions de francs des S.D.R. (sociétés de développement régional) au taux fixe de 17 %, comme celui de la C.A.E.C.L. la semaine dernière, et deux émissions à taux indexées sur le taux moyen des obligations (T.M.O.) : 300 millions de francs pour le Crédit électrique et gazier (Creg) et 255 millions de francs pour le G.O.B.T.P., à coupons, respectivement, annuel et semestriel sans marge supplémentaire. Pour la semaine prochaine, on attend un emprunt à taux fixe de la Caisse foncière de crédit (150 millions de francs) et une émission Citroën de 400 ou 500 millions de francs, avec indexation sur le T.M.O. — F.R.



LA REVUE DES VALEURS

A PROPOS DES SICAV...

Un certain nombre de modifications doivent être apportées à notre supplément « Les SICAV en 1981 », paru dans « le Monde » du 12 décembre 1981. Ainsi, dans le tableau consacré aux SICAV obligataires, l'organisme gestionnaire de « Placements obligations » est la banque N.S.M. et non pas la Caisse des dépôts comme indiqué par erreur, N.S.M. assurant seule, par ailleurs celle de Gestion mobilière (SICAV diversifiées). En outre, la variation d'« America Valor », qui figure dans le tableau des SICAV diversifiées est de 15,28 % au lieu de 9,22 %, cette erreur provenant d'une inversion de chiffres dans la valeur liquidative communiquée par le gestionnaire.

Enfin, il convient d'ajouter au tableau sur les SICAV spécialisées les noms de « Obligations convertibles » (+ 11,30 %) et de « Convertimmo (+ 10,73 %).

Valeurs à revenu fixe ou indexées

Après vingt-deux Bourses sur trente à couvrir, la valeur théorique du coupon de l'*emprunt 7 % 1973* s'est établie, vendredi 18 décembre, à 506,61 F. Le cours moyen du lingot pris en compte pour le calcul a été de 75 868,95 F.

	18 déc.	Diff.
4 1/2 1973	1993	+ 51
7 % 1973	7238	+ 338
10,30 % 1975	82,45	Inch.
10 % 1976	80,80	— 1,20
P.M.E. 10,6 % 1976.	81,02	— 0,38
P.M.E. 11 % 1977	82,30	— 0,45
8,80 % 1977	91,25	— 0,05
10 % 1978	79,65	— 0,05
9,80 % 1978	78,50	+ 0,10
9,45 % 1978	76,85	+ 0,35
8,80 % 1978	76,10	— 1,85
9 % 1979	73,70	— 0,30
10 % 1979	77,10	+ 0,10
10,80 % 1979	79,90	Inch.
12 % 1980	89,75	+ 0,55
C.N.E. 3 %	2860	— 12

La progression du lingot et la reprise, tardive, du napoléon, ont poussé à la hausse le 7 % 1973, qui gagne presque 5 %, et le 3 1/2 % 1973, qui retrouve, pratiquement, le niveau de 2 000 F.

Métallurgie, constructions mécaniques

	18 déc.	Diff.
Alspi	85	— 2
Av. Dassault-Brég.	503	+ 28
Fives-Lille	123,50	+ 3,50
Chiers-Chatillon	9,20	— 0,50
Creusot-Loire	46	— 1,20
De Dietrich	367	+ 26
F.A.C.C.M.	446	— 19
Valéo	170,10	+ 0,10
Fonderie (Gén.)	69,20	— 3,40
Marine-Wendel	41,20	— 0,60
Métal-Normandie	18,55	— 0,75
Penhoët	295	Inch.
Peugeot S.A.	170	+ 6
Poclain	142,10	— 2,90
Pompey	110	+ 1
Sacilor	N.C.	N.C.
Sagem	783	+ 10
Saulnes	30	— 0,50
Saunier-Duval	56	— 2
Usinor	N.C.	N.C.
Vallourec	91	— 1

La cotation des actions « Vincey-Bourget » a été suspendue le 15 décembre. Dernier cours : 10,65 F.

La société a informé la chambre syndicale qu'elle renonçait à augmenter son capital en numéraire, aucune souscription n'ayant été recueillie à la clôture de l'émission, fait assez rarissime dans les annales.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	18 déc.	Diff.
Bail Equipement	164	+ 2,50
B.C.T.	83	+ 3
Banque Rothschild	211,50	+ 1
Cetelem	146,50	+ 25,50
Chargeurs Réunis	171,20	— 0,60
Cie Bancaire	149	+ 4,20
C.C.F.	155	+ 3
C.F.F.	306	— 6,50
C.F.I.	153	— 2
Crédit du Nord	94	Inch.
Eurafrance	296	— 3
Paris-Pays-Bas	200	+ 1
La Hénin	306	— 5,50
Locafrance	156,50	+ 5
Locindus	324,50	+ 23
Midi	600	+ 17
Prétabail	440	+ 2
Schneider	81	+ 2,50
Suez	317,50	+ 9
U.C.B.	122	+ 7

Filatures, textiles, magasins

	18 déc.	Diff.
F. Fin. Ag.-Willot	86,50	Inch.
B.H.V.	127	+ 3,50
C.F.A.O.	552	— 12
Darty	725	+ 5
D.M.C.	24,50	— 0,60
Galeries Lafayette	110,50	+ 0,70
La Redoute	776	+ 16
Printemps	116,50	+ 1,40
André Roudière	146	— 4
S.C.O.A.	52,10	+ 4,10

Bâtiment et travaux publics

	18 déc.	Diff.
Auxil. d'Entrep.	733	— 8
Bouygues	922	+ 2
S.C.R.E.G.	116	+ 3
Ciments Franç.	143,50	— 1,50
Dumez	1280	+ 14
J. Lefebvre	225	— 6
Gén. d'Entrep.	288,50	+ 2
G.T.M.	440	— 17
Lafr-ge	286	+ 1,10
Maisons Phénix	226	— 11
Poliet et Chausson.	308	— 27

Matériel électrique, services publics

	18 déc.	Diff.
Alsthom-Atlant.	120,80	+ 4,80
C.E.M.	35,80	+ 7,90
CIT-Alcatel	705	+ 20
Electricité (Cie g.)	317,40	+ 2,20
Crouzet	185	+ 10
Thomson-C.S.F.	185	Inch.
Génér des Eaux	264	+ 4,50
Legrand	1306	+ 24
Lyonn des Eaux	365,30	— 1,20
Machines Bull (1)	27,15	— 0,85
Matra	N.C.	N.C.
Mot. Leroy-Somer	360	— 20
Moulinex	61,90	— 1,40
P.M. Labinal	143,90	+ 1,90
Radiotechnique	181,50	— 4
S.E.B.	171,80	+ 3,80
Signaux	386	+ 18
Télémée. Electr.	865	Inch.
Thomson-Brandt	242,50	+ 2
I.B.M.	355,50	+ 1,50
I.T.T.	193	— 5,80
Schlumberger	360,30	— 0,30
Siemens	551	— 50

(1) Compte tenu d'un coupon de 1,70 F.

M. Flornoy : la dernière ligne droite

Réélu pour la septième année consécutive au poste de syndic de la Compagnie des agents de change (par 46 voix conte 60), M. Yves Flornoy entame son dernier mandat d'un an, ainsi qu'il l'a confié jeudi 17 décembre 1981 devant le Club presse finance. Ses fonctions viendront donc à échéance à la fin de l'année 1982, en même temps que celles de M. Jean Saintoin, premier adjoint, qui avait été élu pour cinq ans en 1978, et ce renouvellement à la tête de la profession devrait coïncider avec un nouveau mode de scrutin. Récemment adopté par la Compagnie des agents de change, et actuellement soumis aux autorités de tutelle, il prévoit, notamment, que le nouveau syndic sera élu par ses pairs à raison d'une voix par titulaire et non plus par charge d'agents de change comme auparavant.

Pour l'instant, M. Flornoy, qui aborde ainsi sa dernière ligne droite au moment où la Bourse de Paris va se trouver confrontée à une profonde mutation, a tenu à définir les deux axes de son action pour l'année prochaine : la défense du marché et la mise en place des réformes techniques qui ont pris plusieurs mois de retard.

Ecartant d'emblée l'idée d'un marché boursier à prépondérance obligataire, le syndic a rappelé que « la véritable force de frappe d'une Bourse se calcule en capitalisation d'actions inscrites à la cote ». Admettant que les sociétés françaises ne s'étalent pas bousculées au portillon du palais Brongniart cette année (seule la Compagnie générale de géophysique a fait son apparition sur le marché officiel et la société Novotel sur le « hors-cote spécial »), M. Flornoy a cependant fait état « d'un frémissement certain ».

Entendez par cette parabole qu'une vingtaine de dossiers concernant des sociétés tentées par l'introduction en bourse sont actuellement à l'étude. La moitié de ces candidates, dont le chiffre d'affaires varie entre 400 et 800 millions de francs, pourraient suivre l'exemple de Novotel en optant, dans un premier temps, pour le marché « hors cote spécial », qui constitue un marche-pied relativement moins onéreux et moins contraignant pour accéder à la cote officielle.

Dans le même temps, les introductions de valeurs étrangères sur le marché parisien devraient se poursuivre, mais il semble bien que les pouvoirs publics n'aient pas l'intention de les accroître pour autant dans la mesure où ils auront besoin « de l'épargne nationale pour l'économie nationale ».

Abordant la mise en œuvre des réformes techniques du marché boursier, M. Flornoy a déploré le retard apporté à la première d'entre elles : l'unicité du marché qui consistait à regrouper le « terme » et le « comptant ». Cette opération avait été programmée pour le début du mois d'octobre 1981, toute la phase informatique étant prête mais tout a été remis en cause à la suite des dernières élections. A l'évidence, la rue de Rivoli attend de prendre connaissance du « rapport Dautresme » sur l'épargne avant de lancer ce nouveau dispositif qui, selon le syndic, ne devrait pas démarrer avant le début de l'année 1983 !

Il conviendra d'aborder ensuite, au plus vite, la phase expérimentale du marché « en continu » toujours prévu sur une demie douzaine de valeurs. Voire le système des opérations « en contrepartie », si l'on veut éviter que la Bourse de Paris régresse au dixième rang des places financières internationales, a-t-il fait valoir. — S. M.

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 14 AU 18 DECEMBRE 1981

SÉLECTIF

LES bruits de bottes qui martèlent le sol polonais ont donné un ton bien particulier à cette semaine boursière, qui s'annonçait sous les plus mauvais auspices, mais la chute des cours que l'on aurait pu craindre ne s'est pas produite, la cote ayant progressé, au contraire, de 0,8 % par solde, sous l'effet, il est vrai, des derniers « achats Monory » et du soutien apporté par certains organismes de placement collectif.

Lundi, incontestablement, la Bourse de Paris est restée à l'écoute de Varsovie, et l'inquiétude était de rigueur sur toutes les places financières ainsi que devait le confirmer Wall Street, quelques heures plus tard, en laissant filer son indice Down Jones, en recul de plus de quinze points.

Aux mêmes causes, les mêmes effets, et l'or, traditionnel baromètre des convulsions qui nous agitent, bondissait à plus de 420 dollars, en début de matinée, sur les places d'Extrême-Orient pour baisser un peu par la suite, quand il est apparu que le grand frère soviétique n'entendait pas descendre dans l'arène. Du moins pas directement.

Dès le lendemain mardi, l'accalmie était perceptible, autant sur les changes que sur les marchés boursiers, et Paris s'octroyait, en catimini, une pointe de résistance avec un gain de 0,1 % après le 0,8 % perdu la veille. A défaut d'informations précises, les boursiers préféraient sans doute pécher par excès d'optimisme au moment où un autre front risquait de s'ouvrir sur les hauteurs du Golan, qu'Israël avait décidé discrètement d'intégrer dans l'État hébreu.

Les jours suivants semblaient leur donner raison. Certes, la situation continuait à se détériorer autour des chantiers navals et dans la capitale polonaise, mais ce que la communauté financière craignait par-dessus tout, à savoir une intervention extérieure, ne s'était pas produit, et les habitués de la corbeille reprenaient par habitude la lecture des tableaux de cours, où certaines valeurs avaient profité de la situation pour prendre quelques longueurs d'avance.

Il en fut ainsi de Beghin-Say, qui gagnait 10 % au cours de la seule journée de lundi, confortant sa position au cours des séances suivantes après avoir « digéré » quelques prises de bénéfices bien compréhensibles. De quoi aiguiser l'appétit des spécialistes, qui commençaient à se demander qui pouvait bien être à l'origine d'un éventuel « coup de main » avec un volume d'échanges pratiquement décuplé. S'agissait-il d'une nouvelle offensive du groupe italien Ferruzzi - Eridiana, décidé à renforcer la participation de 30 % qu'il détient dans Beghin-Say ? Ou encore de l'association Suez - Vernes, également détentrice de 30 % du capital de la firme française, et qui aurait voulu ainsi couper court à toute tentative de spéculation dans la perspective de la prochaine nationalisation de Suez et de Vernes ? Difficile à savoir. Côté transalpin, on se défend farouchement de toute velléité dominatrice, tandis que chez Suez - Vernes on s'estime « bien bordé » avec six voix au conseil d'administration contre cinq à l'éventuel challenger, sans compter une voix prépondérante, celle du président de Beghin-Say, en la personne de M. Jean-Marc Vernes.

Pour l'instant, seul un peu plus de 1 % du capital a changé de mains en l'espace d'une dizaine de séances ; mais, sans commencer à creuser pour autant des tranchées autour du palais Brongniart, on n'exclut pas de prochaines escarmouches sur ce titre qui suscite un intérêt que les cours actuels du sucre ne justifient pas.

Cet exemple illustre bien la sélectivité de plus en plus marquée du marché parisien, où les opérateurs limitent leur ambition à passer au crible les vedettes potentielles de la cote, tandis que les gestionnaires de SICAV continuent à procéder à leurs ajustements de portefeuille, à la veille de cette année 1982 dont ils ne voient pas encore le profil pour la Bourse.

M. Pierre Uri, lui, est beaucoup plus catégorique. Selon ce membre de la commission « ad hoc », qui continue à « plancher » sur l'épargne, c'est tout simplement à un « essor sans précédent des émissions d'actions et du marché boursier » qu'il faut s'attendre, dans le cadre de « cette économie mixte qui, davantage encore qu'avant, va caractériser la France », ainsi qu'il l'a confié à la revue « Analyse financière ».

Il faut notamment « faciliter les augmentations de capital auprès du public », et la Bourse pourrait ainsi constituer une réponse à l'insuffisance de fonds propres des moyennes entreprises, affirme encore M. Uri. De quoi faire bondir, une nouvelle fois, le syndic des agents de change, M. Yves Flornoy, qui déclare à qui veut l'entendre qu'« un marché n'a jamais été une pompe à finances à débit constant, mais un moyen d'assurer la liquidité de l'investissement ».

SERGE MARTI.

Alimentation

Pernod - Ricard versera le 15 janvier 1982 un acompte sur dividende d'un montant de 7,50 F.

	18 déc.	Diff.
Beghin-Say	219	+ 16
B.S.N.-G. Danone	1193	+ 48
Carrefour	1651	+ 2
Casino	1286	+ 6
Gén. Occidentale	410	— 10
Guy. et Gasc.	400	Inch.
Martell	750	+ 9
Moët-Hennessy	565	— 4
Mumm	365	— 1,50
Olida Caby	202,50	— 20,50
Pernod-Ricard	285	— 0,50
Source Perrier	149,80	— 1,20
Radar	545	+ 7
St Louis-Bouchon	155	— 1
C.S Saupiquet	300	+ 9
Vve Clicquot	987	+ 12
Viniprix	634	+ 2
Nestlé	11070	— 360

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 11/12	COURS 18/12
Or fin (kilo en barre)	73500	78 450
— (kilo en lingot)	76290	77 890
Pièce française (20 fr.)	703 50	715,10
Pièce française (10 fr.)	529	550
Pièce suisse (20 fr.)	605	619,90
Pièce latine (20 fr.)	580	585
● Pièce tunis. (20 fr.)	525	545
Souverain	645	700
● Souverain Elizabeth II	640	809,50
● Demi-souverain	458	440
Pièce de 20 dollars	3100	3 020
— 10 dollars	1401	1 550
— 5 dollars	816	800
— 50 pesos	3325	3 489
● — 20 marks	678	690
— 10 florins	570 10	600
● — 5 roubles	380	420

Mines, caoutchouc, outre-mer

	18 déc	Diff.
Imetal	76,50	+ 4,50
Kléber	29	— 3
Michelin	612	— 13
M.M. Penarroya	53	— 4
Charter	30,45	+ 0,65
INCO	91,50	— 3
R.T.Z.	55	— 3,50
Union minière	84	+ 10,20
Z.C.I.	2,70	+ 0,01

Mines d'or, diamants

D'après les spécialistes de l'*Union de banques* suisses, les ventes d'or soviétiques devraient doubler pour 1981 et atteindre 150 tonnes, en liaison avec la mauvaise récolte céréalière.

Leurs prévisions générales à court terme pour le marché du métal jaune font état d'une faible demande en raison des taux d'intérêt élevés et de la baisse du prix réel du pétrole, qui réduit les excédents de revenus des pays de l'OPEP.

	18 déc.	Diff.
Amgold	558	+ 13
Anglo-American	84,80	— 3
Buffelsfontein	261	+ 6,50
De Beers	43,75	— 0,30
Free State	218	— 7,80
Goldfields	59,50	— 0,60
Harmony	87	— 1,90
Presid. Brand	246	+ 6
Randfontein	400	— 9
Saint-Helena	219	— 4
Gencor	123,20	— 2,30
Driefontein	170,50	— 4,60
Western Deep	223,10	— 6,90
Western Hold.	320	— 5,50

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap (F)
4 1/2 % 1973	30 500	59 836 490
Saint-Gobain	212 880	31 000 876
Schlumberger	75 125	26 651 612
Elf-Aquitaine	28 900	22 636 675
Rhône-Poulenc	175 000	21 122 610
Thomson-Brandt*	83 525	20 079 867
Air-Liquide*	31 900	14 977 068

* Quatre séances seulement.

Pétroles

	18 déc.	Diff.
Elf-Aquitaine	785	— 11
Esso	196	— 8,50
Franç. Pétroles	113,50	+ 0,50
Pétroles B.P.	51,90	— 1,10
Primagaz	296	Inch.
Raffinage	98,20	— 1,80
Sogerap	395	— 5
Exxon	197	— 10,50
Petrofina	706	+ 97
Royal Dutch	220,50	— 19,50

Produits chimiques

	18 déc.	Diff.
Institut Mérieux	698	Inch.
Laborat. Bellon	246	+ 9
Nobel-Bozel	19,95	— 0,10
Rhône-Poulenc	119,40	— 3,20
Roussel-Uclaf	220	+ 9,50
B.A.S.F.	383	— 21
Bayer	317	— 18
Hoechst	332	— 20
I.C.I.	33,30	— 2,50
Norsk-Hydro	460,50	— 24,70

Le bénéfice net consolidé de *Roussel-Uclaf* pour les neuf premiers mois atteint 95 millions de francs. La progression ressort à 18,6 %. Hors plus-values, elle est de 24,1 % Pour sa part, la marge brute augmente de 20,6 %, à 252,5 millions de francs.

Valeurs diverses

Poursuivant sa progression, le *Club Méditerranée* a enregistré pour l'exercice clos le 31 octobre un chiffre d'affaires non consolidé de 2,32 milliards de francs T.T.C. (+ 20,8 %).

L'exercice clos le 30 septembre n'a pas été bon pour *A.D.G.*, qui enregistre une baisse de 21 % de son bénéfice net consolidé (18,66 millions de francs contre 22,6 millions). Le dividende global est neanmoins maintenu à 12 F.

Skis Rossignol confirme un résultat déficitaire pour l'exercice 1981-1982, mais aussi un retour à l'ère des bénéfices pour le suivant.

	18 déc.	Diff.
A.D.G.	164,50	— 0,40
L'Air Liquide	464	+ 4,20
Arjomari	96,10	+ 4,20
Bic	394	— 11
Club Méditerranée	487	+ 8
Essilor	344	— 1
Europe 1	650	— 30
Gie Ind Part.	160	Inch.
Hachette	342	+ 17
J. Borel Int	122,90	— 0,10
L'Oréal	720	— 16
Navigation Mixte	153	— 6
Nord-Est	38,90	— 0,10
Presses de la Cité	502	+ 13
P.U.K.	97,30	— 0,50
St-Gob.-Pont-à-M.	147,50	+ 1,70
Skis Rossignol	478	— 1
Sanofi	291	— 11
U.T.A.	129	+ 9

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	14 déc.	15 déc.	16 déc.	17 déc.	18 déc.
Terme	132 670 415	110 206 322	151 584 109	261 664 772	243 541 862
Comptant					
R. et obl.	578 852 854	663 301 861	531 878 088	424 962 810	560 298 674
Actions	123 526 927	139 765 031	117 450 580	173 075 316	138 696 985
Total	834 649 196	923 273 214	800 912 777	859 702 898	942 537 521
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1980)					
Franç.	86,3	86,1	86,7	86,8	87
Etrang.	132,4	131	130,6	129,7	129,8
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1980)					
Tendance	97,9	98,1	98,8	98,9	99,3
(base 100, 29 décembre 1961)					
Ind. gén.	90,9	90,9	91,4	91,1	91,7

Bourses étrangères

NEW-YORK

Nouvelle baisse

Très déprimée en début de semaine après l'affaire polonaise (l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a accusé le coup avec un repli de plus de 15 points), la cote n'a guère eu de raison d'opérer un redressement les jours suivants sous l'avalanche de statistiques économiques peu propices à inciter les investisseurs à prendre des engagements.

Outre le léger coup de pouce donné au taux de base bancaire, qui se situe maintenant à 15,75 %, les professionnels ont surtout été préoccupés par la polémique que continue à susciter le déficit budgétaire prévu pour les prochaines années et qui devrait ponctionner le marché de façon conséquente dès 1982.

Enfin, l'annonce d'une nouvelle baisse de la production industrielle en novembre (pour le quatrième mois consécutif) a contribué à la morosité ambiante, et seuls quelques ajustements de portefeuille à des fins fiscales ont permis à l'indice Dow Jones de ne pas régresser au-delà de 875,75 contre 886,50 vendredi dernier.

	Cours 11 déc.	Cours 18 déc.
Alcoa	26	25
A.T.T.	58 7/8	58 3/4
Boeing	24 1/4	23 1/4
Chase Man. Bank	54 5/8	54 1/4
Du Pont de Nem.	39 1/2	38 1/4
Eastman Kodak	70	71
Exxon	31 3/8	30 3/4
Ford	18 1/4	18
General Electric	59 5/8	58 3/4
General Foods	32	31 3/4
General Motors	38	37 3/4
Goodyear	18 1/2	18 7/8
I.B.M.	54 1/4	56 7/8
I.T.T.	30	30 1/8
Mobil Oil	25 5/8	25 1/8
Pfizer	52 7/8	52 7/8
Schlumberger	57 1/2	56 3/8
Texaco	34 5/8	34
U.A.L. Inc	18	17 7/8
Union Carbide	58 7/8	50 1/2
U.S. Steel	31 7/8	30 1/4
Westinghouse	26 3/8	26 1/8
Xerox Corp	38 1/8	40 5/8

TOKYO

Irrégulier

A l'instar des autres places internationales et, notamment, de Wall Street, le marché japonais a été singulièrement éprouvé par les développements de la crise polonaise, les transactions étant assez peu actives (237,5 millions de titres quotidiens en moyenne contre 270 millions la semaine précédente)

De l'avis général, les investisseurs ont préféré délaisser la cote tout au long de ces cinq séances, le Kabuto-Cho ayant fermé ses portes samedi, comme il le fait régulièrement le troisième samedi de chaque mois. Seules les valeurs de céramique et d'électronique ont réussi à tirer leur épingle du jeu.

Indices du 18 décembre : Nikkei Dow Jones : 7 669,93 (— 21,47 yens) ; indice général : 565,79 (+ 0,8 point).

	Cours 11 déc.	Cours 18 déc.
Akai	283	270
Canon	912	949
Fuji Bank	463	484
Honda Motors	758	805
Matsushita Electric.	1 150	1 140
Mitsubishi Heavy	245	243
Sony Corp.	3 850	3 870
Toyota Motors	1 100	1 110

LONDRES

Tassement

Le tassement des cours a persisté au Stock Exchange, et le tour dramatique pris par les événements en Pologne n'a pas été le seul élément à peser sur le marché londonien. Le coup d'arrêt à la baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, voire la légère remontée du prime rate, ont fait très mauvaise impression, alors que les perspectives économiques s'annoncent toujours aussi décourageantes.

Un léger mieux a cependant été observé en milieu de semaine, entraînant une certaine irrégularité aux valeurs pétrolières et aux bancaires, tandis que le mouvement s'étendait aux fonds d'Etat.

Indices « F T » du 18 décembre : industrielles, 521,3 contre 520,2 ; mines d'or, 338 contre 331,8 : fonds d'Etat, 62,06 contre 62,73.

	Cours 11 déc.	Cours 18 déc.
Bowater	207	207
Brit. Petroleum	330	318
Charter	243	256
Courtaulds	74	74
De Beers*	6,80	6,85
Free State Geduld*	33 3/4	33 1/2
Gt. Univ. Stores	418	418
Imp. Chemical	284	280
Shell	410	404
Vickers	153	153
War Loan	26 7/8	26 5/8

(*) En dollars

FRANCFORT

Vif repli

Encore alourdi la semaine précédente, le marché a subitement chuté à l'annonce de l'état de siège en Pologne et le déséquilibre constaté au bénéfice des ordres de vente s'est maintenu jusqu'à vendredi, ramenant de 892,7 à 870,4 l'indice de la Commerzbank.

Les françaises ont été assez irrégulières, de l'avis des professionnels tandis que sur le marché obligataire, les emprunts étrangers, autant que publics, devaient s'incliner.

	Cours 11 déc.	Cours 18 déc.
A.E.G.	48,30	46,50
B.A.S.F.	140,40	137
Bayer	116,90	114,80
Commerzbank	137,80	129
Hoechst	122,10	120,50
Mannesman	158,80	153
Siemens	208,20	199,50
Volkswagen	135	128,60

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 19 décembre 1981 a été tiré à 552 369 exemplaires.





A B C D F G H

En Italie

Trois cadres de banques suisses sont arrêtés pour exportation illicite de capitaux

Trois responsables de banques suisses ont été arrêtés, en Italie, dans le cadre d'une affaire d'évasion de capitaux portant sur plusieurs dizaines de milliards de lires (1).

Par ailleurs, à Zurich, la Banque nationale suisse et l'Association des banquiers suisses ont décidé de proroger, au-delà du 30 juin 1982, la convention qui les lie afin de ne pas faciliter l'importation de capitaux contournant les législations étrangères sur les contrôles des changes. Ces deux instances vont également ouvrir des négociations pour adapter cet accord qui était entré en vigueur en 1977, pour une période de cinq ans, à la suite de l'affaire de la filiale du Crédit suisse, à Chiasso (Tessin).

Correspondance

Rome. — S'il est désormais fréquent de voir en Italie des personnalités du monde de la finance ou de l'industrie inculpées ou même arrêtées pour exportation illicite de capitaux, c'est, en revanche, la première fois que la police financière n'a pas hésité à écrouer aussi trois cadres supérieurs de banques suisses.

Les arrestations de M. Guido Corecco, vice-directeur de la Leu Bank de Zurich ; M. Lionello Torti, directeur de la Banca del Gottardo de Lugano, et M. Bruno Zappa, employé de cet établissement, ont été effectuées à Rome, le 7 décembre dernier, mais la nouvelle n'a été rendue publique qu'une semaine plus tard, le 14 décembre. Dans un communiqué, la police financière affirme qu'une trentaine d'industriels, avocats, médecins et cadres supérieurs de la péninsule seraient impliqués dans cette infraction à la loi du 30 avril 1976 sur le contrôle des changes, qui interdit, notamment, l'exportation de capitaux et la constitution de dépôts en devises sur des comptes à l'étranger, le montant de l'infraction étant estimé à plusieurs dizaines de milliards de lires.

Les trois ressortissants suisses se rendaient régulièrement en Italie, contactant directement les personnes intéressées à faire passer des capitaux en Suisse et constituant une sorte de « *guichets ambulants* ».

Lors du coup de filet ordonné le 7 décembre par le substitut procureur romain, M. Alberto La Peccarella, ils étaient en possession des extraits de comptes et des relevés précis des opérations financières effectuées pour le compte de leurs clients. Les noms présents sur ces listes étaient, semble-t-il, codés, mais un des inculpés aurait accepté de collaborer avec les enquêteurs et de fournir les véritables identités. Le vice-directeur du Monopole d'Etat italien, M. Antonio Lubrano, le président du Festival des Deux Mondes de Spoletto, M. Luigi Antonini, ainsi que le directeur adjoint du siège de Rome du Banco Ambrosiano, M. Fernando Ossola, ont d'ores et déjà été arrêtés. Ce dernier aurait joué, selon l'accusation, un rôle-clé dans la fraude, acceptant dans son établissement des dépôts venant de personnes qui voulaient faire fuir leurs capitaux et s'occupant du transfert en Suisse des sommes équivalentes.

MARC SEMO.

(1) 1 000 lires valent 4,75 francs.

A NANTES

Cinq textes d'orientation sont présentés au congrès du P.S.U.

De notre envoyé spécial

Nantes. — Le treizième congrès du P.S.U. (Parti socialiste unifié) s'est ouvert vendredi 18 décembre à Nantes. Il devait se terminer dimanche par l'élection d'une nouvelle direction politique (*le Monde* du 19 décembre).

Les relations entre le P.S.U. et le pouvoir ont été au centre des débats. Cinq textes d'orientation (A, B, C, D et E) ont été soumis aux délégués. Sur cinq mille cent vingt-six suffrages exprimés (cent quatre-vingt-trois abstentions et cent vingt-cinq refus de vote), le texte présenté par Mme Bouchardeau (E) a recueilli mille neuf cent vingt-huit mandats, soit 37,61 %. Critique envers un gouvernement qui a provoqué au P.S.U. de vives déceptions, il n'en présente pas moins le P.S.U. comme une formation candidate à l'exercice du pouvoir et soucieuse de tenir « *une place dans les institutions* ».

Ce texte constate que « *la participation au présent gouvernement ne se pose pas aujourd'hui* » et que le P.S.U. doit s'en tenir, pour l'heure, à un « *soutien critique* ».

Un amendement à ce texte, signé notamment par MM. Arthur Rieracker et Charles Piaget, revendique clairement la présence de ministres P.S.U. au gouvernement.

A l'opposé, le texte (D) signé notamment par Mme Viviane Cartairade et M. René Schulbaum dénonce le comportement du parti socialiste, qui n'a pas « *la volonté de rompre avec le capitalisme* » et ne se situe pas « *résolument du côté des travailleurs* ». Les signataires de ce texte, qui a recueilli 12,58 % des suffrages exprimés, tirent de cette critique de type « *gauchiste* » la conclusion que le P.S.U. fait partie de la majorité populaire, mais qu'il ne saurait être question qu'il s'intègre à la majorité gouvernementale et parlementaire.

Proche du précédent quant à l'ampleur des reproches adressés au gouvernement, le texte (A) signé par M. Jean-Jacques Boislaroussie a recueilli 17,25 % des suffrages exprimés. Ses signataires refusent cependant d'engager le P.S.U. à former le noyau d'une opposition de gauche.

Une position centrale

La position centrale (C) exprimée par MM. Victor Leduc, Ravenel et Salvator a rassemblé 24,09 % des mandats. Ses partisans souhaitent que le P.S.U. s'efforce d'éviter le divorce, qu'ils redoutent, entre le gouvernement et les forces sociales qui l'ont porté au pouvoir. L'un de ses représentants, M. Jacques Salvator, a reproché vendredi à Mme Bouchardeau de considérer que le pouvoir politique « *doit être le guide du mouvement populaire* ». Il estime d'autre part que le P.S. a tort de penser qu'il peut conduire « *un changement tranquille* ».

Enfin, le cinquième texte (B), qui se veut l'émanation d'une base militante lassée par les luttes de courants, a rassemblé 8,47 % des suffrages.

Le score réalisé par Mme Bouchardeau est satisfaisant pour elle et ses amis compte tenu des critiques dont fait l'objet la ligne politique jugée peu cohérente qu'elle a défendue jusqu'alors et les médiocres résultats électoraux du P.S.U. Toutefois, le courant central (C), fort de ses 24,09 %, reste maître des alliances qui détermineront la composition de la direction politique.

JEAN-YVES LHOMEAU.

Le mauvais temps en France

INONDATIONS DANS LE SUD-OUEST

Dans le Sud-Ouest, où le plan ORSEC est toujours en place, la situation était toujours préoccupante, ce samedi matin 19 décembre, malgré l'amorce de la décrue. Le trafic ferroviaire a cependant pu reprendre sur la ligne Bordeaux-Bayonne, avec un ralentissement dans les Landes. Cent quarante-deux communes de la Gironde ont été déclarées sinistrées, dont une cinquantaine dans la vallée de la Garonne. Des centaines de familles continuent d'être évacuées des régions inondées, tandis que le temps se refroidit et que les incidents se multiplient.

Ainsi, au centre médico-chirurgical d'Arès, sur le bord du bassin d'Arcachon, l'appareil de radiologie a été inondé, une pompe de relevage des eaux s'étant arrêtée en raison des intempéries. A Gaujac, près de Marmande, deux enfants âgés de six et onze ans, restés avec leurs parents dans leur ferme isolée par les eaux, ont été grièvement brûlés par l'explosion d'une bouteille de gaz. Ils ont dû être évacués en hélicoptère vers Bordeaux. Plusieurs femmes enceintes et des vieillards malades ont aussi dû être transportés par hélicoptère vers des hôpitaux ou des centres de soins de la région.

Dans le Lot-et-Garonne, près d'Agen, trois entreprises ont été inondées. Plusieurs P.M.E. du département sont en chômage technique.

Les sauveteurs, qui doivent répondre à des appels de plus en plus nombreux, ont indiqué qu'ils ne pouvaient intervenir que pour les personnes, et qu'il leur était désormais impossible d'assurer le ravitaillement du bétail resté dans les exploitations agricoles. Ils ont précisé que les habitants sinistrés avaient besoin de couvertures et de vêtements chauds, qui pouvaient être remis à la Croix-Rouge.

Situation préoccupante en Seine-et-Marne

Dans la région parisienne, les inondations sont préoccupantes. Pratiquement tous les cours d'eau de Seine-et-Marne en amont de Paris sont désormais en crue. Dans la région d'Esbly (Seine-et-Marne), à une trentaine de kilomètres à l'est de Paris, la Marne a inondé les quais et les rues de plusieurs communes. Plus de cinq cents résidences secondaires, une cinquantaine de résidences principales et quelque quarante caravanes ou bungalows sont soit inondés, soit isolés totalement ou partiellement par la montée de la Marne.

A Paris, l'eau de la Seine continue un peu plus chaque jour d'envahir les voies sur berges fermées à la circulation. De 4,20 mètres vendredi matin, la cote du fleuve est passée à 4,40 mètres vendredi à 14 heures. Le niveau de l'eau ne cesse de monter.

La circulation routière, sauf dans la région méditerranéenne, est difficile dans presque toutes les régions en raison de la neige et du verglas.

En Albanie

M. Mehmet Chehu, premier ministre s'est donné la mort

M. Mehmet Chehu, premier ministre albanais depuis 1954, s'est donné la mort, vendredi 18 décembre, « dans un moment de dépression nerveuse », selon Radio-Tirana. Agé de soixante-huit ans, M. Chehu était le bras droit de M. Enver Hodja, chef du parti albanais.

Elève de l'école professionnelle américaine de Tirana, puis de l'Académie militaire de Naples, M. Chehu a combattu en Espagne dans les Brigades internationales et a été interné en France de 1939 à 1942. De retour en Albanie, en août 1942, il y rejoint les rangs de la résistance et devient commandant de la première brigade des partisans. Après la guerre, il est envoyé à l'académie Vorochilov de Moscou et est nommé à son retour chef d'état-major de l'armée albanaise.

Devenu en 1948 ministre de l'intérieur et chef de la police, il va diriger les purges sanglantes au sein du parti du travail albanais. Une de ses premières cibles est Kotchi Dzodze, importante personnalité du parti, qu'il fait condamner pour ses sympathies avec le régime du maréchal Tito et fusiller. Dès la fin de l'année 1948, Mehmet Chehu cumule les fonctions de vice-président du conseil, membre du bureau politique et secrétaire du parti. Il apparaît comme le numéro deux du régime albanais. A partir de 1954, et jusqu'à sa mort, il a remplacé à la présidence du conseil des ministres M. Enver Hodja, qui avait décidé de se consacrer à la direction du parti.

Fidèle compagnon de la première heure de M. Hodja, Mehmet Chehu œuvrera avec lui au maintien de l'Albanie dans la stricte orthodoxie stalinienne. C'est lui qui, en 1955, dirigera la délégation albanaise à la réunion qui crée le pacte de Varsovie. C'est lui qui, en 1968, annonça le retrait formel de son pays de cette organisation. Entre-temps, l'Albanie avait rompu avec Moscou en 1961, et les voyages officiels à l'étranger de M. Chehu se limitaient à la Chine. Mais la rupture avec ce pays fut consommée en 1978, Tirana estimant que la pensée de Mao étant « antimarxiste ». A titre privé, M. Chehu, dont la santé était défaillante, vint en France se faire soigner il y a quelques années.

EXPLOSION A BEYROUTH : Une trentaine de victimes

Beyrouth (A.F.P., Reuter). — Une très forte explosion a eu lieu samedi 19 décembre, vers 10 heures G.M.T., dans le secteur dit de l'Unesco, à Beyrouth-Ouest, faisant selon un premier bilan trente tués ou blessés, dont huit membres des forces de sécurité intérieures (F.S.I.-gendarmerie libanaise).

L'explosion a eu lieu dans un secteur où se trouve une caserne de la Force arabe de dissuasion (F.A.D., à effectifs syriens).

LES INDUSTRIELS FRANÇAIS ONT ÉTÉ ÉCARTÉS DU PROJET AUSTRALIEN DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SPATIALES

La société Matra associée à la la SNIAS, associée au groupe américain Ford Aerospace, viennent d'être éliminées de la compétition visant à la réalisation du système de télécommunications spatiales australien (AUSSAT) au profit de la firme américaine Hughes. Le contrat, d'une valeur d'environ 700 millions de francs, portait sur la construction de trois satellites, moyennant l'intéressement en retour de l'industrie australienne à différents projets, pour un montant global d'environ 230 millions de francs.

● *Mise en liberté d'un ancien député U.D.F.* — M. Patrick Flévet, juge d'instruction à Lille, chargé de l'affaire d'exportation illicite de capitaux, a ordonné, vendredi 18 décembre, la mise en liberté de M. René Serres, cinquante-trois ans, entrepreneur à La Roche-des-Arnaud, près de Gap, commune dont il est le maire, et ancien député U.D.F. des Hautes-Alpes. M. Serres, qui demeure sous contrôle judiciaire, a versé une caution de 2 millions de francs, le double de la somme qu'il avait exportée frauduleusement en Suisse. — *(Corresp.)*

En Seine-Saint-Denis

LE TRIBUNAL ORDONNE L'ÉVACUATION DE L'USINE DUROY-JACQUET

Le tribunal d'instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis) a ordonné, en référé, le 18 décembre, l'évacuation de l'usine Duroy-Jacquet du Blanc-Mesnil (pains et brioches, quatre cents salariés, dont 70 % d'immigrés), occupée depuis le 14 décembre par des ouvriers en grève. Ceux-ci protestent contre « quarante-cinq licenciements déguisés et deux avertissements adressés par la direction au délégué syndical ».

Les incidents survenus dans la nuit du 14 au 15 décembre (cf. *le Monde* du 17 décembre 1981) — quatorze blessés au cours d'une tentative d'évacuation faite par la direction — continuent de faire l'objet d'interprétations contradictoires. Pour le personnel non gréviste, « *aucun membre du personne ouvrier et encadrement non gréviste, n'a participé* » à cette évacuation. Seuls seraient mis en cause des employés d'une société de gardiennage. De plus, ce même 15 décembre, après dix heures de travail, le personnel travaillant dans l'usine aurait été, selon lui, « *évacué* manu militari *par une milice communale emmenée par M. Fregossy, maire* (communiste) *du Blanc-Mesnil* ». Selon notre correspondant, ce dernier a tenu un meeting à la porte de l'usine, à la suite duquel les grévistes et des éléments étrangers à l'entreprise dont le maire ceint de son écharpe d'élu ont à nouveau envahi l'atelier. Les grévistes se sont ensuite barricadés dans les locaux.

La fédération socialiste de Seine-Saint-Denis dénonce pour sa part « *les graves violences perpétrées par une milice patronale dans la nuit du 14 au 15 décembre* ». L'union départementale C.G.T. demande, avec le concours des pouvoirs publics, « *l'évacuation des nervis de l'entreprise, l'ouverture de négociations, la mise en place d'une commission d'enquête* » et appelle à une journée d'action le 23 décembre à Bobigny. Une enquête de police est actuellement en cours pour déterminer les conditions dans lesquelles s'est déroulée cette action.

A LA TÉLÉVISION

Les départs de Guy Lux et de Georges Suffert

Alors que le samedi 12 décembre voyait l'arrivée, ou plutôt le retour, de Michel Polac, on célébrait, le mercredi suivant, les adieux de Guy Lux, et Georges Suffert tentait, le 17 décembre, pour la dernière fois, d'insuffler sa « rage de lire ». Un départ discret, celui-là, sans cri, sans gros titres dans les hebdomadaires spécialisés, sans débat interminable entre partisans et opposants. Non, tout s'est passé en douceur, peut-être même dans l'ennui, et Georges Suffert a ainsi quitté la télévision après une soixante-dix-septième émission.

« *Le directeur de la chaîne m'a clairement signifié que mon émission ne serait pas prolongée*, explique brièvement M. Suffert. *Un demi-échec ? non, même si l'on n'a pas toujours compris ma démarche. Je n'ai jamais cherché à faire du spectacle. La télévision n'est pas forcément une machine ouverte uniquement aux gens qui dansent ou se trémoussent. Notre époque est « bouvardisée ». Un débat ne passionne que si les interlocuteurs s'agitent et se lancent des tartes à la figure. Moi, ce qui m'intéresse, ce sont les idées. J'ai pris les livres, tous bien écrits, et j'ai voulu en faire sortir les idées, et en débattre. C'était une émission sérieuse, et on en a volontairement minimisé le taux d'écoute, qui était loin d'être négligeable.* »

Georges Suffert ne veut pas avouer de regrets. Il rêvait pourtant d'une programmation moins tardive et surtout espérait pouvoir passer le relais d'ici deux ou trois ans à Antoine de Gaudemard, l'un de ses jeunes collaborateurs.

Autre ambiance, mercredi soir sur Antenne 2, dans l'émission « Palmarès 81 », de Guy Lux — mais ce pouvait être aussi bien « Ring Parade » ou « Système 2 », ou alors « les Etoiles de la chanson », tant, depuis vingt-quatre ans, Guy Lux a rendu à la télévision « *de bons et loyaux services* », sans renouveler son style. A quoi bon ? « *Le public adore les variétés, les émissions à grand spectacle, simples, chaleureuses, bon enfant*, explique-t-il. *Au nom de quoi lui retirer quelque chose qu'il réclame en permanence, ainsi que le montrent tous les sondages, et notre taux d'écoute ?*

» *Dans un premier moment de folie, on a voulu faire passer un grand vent de changement, mais l'émission de Polac risque de donner à réfléchir aux directeurs de chaînes qui ne peuvent pas être complètement indifférents à l'audience. On peut être populaire et avoir quand même de la classe. « Palmarès 81 » était dans ce cas.*

» *J'ai vu se succéder de nombreux directeurs de chaîne. J'ai toujours été rappelé. Si l'on répond oui à la question de savoir si les responsables des programmes souhaitent des émissions à large public, alors, j'ai toutes les chances de revenir bientôt.*

» *La mesure qui me frappe est politique. C'est une solution de facilité pour faire croire au changement. J'étais un symbole, et mon éviction est d'autant plus injuste que je n'ai jamais fait de politique. D'ailleurs, je crois savoir qu'en haut lieu cette mesure n'a pas été du tout appréciée, en tout cas bien mal comprise.* »

En tout cas, on garde « Jeux sans frontières ».

ANNICK COJEAN.

● *Le chanteur Serge Gainsbourg et Dominique Jamet*, rédacteur en chef-éditorialiste au *Quotidien de Paris*, prépareront et présenteront ensemble un journal parlé, le dimanche 20 décembre, de 13 heures à 14 heures, sur GILDA la radiopolitaine (91 MHz). Les deux rédacteurs en chef d'un jour seront ainsi amenés à commenter l'actualité, à confronter leurs réactions, avant d'être interrogés eux-mêmes par les animateurs de la radio.

